

Gouvernement du Nunavut
Ministère des Services à la famille

Rapport annuel 2024-2025

Direction des Services à l'enfance et à la famille,
Ministère des Services à la famille

Message de la directrice

Le rapport annuel 2024-2025 de la Direction des services à l'enfance et à la famille souligne l'engagement indéfectible du ministère des Services à la famille, division du Mieux-être familial, à fournir des services ancrés dans la culture, dirigés par la collectivité et guidés par les valeurs sociétales inuites. Il rend compte à la fois des progrès accomplis dans le renforcement des services à l'enfance et à la famille dans tout le Nunavut et des défis qui subsistent alors que nous poursuivons cet important travail.

Au cours de la dernière année, la division du Mieux-être familial a redoublé d'efforts pour offrir des services qui tiennent compte de la culture, des valeurs et des priorités des collectivités du Nunavut. Guidés par le Plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028) et les principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ), les services ont été renforcés afin de garantir une approche respectueuse des connaissances et des valeurs inuites. Ce travail a été rendu possible grâce au lancement de la division de la Formation et du perfectionnement, à la mise en œuvre d'un programme d'intégration à l'échelle du territoire, à l'élargissement de la formation sur la sécurité culturelle et à l'introduction de normes de service révisées, en consultation avec le conseiller à la mise en œuvre des valeurs sociétales inuites (VSI), le Bureau du représentant des enfants et des jeunes (BREJ) et les principaux membres du personnel de première ligne et de la direction.

Bien que des progrès importants aient été réalisés, notamment grâce à des pratiques d'intégration plus efficaces, à un accès plus large à la formation et à des efforts ciblés pour recruter du personnel inuit et nordique, des défis importants subsistent. La pénurie de personnel, le manque de logements et les contraintes liées aux infrastructures continuent de nuire à la prestation des services dans de nombreuses collectivités. Les obstacles au recrutement et les disparités régionales dans l'accès aux services de soutien communautaires influent également sur la capacité à fournir des soins à la fois cohérents et adaptés à la culture. Ces réalités ont des conséquences, mais face à ces défis, notre engagement reste ferme : nous nous consacrons à assurer la sécurité et le mieux-être des enfants et des jeunes, ainsi qu'à soutenir les familles dans leur épanouissement. Ces obstacles systémiques nécessitent une action soutenue et coordonnée. Nous continuons à travailler en partenariat avec les collectivités et l'ensemble du gouvernement pour trouver des solutions pérennes.

Les voix et le vécu des Nunavummiut sont au cœur de ce travail, qui guide la conception des services afin qu'ils soient ancrés dans la culture, dirigés par la collectivité et axés sur la guérison. Pour mener à bien ces priorités, il est essentiel de pouvoir compter sur le dévouement du personnel de première ligne, des soignants et des partenaires communautaires. Grâce à des séances de rétroaction communautaire, à des discussions sur les pratiques collaboratives et à des examens continus de la prestation des services, ils contribuent à garantir un système réactif, responsable et qui reflète les besoins des enfants, des jeunes et des familles à travers le Nunavut. À la base, ce travail vise à garantir que chaque enfant du Nunavut grandisse dans un environnement sûr, où il se sentira à sa place et entouré des soins nécessaires.

Dans l'avenir, le travail de la division continuera de se concentrer sur la sécurité des enfants et des jeunes, le soutien aux familles et la fourniture de services adaptés à la culture et aux

ressources des collectivités du Nunavut. Cela implique de promouvoir l'intervention précoce et les programmes adaptés à la culture, de créer davantage d'options de placement à proximité du domicile et de soutenir le personnel qui accomplit ce travail important. Le renforcement des capacités ne consiste pas seulement à introduire des outils tels que le système de gestion de cas Matrix ou à établir des normes cohérentes, mais aussi à les utiliser de manière à renforcer les relations et à respecter la langue, l'identité et les liens communautaires. En œuvrant en partenariat et en partageant les responsabilités, nous pouvons créer un avenir pour les Nunavummiut fondé sur le mieux-être, la sécurité et la pérennité culturelle.

Respectueusement — ma'na, nakurmiik, quana. Tavvauvutit.

Colette Prevost

Directrice statutaire des Services à l'enfance et à la famille

Division du Mieux-être familial

Ministère des Services à la famille

Résumé

L'exercice financier 2024-2025 a été marqué par des actions ciblées et des progrès constants au sein de la division du Mieux-être familial. Guidée par les priorités clés du Plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028), la division s'est concentrée sur le renforcement des assises des services à l'enfance et à la famille dans tout le Nunavut. Les initiatives de cette année ont mis l'accent sur la sécurité culturelle, une plus grande cohérence des services et davantage d'options de placement à proximité du domicile. Les investissements dans le perfectionnement et le mieux-être du personnel, l'amélioration des pratiques d'assurance de la qualité et une collaboration plus étroite avec les organisations inuites et les partenaires communautaires ont permis de faire évoluer le système vers un système tenant compte des traumatismes, ancré dans la culture et répondant aux besoins des enfants, des jeunes et des familles dans toutes les régions.

Le rapport annuel 2024-2025 de la Direction des Services à l'enfance et à la famille donne un aperçu à l'échelle du territoire des services fournis par la division du Mieux-être familial entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025. Ces services comprennent la protection de l'enfance, les services d'intervention précoce et de soutien, la préservation de la famille, la coordination hors territoire, l'adoption et les programmes adaptés à la culture. Les services ont été assurés auprès des 25 collectivités réparties dans les quatre régions du Nord et du Sud du Qikiqtaaluk, du Kivalliq et du Kitikmeot.

Ce rapport rend compte des progrès accomplis et des défis actuels, soulignant notre responsabilité de rendre compte des services qui ont une incidence sur la vie des enfants, des jeunes et des familles du Nunavut. Il met en lumière les mesures prises pour renforcer la sécurité culturelle, harmoniser les pratiques et approfondir les liens avec les collectivités, tout en reconnaissant les obstacles qui restent à surmonter.

Les principales réalisations pour 2024-2025 comprennent :

- **Le lancement de la division Formation et développement**, qui propose des sessions de formation de base et élargit l'accès grâce à un modèle mixte alliant présentiel et en ligne.
- **La mise en œuvre de nouvelles normes de pratique** élaborées en collaboration avec des conseillers culturels, des gestionnaires régionaux et le personnel de première ligne afin d'assurer la cohérence, la responsabilité et l'harmonisation culturelle.
- **La mise en place d'une équipe centralisée de coordination hors territoire** afin de renforcer la surveillance, la continuité culturelle et la planification de la transition pour les enfants et les jeunes placés à l'extérieur du Nunavut.
- **Le lancement de nouveaux outils de prestation de services**, notamment le système de gestion de cas Matrix et le système de suivi du plan de continuité culturelle, qui améliorent la documentation, la coordination et la planification adaptée à la culture.
- **Le développement des programmes culturels et de mieux-être dirigés par les Inuits** grâce à des initiatives menées par les travailleurs sociaux auprès des familles, notamment des groupes de couture, des rassemblements d'aînés, des programmes sur le terrain et des présentations communautaires sur l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ).

De plus, des mesures ont été prises pour donner suite aux recommandations du rapport de 2023 du Bureau du vérificateur général, notamment en clarifiant les rôles et les responsabilités, en renforçant les pratiques de documentation des cas et en créant davantage d'occasions de solliciter les commentaires des familles que nous servons.

Les enfants et les jeunes restent au cœur des activités de la division. Les efforts constants visent à faire entendre leur voix, à maintenir leurs liens avec leur famille et leur collectivité, et à leur offrir des services qui reflètent les valeurs, la langue et les traditions inuites.

Les enfants sont au cœur de notre travail

Les enfants et les jeunes du Nunavut ont le droit de grandir dans un environnement qui favorise la stabilité, l'identité et le développement. Lorsqu'il leur est impossible de rester en sécurité auprès de leurs parents ou tuteurs, et qu'ils sont pris en charge par la direction, nous avons la responsabilité de garantir leur sécurité et de les soutenir avec dignité, respect et compassion.

Cette responsabilité est importante et exige des mesures réfléchies, cohérentes et responsables. Pour créer des environnements sûrs et adaptés aux enfants et aux jeunes, il faut établir des relations constructives qui favorisent le développement de leur identité, renforcent leur confiance et les aident à envisager l'avenir avec espoir. Chaque décision que nous prenons a des conséquences sur des vies réelles, et nos actions doivent toujours tenir compte de cette réalité.

La division Mieux-être familial reconnaît que bien avant l'existence des systèmes gouvernementaux, les valeurs sociétales inuites guidaient les soins et la protection des enfants. Ces valeurs nous invitent à considérer les enfants comme des cadeaux à chérir et à protéger, et nous rappellent que notre force collective se mesure à l'attention que nous portons aux plus jeunes d'entre nous. En assumant nos responsabilités, nous nous engageons à le faire avec un profond respect et un sens aigu des responsabilités, en nous appuyant sur ces principes immuables.

Introduction

La division du Mieux-être familial relève du ministère des Services à la famille et est chargée de la prestation des services à l'enfance et à la famille dans tout le Nunavut. Le système des Services à l'enfance et à la famille (SEF) du Nunavut joue un rôle essentiel dans la protection, le mieux-être et l'identité culturelle des enfants et des jeunes de tout le territoire. Grâce à un réseau de services de prévention, de programmes de soutien aux familles, de mesures de prise en charge hors établissement et d'interventions en matière de protection de l'enfance, le système des SEF vise à promouvoir un développement sain tout en respectant les principes Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) et les approches de prise en charge communautaire.

Le rapport annuel de la direction pour 2024-2025 présente un résumé des services fournis entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025, en vertu de la **Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF)**, de la **Loi sur l'adoption au Nunavut**, de la **Loi sur la reconnaissance des adoptions selon les coutumes autochtones (LRACA)**, et de la **Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, du fédéral**. De plus, la **Loi sur le représentant des enfants et de la jeunesse** constitue un important moyen de responsabilisation et de défense des droits en informant et en influençant la manière dont les enfants et les jeunes perçoivent les services. Ensemble, ces cadres législatifs orientent la prestation des services à l'enfance et à la famille au Nunavut et affirment le droit des enfants autochtones à rester en contact avec leur culture, leur langue et leur collectivité.

Ce rapport sert également d'outil important de responsabilisation et de planification, puisqu'il permet de suivre les résultats, d'évaluer l'efficacité du système et d'orienter l'amélioration continue de la prestation des services. Il reflète la volonté de la division d'adopter des approches culturellement pertinentes et centrées sur l'enfant, qui mettent l'accent sur la prévention tout en s'appuyant sur la collaboration avec les familles, les collectivités et les organisations inuites.

En documentant les expériences vécues et les tendances à l'échelle du territoire, le rapport annuel a pour objectif d'éclairer la prise de décisions à tous les niveaux et de soutenir la vision d'un avenir sûr, stable et connecté pour tous les enfants et les jeunes du Nunavut.

Principes des valeurs sociales inuites

1. **Inuuqatigiitsiarniq** (respect et développement des relations)
2. **Tunnganarniq** (favoriser un bon esprit en étant ouvert, accueillant et inclusif)
3. **Pijitsirniq** (service aux familles et aux collectivités du Nunavut)
4. **Aajiiqatigiinni** (prise de décision par la discussion et le consensus)
5. **Pilimmaksarniq** (développement des compétences par l'observation, le mentorat, la pratique et l'effort)
6. **Piliriqatigiinni/Ikajuqtigiinni** (travail collectif)
7. **Qanuqtuurniq** (innovation et esprit d'initiative)
8. **Avatittinnik Kamatsiarniq** (Respect et protection de la terre, des animaux et de l'environnement)

Principes de l’Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) et pratiques de protection de l’enfance

Les principes Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) représentent un ensemble de connaissances développées par les Inuits au fil des générations grâce à leur expérience vécue, leurs observations et leur lien avec la terre, les animaux, l’environnement et les uns avec les autres. Ces principes sont encore aujourd’hui au cœur de la démarche adoptée par les Inuits pour relever les défis sociaux et trouver des solutions au Nunavut. Ils offrent des perspectives ancrées dans la culture qui façonnent la manière dont les services sont fournis et dont les décisions sont prises.

Il est essentiel d’intégrer les principes du QI dans les pratiques de protection de l’enfance afin de garantir que les services soient à la fois respectueux des cultures et efficaces. Ces valeurs guident l’approche globale de la division Mieux-être familial en matière de prestation de services, en favorisant une approche holistique du mieux-être, en encourageant la collaboration avec les familles et les collectivités et en affirmant l’importance de l’identité culturelle. Nous continuons à privilégier le rôle de la famille élargie, des aînés et des réseaux communautaires dans l’orientation de la prise de décision et le soutien aux enfants et aux jeunes pris en charge.

En 2024-2025, nous avons renforcé notre engagement envers l’intégration de l’IQ grâce à des initiatives alignées sur le plan d’action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028). Celles-ci comprennent :

- **La finalisation et le lancement du Guide du travailleur social auprès des familles (2024-2025)**, un guide ancré dans la culture qui renforce les programmes communautaires axés sur la prévention et soutient la mise en œuvre cohérente d’initiatives familiales et parentales fondées sur les valeurs sociales inuites.
- **L’achèvement des consultations communautaires visant à établir un cadre de réunification**, destiné à guider le retour en toute sécurité des enfants dans leur famille grâce à des processus inspirés des pratiques inuites; un projet de cadre est **en cours d’examen**.
- **L’amélioration des compétences culturelles et formation spécifique aux Inuits** pour le personnel et les soignants spécialisés, y compris un programme mettant l’accent sur la langue, les connaissances traditionnelles et les pratiques tenant compte des traumatismes, élaboré en collaboration avec les aînés et les conseillers culturels.
- **La formation continue pour les agents de liaison avec la clientèle (ALC)** afin d’améliorer leur capacité à soutenir la continuité culturelle et la défense des droits des enfants inuits placés à l’extérieur du territoire.
- **L’augmentation des effectifs d’interprètes** et de commis/interprètes afin d’améliorer l’accès aux services dans les langues inuites et le lancement d’un examen des documents traduits afin de garantir leur conformité avec les normes actualisées.
- **La mise en place d’un outil de suivi de la participation aux programmes culturels** afin d’évaluer dans quelle mesure les enfants pris en charge s’adonnent aux pratiques traditionnelles.

Les principes IQ constituent également le fondement d'une pratique axée sur les forces. Cela signifie reconnaître et tirer parti des forces, de la résilience et des ressources culturelles existantes des individus, des familles et des collectivités. Grâce à des mesures de soutien adaptées à la culture, nous voulons donner aux enfants, aux jeunes et aux familles les moyens de surmonter les difficultés tout en restant attachés à leur identité, leur langue et leurs traditions. En plaçant le IQ au centre de tous les aspects de notre travail, nous favorisons la confiance, renforçons les relations et encourageons de meilleurs résultats pour ceux que nous servons.

Au sein de la division du Mieux-être familial, les principes IQ sont intégrés à l'ensemble des programmes et services. Par exemple :

- Dans le **cadre des programmes de sécurité familiale**, les méthodes traditionnelles de résolution des conflits et les approches communautaires sont utilisées pour favoriser la guérison et la responsabilisation de manière culturellement appropriée.
- Dans le **cadre des programmes culturels**, les activités liées à la terre, les initiatives de revitalisation de la langue inuite et les cercles dirigés par les aînés favorisent le développement de l'identité et les liens communautaires.
- Dans le **domaine de la formation des aidants**, de nouveaux cadres de formation destinés aux nouveaux proches aidants et aux parents d'accueil sont en cours d'élaboration afin de renforcer les soins adaptés à la culture et tenant compte des traumatismes.
- Dans le **cadre des activités liées aux politiques et à l'assurance qualité**, les consultations auprès des collectivités et des parties prenantes permettent de s'assurer que les normes de pratique reflètent les valeurs sociétales inuites et les réalités locales.

En intégrant le plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028) et les principes IQ dans tous les aspects de notre travail, la division du Mieux-être familial continue de renforcer les soins adaptés à la culture qui honorent les connaissances inuites, favorisent la responsabilisation et soutiennent le bien-être des enfants, des jeunes et des familles sur l'ensemble du territoire.

SECTION 1

SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE DU NUNAVUT

Loi sur les services à l'enfance et à la famille

La Loi sur les services à l'enfance et à la famille (CFSA) établit le cadre juridique pour la prestation des services de protection de l'enfance au Nunavut. Initialement élaborée dans le cadre des Territoires du Nord-Ouest, la loi a évolué au fil de multiples modifications afin de mieux refléter les besoins, les opinions et les valeurs culturelles des collectivités du Nunavut. Dans son énoncé de mission, la LSEF reconnaît que les soins et le mieux-être des enfants sont profondément enracinés dans les relations, les liens familiaux et l'identité culturelle.

Dans son énoncé de mission, la LSEF reconnaît que les soins et le mieux-être des enfants sont profondément enracinés dans les relations, les liens familiaux et l'identité culturelle. Il reflète l'importance des valeurs sociétales inuites et la responsabilité collective de soutenir les enfants et les familles. La section 2 de la loi reconnaît spécifiquement l'importance de la continuité culturelle, de l'implication familiale et des connaissances traditionnelles dans la promotion de la sécurité et du mieux-être des jeunes.

Plus qu'un cadre juridique, la LSEF est un outil d'autonomisation et de guérison. Il est conçu non seulement pour intervenir lorsque cela est nécessaire afin de protéger les enfants contre tout préjudice, mais aussi pour soutenir de manière proactive les familles grâce à la création de liens, à des services en amont et à des soins adaptés à la culture. La loi définit les responsabilités et les processus permettant d'identifier et de traiter les problèmes lorsqu'un enfant est susceptible d'être victime de maltraitance ou de négligence, et fournit les bases nécessaires pour prendre des mesures de soutien afin d'assurer la sécurité et le mieux-être des enfants. Ainsi, la loi met l'accent sur l'intervention précoce, le soutien aux familles et les mesures communautaires qui reflètent les réalités et les forces des Nunavummiut.

La LSEF affirme qu'un soutien significatif doit être accessible, déstigmatisant et réactif. Elle reconnaît le rôle des services tels que le conseil, les programmes parentaux et la guérison axée sur la terre dans le renforcement des familles et la prévention des séparations non nécessaires. Ces mesures visent à préserver les relations, à restaurer la dignité et à promouvoir le mieux-être à long terme des enfants et des aidants.

À mesure que les jeunes passent à l'âge adulte, la LSEF leur offre des voies législatives pour soutenir leur développement continu dans des domaines tels que l'éducation, le logement, l'emploi et l'indépendance financière. Cette approche renforce un cadre global, axé sur les points forts, pour la planification des soins et de la transition.

Le présent rapport de la direction, préparé conformément à l'article 42, donne un aperçu annuel des services fournis dans le cadre de la LSEF. Le rapport ne se contente pas de remplir une obligation légale : il reflète la manière dont les services à l'enfance et à la famille sont vécus au quotidien par les familles, les aînés, les enfants, les jeunes et les prestataires de services à travers le Nunavut. Il met également en lumière les domaines de transformation et de possibilités, tandis

que la division continue d'examiner la manière dont la LSEF peut mieux s'aligner sur les pratiques tenant compte des traumatismes, anti-oppressives et décoloniales, ainsi que sur les approches communautaires.

Ce travail s'appuie également sur la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (ci-après dénommée « la loi fédérale » dans le présent rapport), qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Cette loi affirme le droit des peuples autochtones d'exercer leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille et établit des principes directeurs tels que la continuité culturelle, l'égalité réelle et l'intérêt supérieur de l'enfant. Concrètement, au Nunavut, cela renforce la responsabilité de la division du Mieux-être familial d'impliquer les organisations inuites dans la planification des services et de donner la priorité aux placements et aux modalités de prise en charge qui favorisent le lien de l'enfant avec sa culture, sa langue et sa collectivité.

Qu'entendons-nous par pratiques anti-oppressives et décolonisées?

Les pratiques anti-oppressives et décolonisées reconnaissent les effets durables des systèmes de gouvernance imposés de l'extérieur et visent à transformer la manière dont les services à l'enfance et à la famille sont prodigués. Il s'agit d'instaurer la confiance, de restaurer la dignité et de mettre l'accent sur les connaissances, les valeurs et les modes de vie des Inuits.

Cela implique notamment de :

- **reconnaître que les familles sont capables, résilientes et pleines de ressources**, même lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés
- **comprendre que de nombreuses difficultés découlent d'inégalités systémiques** et non d'échecs personnels
- **remplacer la surveillance par le soutien**, en passant du contrôle de la conformité à l'entretien des liens
- **valoriser les systèmes parentaux, éducatifs et familiaux inuits comme légitimes**, protecteurs et essentiels au mieux-être des enfants
- **rejeter les normes occidentales « neutres »** qui peuvent entrer en conflit avec la vie familiale, la langue et les traditions culturelles autochtones
- **remettre en question les déséquilibres de pouvoir** en travaillant en véritable partenariat avec les familles et les collectivités.

En nous engageant à adopter des pratiques anti-oppressives et décolonisées, nous voulons garantir que nos services soient non seulement sûrs, mais aussi culturellement significatifs, réparateurs et fondés sur la justice.

Au cours des prochaines années, le gouvernement du Nunavut s'engage à revoir la Loi sur la protection de l'enfance et de la famille afin de s'assurer que son libellé, sa structure et ses principes sont conformes aux valeurs inuites, aux pratiques culturellement sécuritaires et aux opinions des enfants, des familles et des collectivités qu'elle vise à servir.

Qu'est-ce que la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis?

Cette loi fédérale, souvent désignée sous le nom de projet de loi C-92, est entrée en vigueur le **1er janvier 2020**. Elle affirme le droit des **peuples autochtones à encadrer leurs propres services à l'enfance et à la famille** et veille à ce **que l'identité culturelle, la langue et les liens communautaires** soient au cœur de la prestation des services.

Les principes clés sont les suivants :

- **L'intérêt supérieur de l'enfant**
- **Continuité culturelle** et identité
- **Égalité réelle** et non-discrimination

Au Nunavut, la loi renforce le rôle des **organisations inuites dans la planification des services** et contribue à garantir que les enfants restent en contact avec leur **culture, leur famille et leur collectivité**.

Services à l'enfance et à la famille au Nunavut

Les employés de la division Mieux-être familial du Nunavut jouent un rôle essentiel dans la promotion du mieux-être, de la sécurité et de l'identité culturelle des enfants, des jeunes et des familles inuits. Les services s'inspirent des **principes Inuit Qaujimajatuqangit (IQ)**, qui mettent l'accent sur l'unité familiale, la responsabilité communautaire et les atouts des connaissances traditionnelles. Concrètement, cela signifie respecter les méthodes traditionnelles d'éducation des enfants, impliquer les aînés dans la planification des services et reconnaître que les connaissances communautaires sont essentielles au mieux-être des enfants et des familles.

Bien que la division du Mieux-être familial fasse référence à l'ensemble du système territorial, ses services sont fournis localement par les équipes des bureaux du Mieux-être familial basées dans chacune des 25 collectivités du Nunavut. Ces équipes sont composées de personnel de première ligne et peuvent inclure des travailleurs sociaux communautaires, des travailleurs en ressources familiales, des interprètes administratifs, des réceptionnistes, des assistants sociaux, des coordonnateurs, des superviseurs et des gestionnaires. Leur travail va au-delà des activités quotidiennes; ils incarnent un lien vivant entre les familles inuites et leur collectivité.

Les employés des services de Mieux-être familial jouent un rôle essentiel dans le système de services à l'enfance et à la famille du Nunavut. Leur présence dans chaque collectivité témoigne d'un engagement fort en faveur de l'établissement d'une relation de confiance, d'un accompagnement des familles et d'une prise en charge fondée sur le respect, la dignité et les liens culturels. Comme de nombreux membres de l'équipe vivent et travaillent au sein de la collectivité, ils sont profondément liés aux familles, aux langues et aux traditions locales. Leur travail repose sur une pratique tenant compte des traumatismes, culturellement respectueuse et axée sur les points forts, qui favorise le mieux-être des enfants, des jeunes et des aidants naturels dans tout le territoire.

Les travailleurs en première ligne assurent une gamme complète de services, notamment l'accueil et la gestion des cas, les services de soutien, la préservation de la famille, la protection de l'enfance, le soutien à l'adoption et la coordination des services spécialisés hors territoire. Les services sont assurés en partenariat avec les familles, les aînés, les organisations inuites locales et d'autres ministères territoriaux, dans un souci commun de guérison communautaire et de mieux-être intergénérationnel.

Qu'entendons-nous par « pratique tenant compte des traumatismes »?

Cette pratique reconnaît que de nombreuses familles portent des blessures visibles ou invisibles issues de traumatismes intergénérationnels, de préjudices coloniaux et d'inégalités systémiques. Cela signifie créer des environnements qui favorisent la sécurité, la confiance et la dignité, où les familles sont considérées sous l'angle de la guérison et non du jugement. Dans le système de services à l'enfance et à la famille du Nunavut, cela signifie :

- réagir avec empathie plutôt qu'avec vigilance
- soutenir les familles en créant des liens plutôt qu'en exerçant un contrôle
- reconnaître les réactions traumatiques comme des stratégies de survie plutôt que comme des échecs personnels

- prodiguer des soins prévisibles et respectueux, fondés sur les valeurs inuites et les forces de la collectivité

Aperçu régional des services

Afin de soutenir la prestation des services à l'enfance et à la famille, le Nunavut est divisé en quatre régions de service : **Qikiqtaaluk Nord, Qikiqtaaluk Sud, Kivalliq, et Kitikmeot**. Les services sont assurés en partenariat avec les organisations inuites locales et soutenus par le bureau principal du Mieux-être familial, dont le rôle est de diriger les efforts en matière de législation, de politiques et de pratiques à l'échelle du système. Le siège social du Mieux-être familial supervise également les services spécialisés hors territoire, l'enregistrement des adoptions, la formation et l'assurance qualité, et soutient les équipes régionales en leur fournissant des outils, des conseils et une collaboration intergouvernementale afin de garantir des soins cohérents et adaptés à la culture. Ensemble, le bureau principal et les bureaux communautaires du Mieux-être familial forment un système unifié qui assure un équilibre entre la direction centralisée et la prestation de services adaptés aux besoins de la collectivité.

Régions et collectivités desservies par le SEF du Nunavut

1. Bureau régional de

Qikiqtaaluk Nord : Pangnirtung

collectivités desservies : Pond Inlet, Arctic Bay, Clyde River, Grise Fiord, Resolute Bay, Hall Beach (Sanirajak), Igloolik, Pangnirtung, Qikiqtarjuaq

2. Bureau régional de

Qikiqtaaluk Sud : Iqaluit

collectivités desservies : Iqaluit, Kinngait (Cape Dorset), Kimmirut

3. Bureau régional de

Kivalliq : Rankin Inlet

collectivités desservies : Rankin Inlet, Arviat, Baker Lake, Nauyasat, Chesterfield Inlet, Coral Harbour, Whale Cove, Sanikiluaq

4. Bureau régional de

Kitikmeot : Cambridge Bay

collectivités desservies : Cambridge Bay, Kugluktuk, Kugaaruk, Gjoa Haven, Taloyoak

Reforcer la main-d'œuvre et les infrastructures

En 2024-2025, la division Mieux-être familial a poursuivi ses efforts pour recruter, soutenir et retenir du personnel adhérant aux valeurs communautaires et culturelles. Bien que les pénuries

de personnel, les contraintes en matière de logement et les lacunes en termes d'infrastructures restent des défis majeurs, des efforts importants ont été déployés pour améliorer les conditions de travail et la présence au sein des collectivités. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre du plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028), qui souligne l'importance de renforcer le recrutement, la rétention et le développement de la main-d'œuvre.

Les principales initiatives comprenaient :

- **Stratégies de recrutement local améliorées et orientation culturelle pour les nouveaux employés :** Efforts axés sur le recrutement de candidats inuits et du Nord, à l'aide de méthodes d'embauche communautaires et d'une formation culturelle préalable visant à renforcer la rétention. Cette initiative soutient l'objectif prioritaire qui consiste à constituer une main-d'œuvre locale solide et culturellement intégrée.
- **Modèles d'intégration structurés, comprenant des consultations de cas et un mentorat culturel :** Les nouveaux employés ont bénéficié d'un programme d'intégration par étapes comprenant des discussions de cas animées par des pairs, le mentorat de collaborateurs expérimentés et l'accès à des détenteurs de connaissances culturelles.
- **Élaboration de modules de formation des aidants naturels et la sécurité culturelle dirigés par les Inuits :** Le contenu de la formation est élaboré en collaboration avec des conseillers culturels et des gardiens du savoir afin de refléter les valeurs communautaires et de favoriser la prestation de services adaptés à la culture.
- **Réseaux de soutien par les pairs et accompagnement continu des superviseurs en matière de leadership :** Les travailleurs de première ligne et les superviseurs ont rejoint des réseaux régionaux de pairs et ont bénéficié d'un accompagnement ciblé afin de développer leurs compétences en matière de leadership, de gérer des cas complexes et de favoriser le mieux-être de leur équipe.

Au cours de l'exercice 2024-2025, la division a également fait progresser des initiatives clés visant à améliorer la sécurité du personnel et le mieux-être au travail. Trois nouvelles politiques – la politique sur la *santé et la sécurité au travail*, la *politique sur les travailleurs isolés* et la *politique sur le respect et l'absence de harcèlement au travail* – ont été élaborées afin de renforcer l'engagement de la division en faveur d'environnements de travail sûrs, soutenant et respectueux. Ensemble, ces politiques définissent des procédures claires en matière d'évaluation des risques, de communication et d'intervention d'urgence, renforcent le droit à un milieu de travail exempt de harcèlement et harmonisent les pratiques de sécurité avec les valeurs inuites Qaujimajatuqangit et la législation territoriale. Ces politiques ont fait l'objet d'un processus de consultation vers la fin de l'année visée par le rapport avant leur mise en œuvre complète.

Afin de soutenir la planification à long terme des effectifs et la responsabilité communautaire, le bureau principal et les bureaux communautaires chargés du Mieux-être familial ont continué à améliorer leurs systèmes de collecte et de suivi des données en 2024-2025. Ce travail souligne l'importance de disposer de données précises et adaptées à la culture locale, non seulement comme outil de gestion, mais aussi comme reflet du respect, de la transparence et de la responsabilité envers les collectivités inuites. L'amélioration du suivi et de l'évaluation renforce également les efforts déployés dans le cadre de cette priorité pour mettre en place des pratiques cohérentes et responsables en matière de recrutement et de rétention.

La division Mieux-être familial a affiné sa méthode de suivi des besoins en personnel et de la capacité de service en faisant la distinction entre le nombre total de postes au sein du système de services à l'enfance et à la famille et ceux classés comme postes de première ligne. En date du 31 mars 2025, 136 postes avaient été approuvés, comprenant à la fois des fonctions administratives et des fonctions directes auprès de la collectivité. Parmi ceux-ci, 101 étaient des postes de première ligne, fournissant directement des services aux enfants, aux jeunes et aux familles à travers le Nunavut. Les membres du personnel de première ligne comprennent les travailleurs sociaux, les agents de liaison avec la clientèle, les assistants sociaux et les autres membres du personnel de soutien communautaire.

Les autres postes sont ceux de spécialistes au bureau principal, à la direction régionale ou à la direction, ainsi que d'autres fonctions administratives ou de supervision. Cette distinction permet aux services à l'enfance et à la famille de suivre plus précisément la capacité des services communautaires, d'identifier les lacunes dans la prestation locale et d'orienter les futures initiatives en matière de dotation et de recrutement. Ces améliorations reflètent l'engagement stratégique visant à renforcer les processus de recrutement et de rétention et à soutenir la stabilité générale de la main-d'œuvre.

Ces chiffres reflètent les postes approuvés, qui ne sont pas toujours pourvus tout au long de l'année. Il est donc essentiel de comprendre les taux de vacance. Des travaux sont en cours pour renforcer nos systèmes et suivre ces taux plus efficacement. Si les données sur les postes vacants fournissent un aperçu important, elles ne reflètent pas pleinement les mesures proactives prises pour maintenir la prestation de services tout au long de l'année. Au cours de l'exercice 2024-2025, de nombreux postes, en particulier ceux de première ligne, ont été pourvus temporairement par le biais d'emplois occasionnels et de contrats à court terme. Ces modalités de recrutement flexibles ont permis à la division d'assurer la continuité des services dans les collectivités pendant que les processus de recrutement à plus long terme étaient en cours. Bien que cela ne soit pas pris en compte dans les calculs du taux de vacance, cette utilisation stratégique du personnel occasionnel a permis de compenser efficacement les pressions dans des domaines de service clés et a favorisé la stabilité opérationnelle pendant les périodes de transition.

Composition totale de la main-d'œuvre (2024-2025)

Catégorie	Nombre	% du total
Postes de première ligne en milieu communautaire	101	74.3%
Postes administratifs et au siège social	35	25.7%
Total des postes approuvés	136	100%

Au 31 mars 2025, la division du Mieux-être familial a déclaré un total de 136 postes approuvés dans les collectivités du Nunavut. Parmi ceux-ci, 72 postes ont été pourvus et 64 sont restés vacants, ce qui correspond à un taux de vacance d'environ 47 %.

Parmi ces rôles, les travailleurs sociaux communautaires, qui effectuent une grande partie du travail de gestion des cas en première ligne, occupaient 67 postes à durée indéterminée, dont 37 étaient pourvus et 30 restaient vacants, pour un taux de vacance de 45 %. Pour les travailleurs sociaux spécialisés dans les ressources familiales, il y avait 14 postes approuvés, dont 5 pourvus et 9 vacants, ce qui correspond à un taux de vacance de 64 %.

Au total, 11 nouveaux employés indéterminés (employés permanents sans date de fin fixe) ont été embauchés au cours de l'exercice financier. Malgré ces progrès en matière de recrutement, les pressions sur le personnel restent importantes. Ces chiffres soulignent à la fois l'ampleur des besoins actuels en matière de personnel et l'importance constante d'investissements soutenus dans le recrutement, la rétention et le mieux-être des employés. Il est important de noter que de nombreux bureaux communautaires ont fonctionné avec du personnel occasionnel supplémentaire tout au long de l'année, garantissant ainsi la continuité des services essentiels destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles malgré les difficultés persistantes en matière de recrutement.

Comparaison entre postes approuvés et pourvus (31 mars 2025)

Type de poste	Approuvé	Pourvu	Vacant	Taux de vacance
Travailleur social communautaire	67	37	30	45%
Travailleur en ressources familiales	14	5	9	64%
Agent de liaison avec la clientèle	5	4	1	20%
Autres remarques	50	26	24	48%
Total	136	72	64	47%

Les taux de vacance élevés et l'instabilité de la main-d'œuvre au Nunavut découlent de défis uniques, notamment le nombre limité de logements, le coût élevé de la vie, l'isolement géographique et la concurrence pour les professionnels qualifiés à l'échelle du Canada. De nombreux postes exigent des qualifications spécialisées, et le recrutement se fait souvent à l'extérieur du territoire, ce qui allonge les délais d'embauche et augmente le taux de roulement. Pour faire face à ces réalités, la division du Mieux-être familial met en œuvre des stratégies de recrutement ciblées, renforce les initiatives de rétention et investit dans le mieux-être des employés et les aides au logement. Ensemble, ces mesures reflètent la stratégie générale de la division visant à mettre en place une main-d'œuvre résiliente, bien formée, bien soutenue et ancrée dans les forces et les valeurs des collectivités du Nunavut. Dans ce contexte, la capacité de la division à mobiliser une main-d'œuvre occasionnelle flexible représente une stratégie adaptative qui favorise la continuité des services tout en faisant progresser les efforts de recrutement à long terme.

Au cœur de cette vision, l'accent est mis sur le recrutement local et le développement de la main-d'œuvre : embaucher au sein des collectivités afin de renforcer la continuité des services, réduire les taux de vacance et garantir que les services sont assurés par des personnes qui parlent les langues locales, connaissent la culture et ont une expérience de vie similaire. En investissant dans la formation, le mentorat et le développement de carrière des Nunavummiut, les bureaux communautaires et le bureau principal du Mieux-être familial créent des voies vers l'emploi à

long terme et réduisent la dépendance au recrutement en dehors du territoire. Cette attention portée au développement des talents locaux est essentielle pour constituer une main-d'œuvre résiliente et connectée à la collectivité, qui soutient notre vision de stabilité des services, enracinée dans les forces et les valeurs du Nunavut. Cette approche renforce la stabilité des services à l'enfance et à la famille et garantit que la main-d'œuvre reflète toujours les valeurs sociétales et les priorités communautaires des Inuits.

Continuum de soutiens et de services auprès des enfants, des jeunes et des familles

La division du Mieux-être familial prodigue des services destinés à la protection de l'enfance en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF). La LSEF établit un continuum de soins flexible, conçu pour répondre aux besoins diversifiés et évolutifs des enfants, des jeunes et des familles du Nunavut. Les services s'inspirent des **principes Inuit Qaujimajatuqangit (IQ)**, qui mettent l'accent sur l'unité familiale, le mieux-être de la collectivité et les atouts des connaissances traditionnelles.

Les services offerts dans le cadre de ce continuum s'articulent autour de deux axes principaux : Services de soutien et services de protection de l'enfance. Ces services sont proposés aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux futurs parents lorsque les difficultés rencontrées dépassent l'aide que leur entourage peut leur apporter. L'objectif est de travailler avec les familles et les collectivités afin de favoriser la guérison, de renforcer le mieux-être familial, de veiller à ce que les enfants et les jeunes soient en sécurité et soutenus, tout en respectant les cultures et en établissant des relations fondées sur le respect et la confiance.

Remarque linguistique :

Au cours des années précédentes, les services de soutien étaient appelés *services de prévention*. Le présent rapport utilise le terme *services de soutien* pour mieux refléter la nature volontaire et les aspects positifs de ce travail. Nous reconnaissons l'importance des mots utilisés : des termes tels que « prévention » peuvent involontairement suggérer que les familles sont sur la voie d'une intervention de protection, ce qui n'est pas le cas pour beaucoup de celles qui bénéficient d'une aide. Dans le cadre de notre engagement en faveur de la décolonisation et des pratiques anti-oppressives, nous nous efforçons de nous éloigner des termes axés sur les déficits et d'adopter un langage qui reflète la dignité, le partenariat et le respect.

Services de soutien

Les services de soutien s'appuient sur les ressources existantes des familles et des collectivités en proposant une assistance ancrée dans la culture, qui améliore le mieux-être, réduit le stress et favorise la stabilité à long terme. Ces services sont volontaires, personnalisés et guidés par les forces, les besoins et les valeurs de chaque famille.

Les travailleurs sociaux communautaires et les travailleurs en ressources familiales travaillent en étroite collaboration avec les familles afin de définir des objectifs et de mettre en place des mesures d'aide qui reflètent leurs priorités. Ce travail repose sur la confiance, les liens et la

conviction que les familles sont aptes et dotées des ressources nécessaires, même lorsqu'elles sont confrontées à des défis complexes.

Voici quelques exemples de services de soutien :

- Défense des droits en matière de logement et aide pour les besoins fondamentaux;
- Orientation vers des ressources en matière de soins prénataux, de parentalité ou de bien-être psychologique;
- Aide financière à court terme ou soutien à la sécurité alimentaire;
- Aide à l'accès aux services dans le cadre de l'initiative « Les enfants inuits d'abord »;
- Aide à l'accès à des services de guérison et de bien-être culturellement adaptés;
- Programmes communautaires ou liés au territoire qui favorisent la résilience et le sentiment d'appartenance.

Services de protection

Des services de protection sont accessibles lorsque l'on craint qu'un enfant ou un adolescent soit exposé à un risque de préjudice, de négligence ou de maltraitance. Ces services reposent sur le principe selon lequel tous les enfants ont le droit de grandir dans un environnement sûr, stimulant et bienveillant.

Lorsque des préoccupations concernant la sécurité ou le bien-être d'un enfant sont identifiées, les personnes sont tenues, en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF), de faire part sans délai de ces préoccupations à un travailleur social communautaire ou à la Gendarmerie royale du Canada (GRC). De son côté, la division Mieux-être familial a une obligation parallèle : répondre avec attention et compassion, préserver la dignité des familles et veiller à ce que les services soient fournis en tenant compte des traumatismes subis, en s'appuyant sur la culture et sans discrimination, afin de favoriser la guérison et le bien-être.

Le travailleur social communautaire procède ensuite à une évaluation collaborative tenant compte des traumatismes subis afin de déterminer le soutien ou l'intervention qui pourrait être nécessaire. Ce processus peut comprendre :

- discuter avec l'enfant ou le jeune, ses aidants, sa famille élargie et d'autres personnes qui connaissent bien la famille;
- coordonner avec les prestataires de services et les aînés pour évaluer la sécurité et les points forts;
- Offrir des services de soutien lorsque cela est approprié ou prendre des mesures de protection lorsque cela est nécessaire.

Nous reconnaissons que bon nombre des défis qui suscitent des préoccupations en matière de protection ne sont pas le résultat d'un échec personnel, mais trouvent leur origine dans des obstacles systémiques tels que la pauvreté, l'insécurité liée au logement, les problèmes de santé mentale et les répercussions intergénérationnelles de systèmes ayant causé des dommages durables. Pourtant, malgré ces défis, les familles et les collectivités possèdent une grande force et une grande résilience. Notre rôle est de les accompagner en tant que partenaires dans les

domaines de la sécurité, de la guérison et du bien-être à long terme, en soutenant les démarches qui s'appuient sur ces forces et favorisent un épanouissement durable.

Dans la mesure du possible, la division se concentre sur les services d'aide-bénévole et les solutions communautaires, en collaborant avec les familles pour renforcer la sécurité et le bien-être. Les services de protection ne sont utilisés qu'en cas de nécessité, tous les efforts étant déployés pour assurer la sécurité des enfants au sein de leur réseau familial. Notre approche vise à être non intrusive et ancrée dans la culture, en donnant aux familles les moyens de renforcer leur sécurité et leur résilience grâce à des aides conçues pour les soutenir, et non pour les contrôler.

Toutes les décisions sont guidées par un engagement envers la sécurité culturelle, la préservation de la famille et les liens communautaires. Lorsque cela est possible, les services de protection visent à maintenir les liens entre les enfants et leur famille, leur culture et leur collectivité, reconnaissant que le rétablissement et la sécurité passent avant tout par des relations respectueuses et un soutien significatif.

L'importance des mots

Les mots que nous utilisons influencent la manière dont les familles perçoivent les services. Au cours des dernières années, les mesures de soutien précoces ont été décrites comme des *services de prévention*. Bien que largement utilisé dans le domaine de la protection de l'enfance, le terme « prévention » peut suggérer que les familles sont tenues à l'écart d'une intervention inévitable des services de protection. Au Nunavut, nous reconnaissons que de nombreuses familles ont recours aux services de soutien de leur plein gré et n'ont pas besoin de services de protection.

En adoptant le terme **services de soutien**, nous rendons hommage aux forces des familles et des collectivités. Ce choix de langage reflète notre approche anti-oppressive et consciente des traumatismes, qui privilégie la dignité, les liens sociaux et l'identité culturelle dans tous les domaines de la prestation de services.

Options de services de soutien et de protection

Services de soutien

Entente de services volontaires (ESV) :

Entente conclue avec les parents et les enfants âgés de 0 à 15 ans (inclusivement) qui pourraient bénéficier d'un soutien supplémentaire pour renforcer leur bien-être, l'unité familiale et les liens culturels. Ces ententes ne sont pas liées à des préoccupations en matière de protection, mais s'inscrivent dans le cadre d'une approche proactive et communautaire du bien-être familial. Les services peuvent inclure des programmes de bien-être, des services de conseil, des aides à la parentalité ou d'autres ressources adaptées à la culture.

Entente de services de soutien (ESS) :

Entente avec un jeune de l'âge de 16 à 18 ans (inclusivement) qui ne peut pas vivre en toute sécurité chez ses parents et qui s'efforce de devenir autonome. Les services se concentrent souvent sur le développement des compétences de vie, l'aide au logement et la préparation à la vie autonome. Les ESS sont conçues pour donner aux jeunes les moyens d'agir grâce à des outils et des ressources qui reflètent leurs forces, leurs choix et leurs aspirations.

Entente de soutien prolongé (ESP) :

Entente qui permet à la division de soutenir un jeune adulte de l'âge de 19 à 26 ans (inclusivement) dans leur transition vers la vie autonome. Ces ententes favorisent une transition sécuritaire et soutenue vers l'âge adulte, notamment en offrant de l'aide en matière de logement, de préparation à l'emploi et de liens avec la collectivité. Les services ESP reflètent une vision du développement des jeunes axée sur les points forts et reconnaissent l'importance de l'identité culturelle, du sentiment d'appartenance et de l'autonomie.

Services de protection

Entente de plan de soins (EPS) :

Entente entre le ou les parents et la division qui définit un plan d'action visant à assurer la protection et le bien-être de l'enfant. Ces ententes constituent une alternative aux tribunaux et sont moins intrusives que les procédures judiciaires formelles. Elles sont fondées sur la collaboration et visent à préserver l'unité familiale tout en répondant aux préoccupations en matière de sécurité de manière culturellement appropriée et réparatrice.

Ordonnances judiciaires de protection de l'enfance :

Si un enfant nécessite une protection en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, le tribunal peut rendre trois types d'ordonnances afin d'assurer la sécurité et le soutien de l'enfant.

Les types d'ordonnances sont :

1. **Ordonnance de supervision :** L'enfant reste dans son foyer, mais la famille collabore avec les services à l'enfance et à la famille dans le cadre d'une supervision judiciaire afin d'assurer sa sécurité et de lui apporter un soutien. Ces ordonnances sont limitées dans le

temps et ne peuvent excéder un an. Elles ont pour objectif d'assurer une surveillance tout en aidant la famille à relever des défis spécifiques avec dignité et soutien.

2. **Ordonnance de garde temporaire :** L'enfant est pris en charge par les services à l'enfance et à la famille ou par un tuteur agréé pendant une période limitée, le temps que des mesures soient prises pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité. L'objectif principal reste le regroupement familial dans la mesure du possible, soutenu par une planification sensible à la culture et des soins adaptés aux traumatismes.
3. **Ordonnance de garde permanente :** L'enfant reste sous la garde des services à l'enfance et à la famille ou d'un autre tuteur permanent lorsque son retour à la maison n'est pas sûr ou possible, et ce, jusqu'à l'âge de 16 ans. Cette mesure peut être prolongée jusqu'à l'âge de 19 ans si le jeune y consent ou si le tribunal l'ordonne. Ces décisions sont prises après mûre réflexion, en tenant compte de la stabilité à long terme, de la continuité culturelle et du bien-être global de l'enfant.

Le langage comme reflet des valeurs

Nous avons à cœur d'utiliser un langage qui s'éloigne de l'héritage colonial de surveillance, de conformité et de contrôle. Des termes tels que *surveillance*, *encadrement* et *prévention* reflètent souvent une vision empreinte de suspicion et d'autorité, qui place les familles sous surveillance plutôt que de les accompagner et de les soutenir.

À la place, notre langage reflète l'approche que nous nous efforçons d'incarner :

- **Partenariat** plutôt que surveillance
- **Sécurité culturelle et respect** plutôt que jugement
- **Guérison et lien** plutôt que contrôle
- **Assistance guidée** plutôt que surveillance

Ce changement va au-delà des mots : il s'agit d'affirmer la dignité, de rétablir la confiance et d'ancrer les services à l'enfance et à la famille dans les relations, et non dans les restrictions. Cela reflète notre engagement envers les valeurs sociétales inuites, où les soins sont fondés sur les liens, le respect et la continuité culturelle.

Renforcer les services d'assistance : Coup d'œil sur les ententes de services volontaires

Les ententes de services volontaires (ESV), telles que décrites aux articles 5 et 6 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF), fournissent un cadre de collaboration permettant aux familles et aux tuteurs d'accéder à des services en partenariat avec la division du Mieux-être familial. Ces ententes renforcent les atouts familiaux et offrent un soutien adapté à la culture sans nécessiter l'intervention officielle des services de protection. Cette approche repose sur les principes du soutien précoce, du respect culturel et de l'engagement axé sur la guérison.

Dans le cadre d'une ESV, les familles peuvent bénéficier d'un soutien avec leur plein consentement et peuvent se retirer de l'entente à tout moment. Les services peuvent inclure un soutien parental, des conseils, des services de répit ou des orientations vers d'autres programmes visant à renforcer les relations familiales et à favoriser le bien-être des enfants. La souplesse des ESV permet aux familles de bénéficier d'un soutien rapide tout en conservant leur autonomie, leur dignité et leurs liens avec leur collectivité.

La section 6 de la LSEF décrit les procédures et les attentes liées aux ESV, notamment la manière dont l'entente est documentée, la nature des services à fournir et le processus d'établissement des objectifs. Elle comprend également des mesures visant à garantir que l'entente continue de répondre aux besoins changeants de la famille. Des dispositions sont également prévues pour mettre fin à l'entente si les circonstances changent, avec des directives claires fournies à la fois aux familles et aux prestataires de services.

En 2024-2025, la division Mieux-être familial a poursuivi son développement de l'utilisation des ESV pour soutenir les familles. L'un des développements clés de cette année a été le renforcement de l'intégration des outils de planification des cas, la formation du personnel à l'humilité culturelle et les pratiques tenant compte des traumatismes. Ces efforts contribuent à garantir que les ESV soient non seulement accessibles, mais aussi adaptées, significatives et ancrées dans les valeurs inuites. En date du 31 mars 2025, 54 enfants et jeunes bénéficiaient de services dans le cadre d'une ESV.

Par exemple, les ESV sont couramment utilisées pour aider les familles à accéder à des aides spécialisées qui ne sont pas disponibles dans leur collectivité locale. Cela comprend le soutien aux enfants atteints de maladies chroniques qui ont besoin d'accéder à des services offerts uniquement dans les centres urbains. Ces enfants ont souvent besoin de contrôles fréquents, d'un accès à des soins hospitaliers ou d'un suivi médical continu.

D'après les tendances en matière de services pour 2024-2025, l'accès limité à des services médicaux et de développement complexes dans certaines régions continue d'être un facteur déterminant dans les placements à l'extérieur du territoire. Une part importante de ces placements est accessible grâce à des ententes de services bénévoles (ESV), qui répondent au besoin des familles qui souhaitent bénéficier d'un soutien complet et accessible. Les familles bénéficiant d'une aide dans le cadre des ESV peuvent également avoir besoin de soins infirmiers à domicile, d'une prise en charge coordonnée ou de solutions de logement adaptées pour

s'occuper de leurs enfants en toute sécurité. Ces ententes permettent aux familles de continuer à participer aux soins prodigués à leur enfant tout en gérant des besoins complexes qui nécessitent une planification concertée et le respect de l'avis de la famille.

Dans le cadre d'efforts de soutien plus larges, la division du Mieux-être familial continue d'améliorer les outils et les pratiques liés aux ESV afin de mieux refléter les valeurs inuites et d'établir des relations fondées sur la confiance. Grâce à des formations actualisées, à des normes de documentation améliorées et à un dialogue continu avec les collectivités, les ESV restent un outil essentiel pour offrir un soutien culturellement adapté et axé sur la famille dans tout le Nunavut.

En résumé, l'entente de services volontaires (ESV) est une approche centrée sur les relations qui permet aux familles de bénéficier d'un soutien collaboratif axé sur leurs points forts. Ces ententes reflètent notre engagement à accompagner les familles en leur offrant un soutien opportun et adapté à leur culture, qui favorise leur bien-être, leur stabilité et renforce leurs liens familiaux.

Services offerts dans le cadre des ententes de services volontaires (ESV)

Services de conseils

Orientation vers un soutien professionnel pour aider les enfants et les familles à faire face à des problèmes émotionnels, psychologiques ou comportementaux.

Soutien à domicile

Service à domicile pour faciliter les tâches quotidiennes et aider à gérer les besoins spécifiques de la famille ou des enfants, en accord avec les valeurs et les objectifs de la famille.

Soins de répit

Soutien à court terme aux aidants afin de réduire leur stress et de favoriser leur bien-être et leur équilibre.

Programmes parentaux

Programmes adaptés à la culture locale, conçus pour renforcer les compétences parentales, renforcer la confiance et promouvoir une dynamique familiale saine.

Aide financière

Aide visant à aider les familles à stabiliser leur situation financière, y compris une aide d'urgence ou transitoire flexible, le cas échéant.

Services de logement

Services d'orientation visant à aider les familles à trouver ou à améliorer un logement stable qui répond à leurs besoins et favorise leur unité à long terme.

Traitement et réhabilitation des toxicomanies

Services d'orientation visant à aider les jeunes et leurs familles à faire face aux problèmes liés à

la consommation de substances psychoactives et à retrouver la santé et le bien-être grâce à des soins prodigués sans jugement.

Médiation des conflits

Aide à la résolution des conflits familiaux dans le respect, en mettant l'accent sur les points forts et dans un esprit de collaboration.

Services de santé

Aider les familles à gérer les problèmes de santé physique ou mentale touchant un enfant ou un aidant, notamment en leur donnant accès à des soins spécialisés et adaptés à leur culture quand c'est nécessaire.

Autres services

Tout autre service convenu entre la direction des services à l'enfance et à la famille et le tuteur légal de l'enfant, en fonction des forces, des besoins et de l'intérêt supérieur de l'enfant et de sa famille.

Valoriser la culture dans les services de soutien

Les ententes de services volontaires (ESV) ne servent pas uniquement à accéder à des ressources, elles visent également à **mettre en valeur les forces familiales, l'identité culturelle et les liens affectifs**. Les familles sont encouragées à s'appuyer sur leurs connaissances et leurs traditions communautaires dans le cadre de leur parcours vers la guérison et le bien-être.

Le soutien peut inclure :

- La participation d'ainés ou d'agents de soutien culturel
- Des pratiques culturelles telles que le tambour, la couture, la langue ou la narration d'histoires
- Des formes de soutien axées sur le territoire ou la collectivité
- Des activités qui reflètent la vie familiale quotidienne et les traditions

Ces approches confirment les valeurs inuites, favorisent la dignité et créent des espaces où les familles peuvent renouer des liens, guérir et s'épanouir, à leur manière.

Enfants et jeunes bénéficiant des services à la famille en 2024-2025

En date du 31 mars 2025, un total de **454** enfants et jeunes Nunavummiut ont bénéficié d'un soutien grâce aux services offerts sur le territoire par la division du Mieux-être familial communautaire. Ces services sont ancrés dans les valeurs inuites et les relations communautaires, et sont fournis en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille.

Cette section présente uniquement les services offerts sur le territoire. Les services spécialisés hors territoire sont présentés séparément dans la section consacrée aux services spécialisés hors territoire.

Données territoriales présentées à une date donnée

Ces renseignements présentent les données territoriales au 31 mars 2025, fournissant ainsi un aperçu clair de la situation à la fin de l'exercice. Avec poursuite de la mise en œuvre de Matrix dans tous les aspects de la prestation de services et la formation supplémentaire à Matrix en cours, la division prévoit communiquer les données complètes pour l'exercice financier dans le territoire au cours des prochaines années. Cela permettra une analyse plus approfondie des tendances et une prise de décision plus éclairée.

Répartition régionale des services hors du territoire

Sur les 454 enfants et jeunes pris en charge au Nunavut, la répartition régionale est la suivante :

- **39,6 % (180)** – Région de Qikiqtaaluk Sud
- **27,5 % (125)** – Région de Qikiqtaaluk Nord
- **23,6 % (107)** – Région de Kivalliq
- **9,3 % (42)** – Région de Kitikmeot

Types de services

Les enfants et les jeunes peuvent bénéficier d'un soutien par le biais de différents types de services, qui peuvent être volontaires ou imposés par un tribunal, en fonction de leurs besoins et de leur situation individuels. La répartition de ces types de services est la suivante :

- Entente de plan de soins (EPS) : 37.7% (171)
- Ordonnance de garde temporaire (OGP) : 20.9% (95)
- Ordonnance de garde permanente (OGT) : 14.8% (67)
- Ententes de services volontaires (ESV) : 11.9% (54)
- Ententes de services de soutien (ESS) : 5.5% (25)
- Ordonnance de surveillance : 4.2% (19)
- Ordonnances provisoires : 2.9% (13)
- Entente de soutien prolongé (ESP) : 2.2% (10)

Profil d'âge des enfants et des jeunes bénéficiant de services sur le territoire

La compréhension de la répartition par âge des enfants et des jeunes pris en charge par la division Mieux-être familial aide à éclairer la planification et la prestation des services. En date du 31 mars 2025, 454 enfants et jeunes bénéficiaient de services en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. Ensemble, les enfants âgés de 0 à 12 ans représentaient près de 70 % de tous les bénéficiaires de services sur le territoire, ce qui souligne l'importance des aides à la petite enfance et au primaire dans la planification et la prestation des services. La répartition suivante reflète la proportion de personnes desservies par groupe d'âge :

Tranche d'âge	Nombre d'enfants/jeunes
0 à 5 ans	29.1% (132)
6 à 12 ans	40.5% (184)
13 à 15 ans	15.2% (69)
16 à 18 ans	11.0% (50)
19 à 26 ans (ESP)	4.2% (19)

Pourquoi ces données sont-elles importantes?

Le suivi du nombre d'enfants et de jeunes bénéficiant de services, ainsi que la compréhension des lieux et des modalités de leur prise en charge, permettent d'identifier les besoins émergents de la communauté, d'élaborer des politiques adaptées et d'orienter la planification en fonction des priorités des Inuits. Ces données favorisent également la transparence et la responsabilisation, garantissant que la prestation des services reflète à la fois les réalités de la collectivité et les responsabilités systémiques. Nous reconnaissons que chaque chiffre représente un enfant, une famille et une histoire. Ces chiffres ne sont pas seulement des statistiques : ils reflètent l'effort collectif visant à favoriser le bien-être, la guérison et les liens culturels dans tout le Nunavut.

Appels reçus et soutien communautaire (2024-2025)

En 2024-2025, les employés des bureaux communautaires du Mieux-être familial ont répondu à 2 485 appels dans tout le Nunavut. Ces appels provenaient de familles en quête de soutien, de membres de la communauté assumant leur responsabilité de prendre soin les uns des autres, et d'autres partenaires soucieux du bien-être d'un enfant ou d'un jeune. **Chaque appel représente un moment d'écoute et une occasion de répondre avec compassion, respect et un soutien respectueux des spécificités culturelles.**

Répartition régionale des appels reçus

- **Qikiqtaaluk Nord** : 817 (32.9%)
- **Kitikmeot** : 640 (25.8%)
- **Kivalliq** : 546 (22.0%)
- **Qikiqtaaluk Sud** : 482 (19.4%)

Aperçu des cas de protection de l'enfance et de maltraitance

Au cours de l'année écoulée, la division Mieux-être familial a reçu un total de 2 485 demandes de services. Toutes ces interventions ne concernaient pas nécessairement la protection des enfants. Chaque appel a été soigneusement examiné dans le cadre d'un processus de sélection afin de déterminer la réponse appropriée. Parmi ceux-ci, 1 657 concernaient des questions liées à la protection de l'enfance.

Le tableau ci-dessous montre la proportion des types de maltraitance signalés lors des premiers entretiens :

- **Négligence** : 44,0 % de tous les signalements de violence
- **Violence psychologique** : 40,0 % de tous les signalements de violence
- **Violence physique** : 11,9 % de tous les signalements de violence
- **Violence sexuelle** : 4,1 % de tous les signalements de violence

Ces résultats mettent en évidence les types de préoccupations les plus souvent identifiées lorsque les familles sont signalées pour la première fois à la division du Mieux-être familial. En 2024-2025, la négligence était la forme de violence la plus fréquemment signalée au Nunavut, suivie de près par la violence psychologique. Bien que ce soient là les préoccupations les plus fréquemment signalées, il est important de reconnaître que tous les signalements ne sont pas vérifiés ou corroborés. Chaque rapport est examiné attentivement en fonction de ses propres mérites, en mettant l'accent sur la compréhension du contexte global de la situation.

Les préoccupations liées à la négligence sont souvent liées aux problèmes complexes découlant des traumatismes intergénérationnels résultant du colonialisme subi par les parents et les personnes qui s'occupent des enfants. Une sensibilisation accrue et une meilleure connaissance des causes profondes constituent une étape cruciale vers l'élaboration d'interventions qui favorisent plus efficacement la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes. Chaque rapport représente non seulement une préoccupation, mais aussi une occasion de réagir de manière à refléter notre engagement commun en faveur de la sécurité, du soutien et du bien-être.

Évolution des tendances en matière de services au fil du temps

En 2024-2025, les modèles de prestation de services reflétaient à la fois des réalités de longue date et les efforts continus visant à renforcer les soins axés sur la culture et centrés sur la famille dans tout le Nunavut. Le suivi de l'équilibre entre les services d'aide et les ordonnances des tribunaux axées sur la protection est une tendance clé, car il met en évidence la manière dont les changements dans les pratiques et les efforts de prévention influencent les parcours de services.

Au 31 mars 2025, environ 19,6 % des enfants et des jeunes bénéficiaient d'un soutien dans le cadre de programmes volontaires : ententes de soutien volontaire (ESV – 11,9 %), ententes de services de soutien (ESS – 5,5 %) et ententes de services prolongés (ESP – 2,2 %). Ces approches privilégient le partenariat, la continuité culturelle et l'engagement proactif. Le recours régulier à des ententes volontaires témoigne de l'importance accordée au bien-être et au maintien de l'unité familiale.

En outre, 37,7 % des enfants et des jeunes ont bénéficié d'ententes de plan de soins (EPS) qui représentent une part importante des services offerts sur le territoire et qui reflètent la volonté de planification concertée entre les familles et la division.

En revanche, environ 42,8 % des enfants et des jeunes bénéficiaient d'ordonnances de protection des tribunaux notamment des ordonnances de garde permanente (OGP – 20,9 %), des ordonnances de garde temporaire (OGT – 14,8 %), des ordonnances de surveillance (4,2 %) et des ordonnances provisoires (2,9 %). Bien que ces mesures restent essentielles pour protéger les enfants en situation de risque élevé, nous continuons d'évaluer si l'amélioration de la prévention et de l'intervention précoce peut, à terme, réduire le recours aux mesures de protection.

Au cours des trois dernières années, la proportion de jeunes bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'ententes de services prolongés (ESP) est restée relativement stable, ce qui souligne le besoin constant de services aidant les jeunes adultes à faire la transition en toute sécurité vers l'indépendance et la vie en collectivité. Les ordonnances de garde permanente (OGP) continuent de représenter la plus grande part des interventions axées sur la protection, tandis que les ententes de plan de soins (EPS) et les ententes de soutien volontaire (ESV) restent ensemble les mesures axées sur la famille les plus fréquemment utilisées.

À mesure que les systèmes de suivi et de rapport des données s'améliorent, les analyses futures se concentreront sur la manière dont les efforts de prévention et de soutien aux familles

modifient le paysage global des services, en réduisant les interventions à haut risque et en augmentant le soutien culturellement adapté et axé sur les points forts, permettant ainsi aux familles de rester ensemble en toute sécurité.

Services spécialisés hors du territoire

Lorsque des enfants ou des jeunes nécessitent des services médicaux, thérapeutiques ou développementaux hautement spécialisés qui ne sont pas offerts au Nunavut, des services spécialisés hors territoire (HT) sont organisés afin de leur garantir l'accès au soutien dont ils ont besoin. Ces placements sont basés sur un engagement envers la continuité des soins, la sécurité culturelle et le maintien des liens familiaux dans la mesure du possible.

Pourquoi les données sont-elles présentées comme un relevé ponctuel?

Un relevé ponctuel fournit un instantané des données à un moment donné, offrant une image claire de la situation telle qu'elle se présente ce jour-là. Dans le présent rapport, les données relatives aux services hors territoire (HT) sont présentées en date du 31 mars 2025. Cette date a été choisie afin de coïncider avec deux développements importants : le déploiement du système de gestion des dossiers Matrix et la mise en place de la nouvelle équipe des services hors territoire en janvier 2025.

Alors que le système Matrix a déjà permis d'améliorer la précision et la fiabilité des rapports pour les cas survenus sur le territoire, son utilisation pour les cas hors territoire n'a commencé que plus tard au cours de l'exercice financier. Pour cette raison, les données actuelles reflètent une perspective ponctuelle plutôt qu'un aperçu complet de l'exercice financier. Ultérieurement, une fois le système Matrix pleinement intégré pour les cas HT et une équipe dédiée en place, la division prévoit de pouvoir fournir des données HT plus complètes pour les exercices financiers à venir. Cela permettra une analyse plus approfondie des tendances et une prise de décision plus éclairée à mesure que les rapports continueront de s'améliorer.

Relevé ponctuel au 31 mars 2025

Total des services spécialisés hors territoire reçus : 85 enfants et jeunes ont bénéficié de services spécialisés HT en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille

Répartition des placements hors territoire par tranche d'âge (2024-2025)

Tranche d'âge	Nombre et pourcentage
0-5	15 (17.6%)
6-12	37 (43.5%)
13-18	33 (38.8%)

Statut juridique des 85 enfants et jeunes placés hors territoire :

- Ordonnance de garde permanente (OGP) : 41 (48.2%)
- Entente de soutien volontaire (ESV) : 27 (31.8%)
- Ordonnance de garde temporaire (OGT) : 7 (8.2%)
- Entente de plan de soins (EPS) : 5 (5.9%)
- Ententes de services de soutien (ESS) : 3 (3.5%)
- Ordonnance de surveillance (OS) : 1 (1.2%)
- Ordonnance provisoire : 1 (1.2%)

Région d'origine des enfants et des jeunes placés hors territoire

- Région de Kivalliq – 27 (31,8 %)
- Région de Qikiqtaaluk Sud – 25 (29,4 %)
- Région de Qikiqtaaluk Nord – 24 (28,2 %)
- Région de Kitikmeot – 9 (10,6 %)

Motifs du placement et types de soins

Les raisons pour lesquelles les enfants et les jeunes sont placés hors du Nunavut varient et sont souvent liées à des besoins complexes en matière de soins qui nécessitent plusieurs formes de soutien :

Motif	Nombre et pourcentage	Contexte complémentaire
Médical (placement en famille d'accueil ou en foyer collectif)	50 (58.8%)	Ces placements soutiennent les enfants et les jeunes ayant des besoins médicaux complexes, tels que des troubles épileptiques, des soins postopératoires ou une prise en charge à long terme par des spécialistes, qui nécessitent des aidants ayant une formation médicale ou la proximité de services de santé spécialisés non offerts au Nunavut.
Placement en famille d'accueil	14 (16.4%)	Certains enfants ou jeunes déménagent avec leur famille

		d'accueil qui quitte le territoire, afin de garantir la continuité de l'attachement et des soins dans le cadre de relations stables et de confiance.
Foyer collectif	7 (8.2%)	Les soins en foyer collectif sont proposés lorsque les enfants et les jeunes ont besoin d'un environnement très structuré et d'un soutien thérapeutique pour répondre à des besoins comportementaux, émotionnels ou liés au développement, qui ne pourraient pas être assurés dans un cadre familial.
But de l'adoption	12 (14.1%)	Dans bon nombre de ces cas, les familles d'accueil à long terme hors territoire développent des liens solides et durables avec les enfants, et lorsque la réunification n'est pas possible, l'adoption peut être envisagée afin d'assurer une permanence et une stabilité à long terme.
Placement à court terme	2 (2.3%)	Les placements à court terme sont envisagés dans des situations d'urgence, par exemple pendant les évaluations médicales, en attendant des soins spécialisés ou lors des transitions entre des dispositions de soins à plus long terme.

Ces décisions ne se prennent pas à la légère : elles correspondent à des parcours de soins nécessaires pour les familles confrontées à des situations qui ne peuvent être prises en charge de manière sûre et efficace sur le territoire.

Pourquoi est-ce important?

Les placements hors territoire représentent des solutions nécessaires pour les enfants et les jeunes dont les besoins en matière de soins ne peuvent être comblés au Nunavut. En renforçant les

systèmes de données à l'aide de Matrix et en améliorant la surveillance avec une équipe HT dédiée, la division du Mieux-être familial améliore la transparence, la responsabilité et la collaboration avec les partenaires intersectoriels. Ces mesures garantissent que les enfants placés hors territoire restent en contact avec leur famille, leur culture et leur collectivité tout en bénéficiant des services de soins spécialisés dont ils ont besoin.

Services spécialisés hors territoire Nouvelles initiatives

Cette année, plusieurs initiatives globales ont été mises en place ou élargies afin d'améliorer la supervision, le soutien et la sensibilité culturelle à l'égard des Nunavummiut qui reçoivent des soins à l'extérieur du territoire :

Révision des normes d'agrément et de placement d'urgence

Lancées en mars 2025, les nouvelles normes relatives aux services spécialisés hors territoire (HT) et aux placements d'urgence ont été finalisées et mises en œuvre afin de renforcer la responsabilité et d'améliorer la cohérence des pratiques entre les différents secteurs. Les normes révisées exigent que toutes les mesures de soutien offertes sur le territoire soient pleinement explorées avant d'envisager un placement hors territoire, ce qui fait de ces placements une mesure de dernier recours. Ils établissent également des processus plus clairs pour les demandes, les approbations et le suivi, garantissant une documentation cohérente dans Matrix et une meilleure collaboration intersectorielle.

Dans les situations d'urgence, les normes fournissent une procédure structurée pour les placements, avec des évaluations de sécurité et des autorisations de supervision immédiates, tout en exigeant que tous les documents et ententes soient fournis dans les sept jours. Les normes prévues et les normes d'urgence reflètent les valeurs sociétales inuites et mettent l'accent sur la planification du bien-être centrée sur la famille, la planification du soutien culturel et le suivi proactif auprès des enfants, des familles et des agents de liaison avec la clientèle. Ensemble, ces améliorations garantissent que chaque décision de placement HT est fondée sur la sécurité culturelle, la continuité relationnelle et le bien-être à long terme, tout en renforçant la supervision et l'intégrité des services dans les quatre régions.

Équipe centralisée de coordination hors territoire

En janvier 2025, la division a mis sur pied une équipe centralisée de coordination hors territoire (HT) afin d'améliorer la surveillance et la coordination des placements spécialisés pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes recevant des soins à l'extérieur du Nunavut.

La nouvelle équipe est structurée de manière à garantir que chaque placement HT bénéficie d'un soutien assuré par une communication cohérente, un suivi des données et une planification des soins dans les quatre régions. En consolidant la coordination au sein d'une équipe centralisée, la division est mieux équipée pour :

- Maintenir **des normes cohérentes en matière de surveillance et de documentation**
- Assurer **rapidement une planification des cas adaptée à la culture**
- Renforcer **les partenariats avec les partenaires provinciaux et territoriaux**
- Soutenir l'affectation des **agents de liaison avec la clientèle (ALC)** et des **agents de courtoisie**
- Améliorer la réactivité face aux changements de placement, aux contacts avec la famille et à la planification du rapatriement

Ce changement structurel favorise des processus de travail plus efficaces et permet une prestation de services davantage axée sur les traumatismes et les relations. Il garantit également que les données sont collectées et analysées de manière uniforme, ce qui aide à orienter les décisions stratégiques et à identifier les lacunes dans les services qui peuvent être comblées grâce à des investissements futurs.

Étendre les ententes interjuridictions et la surveillance

En 2024-2025, la division du Mieux-être familial a fait des progrès importants dans l'amélioration de la surveillance des enfants et des jeunes placés à l'extérieur du Nunavut. En date du 31 mars 2025, les principales améliorations comprenaient :

- **100 %** des placements HT ont été assignés à un **agent de liaison avec la clientèle (ALC)**.

- **85,8 %** avaient signé **un accord interprovincial de placement (AIP)**; les autres étaient en cours de traitement
- **Dans 97,6 %** des cas, un **agent de courtoisie** a été affecté, le petit nombre de cas non couverts étant dû au fait que l'Ontario n'affecte plus d'agents aux cas relevant des ESV.

Entre 2023-2024 et 2024-2025, la division a réalisé des améliorations majeures dans la surveillance intersectorielle des enfants et des jeunes placés à l'extérieur du Nunavut. La proportion d'accords interprovinciaux de placement signés est passée de 28 % l'année dernière à 85,8 % en date du 31 mars 2025, ce qui représente trois fois plus d'accords formels renforçant la responsabilité et la continuité des services entre les juridictions. De même, la proportion de cas auxquels ont été affectés des travailleurs de courtoisie est passée de 55 % à 97,6 %, ce qui garantit que presque tous les enfants et les jeunes hors territoire bénéficient désormais d'un suivi actif et d'un soutien local en matière de supervision. Ces progrès démontrent l'impact de la nouvelle équipe des services hors territoire et du déploiement de Matrix, qui ont tous deux contribué à renforcer le suivi, le contrôle et la collaboration interprovinciale.

Planification des transitions

En 2024-2025, la division a entamé les travaux préliminaires pour l'élaboration d'un cadre de réunification et a commencé à concevoir des outils de planification des transitions et des rapatriements destinés à être utilisés dans le cadre des placements hors territoire (HT). Une fois finalisés, ces outils deviendront une composante obligatoire de toutes les nouvelles demandes HT, intégrant une planification à long terme dès le début du placement.

La planification du rapatriement facilite le retour éventuel des enfants et des jeunes dans leur communauté d'origine, tandis que la planification de la transition assure la continuité des services lorsque le retour n'est pas possible immédiatement. Ces plans seront élaborés en collaboration avec l'enfant ou le jeune, sa famille et les équipes régionales, en se fondant sur les principes de sécurité culturelle, de continuité relationnelle et de bien-être à long terme.

Ce travail représente un changement important vers une planification des soins plus proactive, axée sur l'enfant et la collectivité.

Perspectives d'avenir

Certains services spécialisés hors territoire continueront d'être nécessaires, en particulier pour les services médicaux ou thérapeutiques qui ne sont actuellement pas offerts sur le territoire. Il s'agit notamment de services de soutien spécialisés destinés aux enfants et aux jeunes atteints de troubles de santé complexes, ayant des besoins comportementaux importants ou nécessitant des mesures de sécurité qui exigent des soins en établissement dans les centres urbains. Ces services restent essentiels afin de garantir que tous les enfants reçoivent les soins dont ils ont besoin, quel que soit leur lieu de résidence.

Parallèlement, la division Mieux-être familial s'engage à réduire le recours aux services spécialisés hors territoire en développant les services locaux qui permettent aux enfants et aux jeunes de rester en contact avec leur foyer, leur culture et leur famille. Ce travail comprend une

collaboration continue avec les organisations inuites et les partenaires communautaires afin d'identifier les occasions futures en matière de ressources territoriales et de veiller à ce que les nouvelles installations ou les nouveaux services reflètent les besoins, les valeurs et les forces culturelles de la collectivité.

La mise en place d'une équipe centralisée de coordination hors territoire, l'amélioration du suivi des données grâce au système de gestion des cas Matrix et le développement continu d'outils tels que le suivi du plan de continuité culturelle et les cadres de planification des rapatriements et des transitions renforcent la capacité du système à comprendre, anticiper et répondre aux nouvelles tendances. Ces investissements contribuent à garantir que la planification soit non seulement fondée sur des données probantes, mais également guidée par l'Inuit Qaujimajatuqangit et les pratiques tenant compte des traumatismes.

À mesure que ces outils continueront d'évoluer, ils permettront de mettre en place des solutions plus réactives et axées sur la collectivité, et contribueront à garantir que les services hors territoire ne soient utilisés qu'en cas de nécessité et toujours dans l'intérêt supérieur et dans le respect de la dignité de l'enfant.

Le rôle des travailleurs sociaux communautaires au Nunavut

Les travailleurs sociaux communautaires jouent un rôle essentiel et exigeant dans le système de services à l'enfance et à la famille du Nunavut. Dans de nombreuses collectivités éloignées, les travailleurs sociaux communautaires peuvent être les seuls intervenants, offrant à la fois leur expertise professionnelle et une présence constante et stabilisatrice. Leur travail est profondément lié à la vie de la collectivité et guidé par les principes Inuit Qaujimajatuqangit (IQ), les pratiques tenant compte des traumatismes et un engagement ferme envers la sécurité culturelle.

Chaque travailleur social communautaire œuvre en partenariat avec les familles à chaque étape du processus de soutien, en favorisant la guérison, en renforçant les liens et en répondant aux besoins complexes avec compassion et attention.

Au cours des **phases d'accueil et d'évaluation**, les travailleurs sociaux communautaires recueillent des renseignements et dialoguent avec les familles afin de comprendre leur situation. Ce processus nécessite souvent des visites à domicile, des discussions et une collaboration avec les aînés et les membres de la collectivité. Les évaluations sont menées avec humilité, dans le but de comprendre les causes profondes des préoccupations, notamment les traumatismes intergénérationnels et les obstacles systémiques, plutôt que de chercher à attribuer des responsabilités.

Au cours de la **phase de planification du cas**, les travailleurs sociaux communautaires élaborent conjointement avec les familles des plans respectueux des cultures et axés sur les forces. Le soutien peut inclure des services de conseil, des services de répit, des programmes parentaux ou des initiatives de guérison menées par la collectivité. La flexibilité, l'établissement de relations et la connaissance culturelle sont essentiels à la formulation de plans pertinents et significatifs.

Les travailleurs sociaux communautaires assument souvent diverses responsabilités, telles que le transport des enfants, leur accompagnement à des rendez-vous médicaux ou l'organisation d'un placement sûr et approprié lorsque cela est nécessaire. Dans les collectivités où les infrastructures sont limitées ou où il n'existe aucune option de placement, les travailleurs sociaux communautaires peuvent coordonner les soins de manière créative, allant parfois jusqu'à organiser eux-mêmes un soutien pendant la nuit. Ces efforts témoignent d'un engagement profond en faveur de la sécurité des enfants et des liens communautaires, même dans des conditions difficiles.

Pendant la **mise en œuvre et le soutien continu**, les travailleurs sociaux communautaires restent en contact régulier avec les familles, ajustant les services selon les besoins tout en favorisant la dignité et l'autonomie. Les travailleurs sociaux communautaires fournissent un soutien personnalisé, collaborant avec les familles pour maintenir les progrès accomplis, favoriser l'identité culturelle et garantir la sécurité grâce à des relations de confiance.

Au cours de la **phase d'examen et de conclusion**, les travailleurs sociaux communautaires révisent avec les familles les résultats obtenus, identifient le soutien qui pourrait encore être utile et évaluent si les objectifs en matière de sécurité, de lien social et de bien-être ont été atteints. La

conclusion d'un dossier n'est pas considérée comme un point final, mais comme une transition qui reconnaît les progrès accomplis et aide la famille à poursuivre son cheminement avec confiance. C'est le moment de réaffirmer les forces de la famille, de s'assurer que des mesures de soutien communautaires adaptées à la culture sont en place et d'honorer les relations établies tout au long du processus. La planification de la conclusion est collaborative et tournée vers l'avenir, fondée sur une compréhension commune, un respect mutuel et un engagement à assurer le bien-être au-delà de l'implication formelle.

Pourquoi ce travail est-il important?

Les exigences liées à la pratique des services à l'enfance et à la famille au Nunavut sont considérables. De nombreux travailleurs sociaux communautaires exercent leur activité dans des environnements isolés, avec un soutien professionnel limité, et restent souvent offerts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour répondre aux besoins urgents. Ils peuvent être amenés à prendre des décisions cruciales avec peu de ressources locales, tout en gérant les répercussions complexes des traumatismes intergénérationnels, des inégalités systémiques et de l'héritage des dommages causés par la colonisation.

Pourtant, malgré ces défis, les travailleurs sociaux communautaires continuent de faire preuve d'un profond dévouement, d'une grande capacité d'adaptation et d'une humilité culturelle. Leur travail va bien au-delà du simple respect des obligations légales : il s'agit d'accompagner les familles dans un esprit de partenariat et de les aider à se reconstruire.

Ils contribuent à faire respecter le droit de chaque enfant et jeune Nunavummiut à grandir en sécurité, en lien avec sa collectivité et dans le respect de sa culture. Grâce à une pratique axée sur les forces, à la sécurité culturelle et à des soins tenant compte des traumatismes, les travailleurs sociaux communautaires s'efforcent de respecter les connaissances et les valeurs des collectivités qu'ils servent. Leur rôle reflète un engagement en faveur des relations plutôt que des restrictions, de la dignité plutôt que de la surveillance, et de l'appartenance plutôt que du jugement — principes fondamentaux de l'approche évolutive du Nunavut en matière de bien-être des enfants et des familles.

Formation et développement : Constituer une main-d'œuvre qualifiée et culturellement ancrée

La prestation de services à l'enfance et à la famille au Nunavut exige non seulement des connaissances techniques, mais aussi une compréhension culturelle approfondie, de la résilience et de la compassion. Les réalités du traumatisme intergénérationnel, les obstacles systémiques et les contextes uniques des collectivités du Nunavut font en sorte que la formation continue et le perfectionnement professionnel sont essentiels pour bâtir une main-d'œuvre forte, culturellement sensible et réactive. Ce travail s'inscrit dans le cadre du plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028), qui souligne l'importance d'améliorer les normes, la formation et la collaboration pour assurer l'efficacité des services à l'enfance et à la famille.

En janvier 2025, la division Mieux-être familial a officiellement lancé la **division Formation et développement**, marquant ainsi une avancée majeure dans la mise en place d'un système de formation structuré à l'échelle du territoire. Cette nouvelle division est responsable de coordonner l'apprentissage dans toutes les fonctions, d'améliorer l'accès à la formation et d'intégrer les **principes Inuit Qaujimajatuqangit (IQ)**, les soins tenant compte des traumatismes et les pratiques culturellement sécuritaires dans tous les domaines du programme.

Étapes importantes et améliorations

La division Mieux-être familial a renforcé son système de formation à l'échelle du territoire grâce à une série d'améliorations apportées à l'infrastructure et à des innovations spécifiques aux programmes. Ces changements traduisent une évolution plus générale vers une formation ancrée dans la culture, accessible et adaptée aux réalités du travail de première ligne au Nunavut.

Améliorations apportées à l'infrastructure et à la prestation

- Un **nouveau système de suivi** a été mis en place pour surveiller la participation, identifier les lacunes et répondre de manière proactive aux besoins de formation pour tous les rôles et toutes les régions.
- Un calendrier de formation **révisé à l'échelle du territoire** a vu le jour afin d'améliorer l'accès à la formation et de mieux l'adapter aux réalités régionales en matière de dotation en personnel.
- La collaboration continue avec **l'équipe responsable des valeurs sociétales inuites** a permis d'élargir la formation en matière de sécurité culturelle, les mesures de soutien au bien-être et les modules d'apprentissage fondés sur les valeurs.

Innovations en matière de programmes et de contenu

- Une **formation Matrix** (système d'information intégré sur le mieux-être familial – SIIMF) a été donnée dans les quatre régions afin de favoriser la cohérence de la documentation et de la planification des cas.

- **La formation sur le mieux-être familial** a été offerte à la fois en ligne et en personne, afin de présenter aux travailleurs sociaux communautaires et au personnel de première ligne les pratiques respectueuses des cultures au Nunavut.
- **Le module de formation sur la lutte contre le racisme et la discrimination** était en cours d'élaboration.
- **Un atelier spécialisé destiné aux parents non inuits** qui s'occupent d'enfants inuits était en cours d'élaboration afin de favoriser la prestation de soins respectueux de la culture.
- **Un atelier spécialisé destiné spécifiquement aux familles inuites intéressées par le placement familial élargi** était en cours d'élaboration.

Ces innovations reflètent l'engagement continu de la division envers l'apprentissage décolonisé, les pratiques axées sur les relations et l'intégration de l'**Inuit Qaujimajatuqangit (IQ)**.

Aperçu de la participation aux formations (2024-2025)

Au total, **298 participants à la formation** ont été enregistrés dans tout le Nunavut en 2024-2025. Ce chiffre reflète la fréquentation totale pour toutes les sessions et peut inclure des personnes ayant participé à plusieurs programmes de formation. Par rapport à l'exercice précédent, la participation a considérablement augmenté, en particulier dans les programmes de formation nouvellement lancés ou élargis.

En mars 2025, 89 % du personnel du mieux-être familial avait suivi au moins une formation depuis le lancement du nouveau système en octobre 2024.

Programme de formation	Participants	Sessions
Formation Matrix	145	17
Formation sur le mieux-être familial (en ligne)	65	Modules asynchrones en ligne
Formation sur le mieux-être familial (en présence)	35	5
Entretien par étapes	27	4
Formation de superviseur ou gestionnaire	9	3
Formation de réceptionniste ou commis interprète	4	1
Formation des travailleurs sociaux auprès des familles	6	1
Formation d'agent de liaison avec la clientèle	7	1

Réseaux d'apprentissage professionnel

La division du mieux-être familial est aussi membre de l'organisme **Practice and Research Together (PART)**. Grâce à ce partenariat, le personnel a accès à des webinaires nationaux, à

l'apprentissage entre pairs et à des outils pratiques fondés sur des données probantes, renforçant ainsi la culture d'apprentissage sur l'ensemble du territoire.

Évolution des modèles d'accès et de prestation

Afin d'améliorer la flexibilité et l'accessibilité, la division a mis en place un **modèle d'apprentissage mixte**, combinant des modules en ligne asynchrones et des sessions en direct animées par un facilitateur. Cette approche favorise divers styles d'apprentissages et réduit les obstacles à la participation, en particulier dans les régions éloignées.

Les cours sont désormais dispensés sous plusieurs formats, notamment :

- **Apprentissage en ligne asynchrone** pour acquérir les connaissances de base
- **Sessions en ligne en direct** pour la mise en pratique des compétences et la discussion
- **Ateliers en présentiel** pour un apprentissage expérientiel et axé sur le territoire, dans la mesure du possible

Perspectives d'avenir

La demande en matière de formation devrait augmenter en 2025-2026, en particulier dans des domaines tels que la documentation Matrix, la sécurité culturelle et l'intégration basée sur les compétences. Les investissements continus dans des contenus adaptés à la culture locale, des modèles de prestation flexibles et la participation de conseillers culturels resteront des priorités afin de garantir que tous les membres du personnel se sentent outillés, soutenus et connectés aux valeurs qui façonnent les services à l'enfance et à la famille au Nunavut. Dans le cadre de ces efforts, l'équipe de formation et de perfectionnement a communiqué avec la direction du programme Inuit Qaujimajatuqangit du ministère de la Culture et du Patrimoine afin d'appuyer la création d'un groupe de travail inuit. De plus, un cadre de formation complet est en cours d'élaboration afin de renforcer les Initiatives de formation futures.

Ces mesures contribuent à garantir que la formation du personnel suit le rythme des nouvelles normes de service et que les politiques, les outils et les mesures d'assurance qualité sont intégrés dans la pratique quotidienne. Elles s'alignent également sur la vision du plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028), qui souligne l'importance de normes rigoureuses, d'une formation culturelle et professionnelle élargie et d'une collaboration visant à améliorer les services à l'enfance et à la famille.

SECTION 2

PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Protéger les enfants contre les abus et la négligence

Tous les enfants et les jeunes du Nunavut ont le droit de grandir en sécurité, dans un sentiment d'appartenance et en lien avec leur culture. La protection de ce droit est une responsabilité partagée, qui implique non seulement de signaler les risques lorsqu'ils existent, mais aussi d'y répondre avec attention, respect et dignité.

L'Accord sur la lutte contre la maltraitance et la négligence envers les enfants (CANRA) demeure un outil fondamental du système de protection de l'enfance et de la jeunesse du Nunavut. S'appuyant sur le travail collaboratif du groupe de travail Sursuniit Ikajuqtigiit en 2023, le CANRA a été révisé afin de renforcer la coordination, la réactivité communautaire et les pratiques culturellement sûres. En février 2024, le Conseil des ministres a officiellement approuvé son renouvellement, réaffirmant ainsi son importance dans l'orientation de la collaboration entre le personnel du programme Mieux-être familial, les partenaires communautaires et le public, afin de protéger les enfants et les jeunes Nunavummiut.

Obligation de signalement en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille

En vertu de l'article 8 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF), l'obligation de signaler les cas présumés de maltraitance et de négligence envers les enfants est une responsabilité partagée dans tout le Nunavut. Cette obligation reconnaît l'importance de la prise en charge collective dans l'identification des enfants et des jeunes qui pourraient être exposés à un risque de préjudice. Mais le signalement n'est qu'une partie de la responsabilité. En tant que membres de la collectivité, prestataires de services et aidants, nous avons également le devoir d'offrir un soutien significatif, d'accompagner les familles, de tirer parti des relations et des forces existantes, et de défendre le droit de chaque enfant à la sécurité, à l'intégration et à l'identité culturelle.

Les enfants et les jeunes qui pourraient être victimes de maltraitance sont encouragés à en parler à un travailleur social communautaire ou à un autre adulte de confiance. La LSEF guide les travailleurs sociaux communautaires dans leur rôle d'évaluation des problèmes de sécurité, de prise de mesures de protection lorsque cela est nécessaire et de coordination des mesures de soutien basées sur la sécurité culturelle et les pratiques tenant compte des traumatismes.

La division Mieux-être familial a le devoir de réagir avec compassion, respect et responsabilité lorsqu'elle reçoit des signalements de maltraitance et de négligence envers des enfants. Chaque signalement doit être suivi d'un soutien significatif qui privilégie la guérison, la préservation de la famille et l'identité culturelle. Il ne s'agit pas seulement d'une question de processus, mais aussi de veiller à ce que les enfants ne soient jamais considérés comme des cas ou des dossiers, mais comme des jeunes dont la vie et l'avenir comptent. Cela implique notamment de veiller à ce que les interventions soient fondées sur les **principes Inuit Qaujimajatuqangit (IQ)** et guidées par une vision axée sur la dignité, l'appartenance et le bien-être à long terme.

Ensemble, l'obligation de signaler et l'obligation de soutenir reflètent un engagement commun à protéger les enfants et les jeunes, non seulement en traitant les risques, mais aussi en plaçant leur intérêt supérieur au cœur de toutes nos actions. Les enfants du Nunavut sont au cœur de notre travail, et leur sécurité et leur bien-être restent notre priorité constante.

Pour le cadre législatif (LSEF/loi fédérale), les valeurs et toutes les statistiques relatives aux services (nombre de cas traités, types de maltraitance, répartition des types de services), veuillez vous reporter à la section 1

Responsabilité partagée : Devoir de signalement et devoir d'assistance

Au Nunavut, nous avons tous la responsabilité non seulement de signaler les cas de maltraitance, mais aussi d'apporter aide et soutien aux enfants, en veillant à leur sécurité et à leur lien avec leur culture.

Enfant ou jeune nécessitant une protection en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille

Selon l'article 7(3) de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF), un enfant ou un jeune peut avoir besoin de protection s'il a subi ou risque fortement de subir l'une des formes suivantes de préjudice ou de violence.

Préjudice physique

Préjudice physique infligé ou causé par les actes d'un aidant, ou par son incapacité ou son refus de surveiller, protéger ou prendre soin de l'enfant de manière adéquate.

Violence sexuelle, exploitation ou environnement non sécuritaire

Abus sexuels, exploitation sexuelle, y compris l'exposition à la pornographie infantile, ou situations dans lesquelles un aidant savait ou aurait dû savoir qu'un enfant était exposé à un risque de violence ou d'exploitation sexuelle, et n'a pas pris les mesures nécessaires pour le protéger. Cela peut inclure une exposition répétée à des personnes qui présentent un risque d'abus ou d'exploitation sexuels.

Préjudice émotionnel

Preuve d'anxiété grave, de dépression, d'agressivité, de retrait ou d'autres comportements graves lorsque les aidants naturels sont incapables ou refusent de chercher de l'aide.

Négligence et incapacité à satisfaire les besoins fondamentaux

Le développement ou la sécurité d'un enfant est compromis en raison de besoins non satisfaits, tels que l'alimentation, la surveillance ou un logement sûr. Cela peut inclure l'indisponibilité, le refus ou l'incapacité de la personne chargée de s'occuper de l'enfant à lui prodiguer les soins nécessaires.

Incapacité à obtenir des services de santé

Lorsqu'un enfant a besoin de soins médicaux ou d'un soutien pour sa santé physique,

émotionnelle ou son développement, et que la personne qui s'occupe de lui est réticente, incapable ou non disponible pour fournir ou consentir à ces soins.

Préoccupations liées à l'aidant

La consommation de substance ou la maladie mentale d'un aidant entraîne une incapacité ou un refus de s'occuper de l'enfant en toute sécurité.

Exposition à la violence familiale ou à des environnements dangereux

Y compris l'exposition répétée à la violence familiale.

Comprendre les contextes socio-économiques et la négligence

Tous les besoins non satisfaits ne sont pas nécessairement le signe d'abus ou de négligence de la part des parents ou des aidants. Souvent, des facteurs tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'insalubrité des logements en sont les principales causes sous-jacentes. Dans le domaine des services à l'enfance et à la famille, il est impératif de distinguer soigneusement les préjudices résultant des actions des personnes qui s'occupent des enfants et les difficultés découlant de conditions systémiques plus larges.

Les difficultés socio-économiques ne constituent pas une preuve de maltraitance au sens de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. Ces situations reflètent des inégalités plus générales dans l'accès aux ressources de base. Dans de tels cas, la réponse appropriée n'est pas une intervention protectrice, mais plutôt la mise en place de mesures de soutien pratiques, axées sur la communauté, visant à renforcer le bien-être et la stabilité de la famille.

Les évaluations doivent traiter toutes les familles de manière équitable et respectueuse, en tenant compte de leur culture et de la manière dont la colonisation et les obstacles systémiques continuent de nuire à la vie des habitants du Nunavut. Par exemple, les travailleurs devraient se demander si des difficultés telles que le manque de logements ou l'insécurité alimentaire sont liées à des problèmes systémiques plutôt qu'à la négligence des aidants.

Évaluation des rapports de protection

Lorsqu'un signalement de maltraitance ou de négligence est reçu, le travailleur social communautaire désigné réunit les renseignements pertinents, consulte son supérieur hiérarchique et utilise des outils d'évaluation structurés pour déterminer les mesures à prendre.

L'équipe des bureaux communautaires chargés du mieux-être familial utilise l'outil **Structured Decision Making® (SDM®) Screening and Response Priority Assessment** (Évaluation structurée de la prise de décision et des priorités d'intervention) pour déterminer si :

- une enquête est requise;
- une intervention supplémentaire est nécessaire, ou
- aucune autre mesure n'est nécessaire.

Dans les situations nécessitant une intervention de protection, l'outil d'évaluation des risques **SDM® Risk Assessment** est utilisé en consultation avec la famille afin d'évaluer les risques et d'orienter la planification du dossier.

Les évaluations normalisées sont essentielles pour garantir la cohérence et l'équité lors de l'examen des questions relatives à la protection. Sans eux, les décisions peuvent être influencées par des perspectives personnelles, des expériences et des points de vue culturels, qui varient d'une personne à l'autre. Des outils tels que le système SDM® fournissent un cadre commun, tenant compte des traumatismes et respectueux des cultures, afin que les décisions soient guidées par des preuves et des normes communes plutôt que par des opinions ou des préjugés individuels.

Les outils d'évaluation utilisés au Nunavut ont été adaptés afin de refléter les valeurs sociétales inuites et les réalités des collectivités du Nord. Ils sont conçus pour promouvoir la sécurité tout en respectant les forces familiales, le contexte communautaire et la continuité culturelle. Une approche cohérente et ancrée dans la culture permet de garantir que chaque signalement est évalué avec le même niveau d'attention, de responsabilité et de respect sur l'ensemble du territoire.

Appréhension et retour d'un enfant

Quand un enfant est-il pris en charge?

En vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF), un enfant peut être pris en charge à des fins de protection s'il existe des motifs raisonnables de croire que sa sécurité ou son bien-être immédiats sont à risque. Ces situations peuvent nécessiter une intervention préventive afin d'éviter tout préjudice supplémentaire et d'assurer la sécurité de l'enfant. Ce risque peut découler de situations impliquant :

- violence (physique, sexuelle ou émotionnelle),
- négligence,
- exposition à des environnements néfastes, ou
- toute autre situation présentant un danger pour l'enfant.

Les critères juridiques spécifiques sont énoncés à l'article 7(3) (a) à (r) de la LSEF et servent à soigneusement orienter les décisions en matière de protection, en tenant compte des sensibilités culturelles et en mettant l'accent sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

Qui est responsable de prendre cette décision?

Les travailleurs sociaux communautaires et les autorités désignées, telles que les forces de l'ordre, peuvent participer à la décision de placer un enfant ou un jeune lorsque sa protection est nécessaire de toute urgence. Ces décisions sont fondées sur des outils structurés d'évaluation des risques, des consultations avec les superviseurs et le cadre juridique défini dans la LSEF.

L'utilisation d'un processus d'évaluation standardisé et adapté à la culture garantit que la décision est prise avec discernement, objectivité et dans le respect du contexte culturel et familial de l'enfant. Des efforts sont déployés pour mobiliser la famille élargie ou les soutiens communautaires avant qu'un enfant ou un jeune ne soit pris en charge.

Le retour de l'enfant

Retour à la famille et à la collectivité : La réunification comme valeur fondamentale

L'article 12 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF) stipule que, lorsque cela est sécuritaire et approprié, les efforts doivent viser à aider les enfants et les jeunes à retourner dans leur famille et leur collectivité d'origine. Lorsque cela est sécuritaire, la réunification demeure la voie principale pour la prise en charge, fondée non seulement sur les politiques et la législation, mais aussi sur les valeurs inuites qui honorent les liens familiaux et communautaires, la guérison et l'identité culturelle.

Ce principe est renforcé par la loi fédérale, qui affirme l'importance de préserver l'identité culturelle et les liens familiaux de l'enfant. La Loi stipule que les services doivent donner la priorité au placement dans la famille ou au sein de la collectivité autochtone de l'enfant, dans la mesure du possible, et favoriser la langue, la culture et le sentiment d'appartenance de l'enfant.

La planification de la réunification implique :

- Une évaluation globale des forces, des besoins et de la situation de la famille;
- Une planification concertée avec les aidants, les prestataires de services et la famille élargie; et
- Un soutien coordonné pour répondre aux préoccupations qui ont conduit à l'intervention.

Soutien communautaire et guérison relationnelle

La réunification est soutenue par des services adaptés à la culture et dirigés par la collectivité, tels que des programmes parentaux, des services de conseil, des aides à la lutte contre la toxicomanie et des initiatives de bien-être axées sur le territoire. Ces ressources aident les familles à retrouver leur stabilité et à créer des environnements sûrs et favorables où les enfants peuvent grandir et s'épanouir.

La LSEF reconnaît que la collaboration avec la famille élargie, les aînés et les membres de la collectivité est essentielle pour assurer la sécurité, l'identité et la continuité des relations à long terme. Ces liens renforcent le sentiment d'appartenance de l'enfant et favorisent une stabilité durable grâce à des relations significatives et à un ancrage culturel.

Considérations culturelles et familiales

1. Valeurs sociétales inuites (VSI) :

Les valeurs sociétales inuites sont au cœur des décisions en matière de protection de l'enfance dans tout le Nunavut. Elles garantissent l'humilité culturelle et le respect des connaissances, des traditions et de la contribution de la collectivité inuite. L'intégration de ces valeurs à chaque étape du processus favorise les interventions qui respectent l'identité culturelle de l'enfant et favorisent son bien-être à long terme.

2. Conservation de la famille :

L'un des principaux objectifs de l'approche adoptée par le Nunavut en matière de services à l'enfance et à la famille est de maintenir des liens familiaux et communautaires solides. La LSEF encourage les efforts visant à maintenir autant que possible les enfants en sécurité au sein de leur famille, y compris avec les membres de la famille élargie. Des pratiques fondées sur la culture sont intégrées dans la planification et la prestation des services afin de favoriser la stabilité, le sentiment d'appartenance et la continuité pour l'enfant.

En résumé, la protection de l'enfance au Nunavut repose sur une approche fondée sur la culture qui protège les enfants tout en renforçant les liens familiaux, l'identité inuite et les valeurs communautaires. Cet engagement envers la continuité culturelle et la prise de décisions respectueuses se reflète dans la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF).

Cette approche est conforme à la loi fédérale, qui met l'accent sur le maintien des liens entre les enfants autochtones et leurs familles, leurs cultures et leurs communautés, tant sur le plan juridique que sur celui de la continuité culturelle.

Comment les lois fédérales et territoriales interagissent-elles?

La Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF) et la loi fédérale mettent toutes deux l'accent sur :

- *Le maintien des liens entre les enfants et leur famille et leur collectivité*
- *La priorité accordée à l'identité culturelle, à la langue et au sentiment d'appartenance*
- *Le soutien au regroupement familial chaque fois que cela est possible et sécuritaire*

Comité et entente de plan de soins

Le comité et l'entente de plan de soins constituent un processus collaboratif en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF) qui place les enfants, les jeunes et les familles au centre de l'élaboration d'un plan de soins. Cette approche garantit que les services répondent non seulement aux besoins en matière de sécurité et de développement, mais préservent également l'identité culturelle, les liens et les relations communautaires de l'enfant.

En vertu de l'article 14 de la LSEF, des étapes claires sont définies pour la mise en place d'un comité de planification des soins. Il s'agit notamment de l'obligation pour le travailleur social

chargé de la protection de l'enfance d'envoyer une notification écrite au tuteur légal, ou tuteurs légaux, de l'enfant, ainsi qu'à l'enfant lui-même s'il est âgé de 12 ans ou plus. Ces mesures garantissent que les familles sont informées, impliquées et respectées dans les décisions qui touchent leur vie.

Le comité du plan de soins rassemble des personnes qui connaissent et soutiennent l'enfant. Comme indiqué à la section 15, cela peut inclure :

- Des intervenants en protection de l'enfance
- Des membres du comité des services à l'enfance et à la famille
- Des fournisseurs de services faisant partie du cercle de soins de l'enfant

Des aînés et des membres de la famille élargie peuvent également participer, reflétant ainsi l'importance du soutien et des conseils de la collectivité.

Le comité est chargé d'élaborer un plan qui reflète le bien-être global de l'enfant, c'est-à-dire ses points forts, ses besoins et ses objectifs. Comme indiqué à la section 19, cela peut inclure :

- Élaborer des plans de soins adaptés à chaque enfant ou jeune
- Aborder des domaines tels que le logement, l'éducation, l'accès à la famille, les aides à la guérison et les loisirs
- Coordonner les services appropriés pour soutenir l'enfant et sa famille

La LSEF définit également les procédures de révision, de renouvellement ou de conclusion des ententes de plan de soins en vertu des sections 20, 21 et 22, dans l'intérêt de la sécurité de l'enfant et en fonction de l'évolution de la situation. Ces mécanismes contribuent à garantir que les plans restent toujours adaptés, fondés sur les valeurs sociétales inuites, et axés sur le bien-être à long terme.

Ordonnances de garde temporaire et ordonnances de garde permanente

Dans certaines circonstances, les enfants et les jeunes peuvent avoir besoin de vivre loin de leur famille pendant une période prolongée, en particulier lorsque les familles sont confrontées à des difficultés complexes qui ne peuvent être résolues immédiatement avec les aides et les services disponibles.

Lorsque les problèmes de sécurité persistent malgré l'intervention, l'enfant peut être placé aux soins et sous la garde temporaire ou permanente de la direction statutaire en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF). Ces décisions ne sont jamais prises à la légère et sont guidées par un engagement envers la sécurité, l'identité culturelle et le bien-être général de chaque enfant.

Les enfants et les jeunes pris en charge de manière temporaire ou permanente sont placés chez des aidants alternatifs. Les décisions relatives au placement sont guidées par le principe du maintien des liens avec la famille, la parenté élargie, la collectivité et la culture. Dans la mesure du possible, les travailleurs sociaux communautaires privilégient le placement dans la famille élargie ou chez des proches et explorent les options communautaires qui permettent la continuité culturelle et le sentiment d'appartenance.

Les placements hors du domicile familial ont pour but d'offrir sécurité, stabilité, soins attentionnés et soutien culturellement adapté, et non de rompre les liens ou de couper les enfants de leurs racines. Lorsque cela est possible et approprié, la réunification avec la famille est l'objectif privilégié, en s'appuyant sur une approche tenant compte des traumatismes, axée sur les forces et fondée sur les valeurs **Inuit Qaujimajatuqangit (IQ)**.

Lorsque la réunification n'est pas possible, les enfants et les jeunes peuvent bénéficier d'une prise en charge à long terme par une famille d'accueil, leur famille élargie ou par voie d'adoption, selon ce qui répond le mieux à leurs besoins individuels et contribue à leur sentiment d'appartenance.

De plus amples informations sur l'adoption en tant qu'option permanente se trouvent dans la section 3 : Adoptions.

Pour connaître les chiffres globaux et les répartitions par type de service (par exemple, % de plans de soins, % d'ordonnances de garde temporaire), voir la section 1.

SECTION 3

ADOPTIONS

Aperçu de la Loi sur l'adoption du Nunavut ainsi que de la Loi sur la reconnaissance de l'adoption selon les coutumes autochtones

Au Nunavut, deux voies juridiques distinctes permettent l'adoption : la **Loi sur l'adoption du Nunavut** et la **Loi sur la reconnaissance de l'adoption selon les coutumes autochtones**. Ensemble, ces cadres reconnaissent l'importance de préserver les coutumes inuites tout en garantissant la sécurité des enfants, la transparence et l'intérêt supérieur de l'enfant.

La **Loi sur l'adoption du Nunavut**, adoptée en 1998, définit les procédures juridiques à suivre pour adopter un enfant ou un adolescent sur le territoire. Elle décrit les conditions admissibilité, le consentement, le placement et les implications juridiques de l'adoption, afin de garantir que le processus d'adoption de chaque enfant soit sûr, équitable et axé sur son bien-être.

La Loi sur la reconnaissance de l'adoption selon les coutumes autochtones, adoptée en 1995, honore les pratiques autochtones ancestrales en reconnaissant la validité et le caractère liant des adoptions selon les coutumes. Ces pratiques existent depuis des générations et restent essentielles au bien-être de la communauté et au développement des enfants.

Comprendre les options d'adoption au Nunavut

Au Nunavut, il existe **cinq types d'adoption**, chacun ayant son propre processus juridique et ses propres responsabilités.

Adoption selon les coutumes

L'adoption selon les coutumes est le **type d'adoption le plus courant** au Nunavut. Il s'agit d'une pratique inuite ancestrale fondée sur les **lois traditionnelles, les liens de parenté et les valeurs communautaires**. Ces adoptions sont officiellement reconnues par la loi intitulée Loi sur la reconnaissance de l'adoption selon les coutumes autochtones.

- Les adoptions selon les coutumes sont facilitées par les **commissaires aux adoptions selon les coutumes**, nommés par les gouvernements autochtones ou les autorités locales et désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux.
- Les commissaires aux adoptions examinent et confirment l'adoption conformément aux pratiques coutumières locales.
- Ces adoptions **ne sont pas gérées par le gouvernement territorial et aucune demande judiciaire n'est nécessaire** auprès de la division du Mieux-être familial.
- Une fois confirmée, l'adoption est légalement enregistrée auprès de la **Cour de justice du Nunavut**.

Adoption demandée par le ministère

L'adoption demandée par le ministère peut être envisagée lorsqu'un enfant ou un jeune est déjà sous la garde permanente de la direction des services à l'enfance et à la famille en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (CFSA) et que l'adoption est jugée dans l'intérêt supérieur de l'enfant après que toutes les autres options ont été examinées.

Adoption à la suite d'une intervention protectrice

Cela s'applique lorsqu'un enfant ou un jeune a été confié à la garde de la direction pour des raisons de protection et que le tribunal a déterminé que le regroupement familial n'était pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

- Le tribunal confie l'enfant à la garde permanente de la direction des Services à l'enfance et à la famille lorsque la réunification n'est plus considérée être dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Une fois que toutes les mesures de réunification ont été épuisées et qu'il a été déterminé que l'adoption est dans l'intérêt supérieur de l'enfant, la division du Mieux-être familial peut procéder à la planification de la permanence par le biais de l'adoption.
- Dans le cadre de cette procédure, la division du Mieux-être familial informe l'association régionale inuite du mineur, s'assure que ce dernier, s'il est âgé de 12 ans ou plus, consent à son placement en vue d'une adoption, et informe les parents biologiques (le cas échéant) afin de discuter du projet d'adoption et des ententes d'adoption ouvertes.

Remise volontaire

Dans certaines situations, les parents biologiques peuvent décider, à la naissance, de confier leur enfant à l'adoption par l'intermédiaire de la direction des Services à l'enfance et à la famille.

- Dans ces cas, la division du Mieux-être familial doit obtenir une ordonnance du tribunal plaçant l'enfant sous la garde permanente de la direction avant de procéder à la planification de l'adoption.
- Les parents biologiques doivent donner leur consentement éclairé, et le gouvernement autochtone ou l'organisation culturelle doit également être informé et consulté, le cas échéant.
- L'enfant peut être placé temporairement dans une famille d'accueil jusqu'à ce qu'une famille adoptive approuvée par le Programme d'adoption du Nunavut soit trouvée.

Dans les deux cas, l'adoption n'est envisagée que si elle est dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et tous les facteurs culturels, juridiques et émotionnels sont pris en compte en collaboration avec l'enfant (si son âge le permet) et les services d'aide communautaire concernés.

Protection des liens culturels dans les adoptions demandées par le ministère

- Les enfants âgés de 12 ans et plus doivent consentir à leur adoption en vertu de la Loi sur l'adoption du Nunavut.
- Les parents biologiques sont informés dès qu'un projet d'adoption est en cours, lorsque cela est approprié.
- L'association régionale inuite de l'enfant est officiellement informée et a la possibilité de réagir
- Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale en 2020, la planification de l'adoption met l'accent sur :
 - Implication précoce des organismes autochtones
 - Placement au Nunavut
 - Priorité aux familles autochtones

Selon la pratique actuelle au Nunavut, les associations régionales inuites (ARI) ou d'autres organisations autochtones concernées sont informées lorsqu'un placement en vue d'une adoption est proposé pour un enfant pris en charge de façon permanente et sont invitées à réagir avant que le placement ne soit effectué. Cela reflète l'engagement à garantir des options de permanence culturellement appropriées pour les enfants et les jeunes autochtones.

Adoption privée

Les adoptions privées sont réglées directement entre les familles biologiques et les familles adoptives, avec la participation du programme d'adoption. Elles peuvent avoir lieu au Nunavut ou à l'extérieur du territoire.

- Ces adoptions sont généralement traitées par la Cour de justice du Nunavut et doivent respecter toutes les exigences légales prévues par la Loi sur l'adoption du Nunavut.

- La division Mieux-être familial apporte son soutien aux deux parties afin de garantir que le processus soit conforme à la loi et centré sur l'enfant.
- L'adoption privée requiert des documents juridiques et un consentement, mais ne nécessite pas que la direction fasse appel à une famille d'accueil ou une ordonnance du tribunal.

Adoption par un beau-parent

L'adoption par un beau-parent implique qu'un parent non biologique (le plus souvent un beau-parent ou un conjoint de fait) adopte l'enfant ou le jeune de son conjoint.

- Les procédures sont similaires à celles des adoptions privées en ce qui concerne les évaluations et les garanties juridiques.
- La division du Mieux-être familial veille à ce que tous les consentements légaux requis aient été obtenus et à ce que le placement favorise la sécurité et la stabilité.

Adoption internationale

Les adoptions internationales concernent l'adoption d'un enfant originaire d'un autre pays par des résidents du Nunavut.

- Ces adoptions sont régies par la loi sur l'adoption internationale (Convention de La Haye) et doivent respecter les normes juridiques tant territoriales qu'internationales.
- Bien que moins courant, le programme d'adoption du Nunavut aide les familles dans leurs démarches, notamment en assurant la liaison avec les autorités fédérales et les agences d'adoption étrangères.
- Le bureau principal du Mieux-être familial participe aussi régulièrement à des discussions nationales sur les questions relatives à l'adoption internationale.

Contrôle des adoptions au Nunavut

Bien que **cinq types d'adoption soient reconnus**, seuls quatre relèvent de la supervision directe de la **division du Mieux-être familial** :

- Adoptions demandées par le ministère
- Adoptions privées
- Adoptions par un beau-parent
- Adoptions internationales

Ces démarches sont coordonnées par le **Programme d'adoption du Nunavut**, qui veille au respect de la loi et place l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de chaque décision.

Les adoptions selon les coutumes sont supervisées de manière indépendante par des **commissaires aux adoptions selon les coutumes** et ne sont pas gérées par la division du Mieux-être familial.

Tous les enfants et les jeunes ont le droit de grandir, d'appartenir à une famille et d'être pris en charge dans un environnement familial. L'adoption est l'un des moyens de répondre au besoin d'attachement et de stabilité dont ont besoin les enfants et les jeunes tout au long de leur vie. Grâce à l'adoption, les enfants et les jeunes peuvent bénéficier de bienfaits durables qui favorisent leur santé, leur bien-être et leur développement, tout en respectant et en protégeant leur identité culturelle, leur langue et leurs traditions, et en leur permettant de maintenir des liens significatifs avec leur collectivité d'origine, leur famille élargie et leurs milieux sociaux.

Ce travail s'inscrit dans le cadre du plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028), qui souligne l'importance de renforcer les services d'adoption, de placement familial et d'aide aux familles. La supervision des adoptions, qu'elles soient demandées par le ministère, privées, par des beaux-parents ou internationales, reflète l'engagement de la division en faveur de processus sûrs, responsables et ancrés dans la culture, qui garantissent aux enfants une vie stable.

En maintenant des normes d'adoption rigoureuses, en renforçant la collaboration avec les commissaires à l'adoption selon les coutumes et en respectant les traditions inuites en matière de parenté, la division renforce la planification de la permanence et le soutien aux familles afin que le bien-être, l'identité et le sentiment d'appartenance des enfants restent au cœur des préoccupations.

Programme d'adoption et données statistiques

Adoptions demandées par le ministère et adoptions privées

En 2024-2025, la division du Mieux-être familial était responsable du programme d'adoption du Nunavut, en veillant à ce qu'il soit conforme à la Loi sur l'adoption du Nunavut. Le programme est conçu pour guider et soutenir les familles à chaque étape du processus d'adoption, depuis la demande jusqu'au placement et à la conclusion de la procédure juridique, en mettant l'accent sur la création de relations familiales sûres, stables et durables pour les enfants et les jeunes. Au cœur de cette approche se trouve l'engagement à respecter l'identité culturelle, les liens communautaires et les relations familiales élargies de chaque enfant.

Afin d'améliorer la planification de la permanence et de réduire les retards, une équipe dédiée à l'adoption a été mise en place au sein du bureau principal de la division du Mieux-être. Cette équipe apporte un soutien direct dans toutes les régions. En 2025, de nouvelles stratégies d'intégration et de soutien ont été mises en place pour les travailleurs sociaux communautaires engagés dans des activités liées à l'adoption. Il s'agissait notamment de consultations de cas, de possibilités de mentorat et de formations de mise à niveau conçues pour renforcer la pratique et améliorer les résultats pour les enfants et les familles. L'équipe chargée des adoptions a également renforcé ses effectifs afin de soutenir les équipes régionales et de donner la priorité à l'identification de solutions permanentes à long terme pour les enfants bénéficiant de services.

Les chiffres suivants résument les activités d'adoption **gérées** (note de bas de page 1) ou **accordées** (note de bas de page 2), au cours de l'exercice de référence 2024-2025, pour ce qui est des adoptions privées, par des beaux-parents, par le ministère et internationales.

Adoptions privées et par un beau-parent

Les adoptions privées et par un beau-parent sont régies par des accords distincts entre les parents biologiques et les parents adoptifs.

Au total, 67 adoptions privées et par un beau-parent ont été **traitées**, dont :

- **66** en adoptions privées
 - 12 sur le territoire
 - 54 hors du territoire
- **1** adoption par un beau-parent
 - 1 sur le territoire
 - 0 hors du territoire

19 ordonnances d'adoption par des parents biologiques et des beaux-parents ont été **accordées**, notamment :

- **19** ordonnances d'adoption privée
 - 5 sur le territoire
 - 14 hors du territoire

- 0 ordonnance d'adoption par un beau-parent

Adoptions demandées par le ministère

Les adoptions demandées par le ministère sont traitées lorsque l'enfant adopté est placé sous la garde permanente de la direction des services à l'enfance et à la famille en vertu d'une ordonnance du tribunal.

- 7 adoptions par le ministère ont été **gérées**, ce qui correspond aux cas dans lesquels les démarches juridiques et administratives ont été activement gérées par la division au cours de l'année.
- 2 ordonnances d'adoption par le ministère ont été **accordées**, ce qui signifie que le tribunal a officiellement approuvé l'adoption et transféré l'intégralité des droits parentaux aux parents adoptifs.
 - 2 sur le territoire (les deux enfants ont été adoptés par des familles résidant dans la région du Qikiqtaniq Sud)

Adoptions internationales

Les adoptions internationales concernent le Canada (Nunavut) et un second pays. Toutes les adoptions internationales sont régies par la *Loi sur l'adoption internationale (Convention de La Haye)*. Bien que ces adoptions soient moins courantes au Nunavut, le Programme d'adoption du Nunavut reçoit des demandes de renseignements et aide les familles à mener à bien ces adoptions.

- En 2024-2025, aucune demande n'a été reçue de la part de familles du Nunavut, et aucune adoption internationale n'a été conclue.

Contrairement aux adoptions par le ministère ou aux adoptions internationales, les adoptions privées ont représenté une part importante des adoptions gérées par le Programme d'adoption du Nunavut en 2024-2025. Des 19 ordonnances d'adoption privée accordées, la majorité (74 %) concernait des familles adoptives résidant hors du territoire. De même, sur les 67 adoptions privées traitées au cours de l'année, 54 (81 %) concernaient des familles adoptives hors territoire.

Les adoptions privées sont conclues directement entre les familles biologiques et les familles adoptives, le Programme d'adoption du Nunavut apportant son soutien afin de garantir que toutes les exigences légales prévues par la Loi sur l'adoption du Nunavut sont respectées. Bien que le ministère ne prenne pas l'initiative ni ne mette en relation les familles dans le cadre d'adoptions privées, il joue un rôle important en facilitant un processus centré sur l'enfant, conforme à la loi et tenant compte des spécificités culturelles.

Compte tenu de la forte proportion d'adoptions privées impliquant des placements hors territoire, la division du Mieux-être familial s'engage à approfondir l'analyse et à examiner en permanence ces tendances en matière d'adoption. Bien que toutes les adoptions aient pour but d'offrir aux

enfants un foyer sûr et accueillant, les adoptions privées au Nunavut doivent être abordées avec prudence, car elles peuvent comporter le risque que les enfants se détachent de leur culture inuite, de leur langue et de leurs liens communautaires. Il est donc important d'examiner attentivement les circonstances entourant les placements hors territoire afin de s'assurer que les processus d'adoption reflètent les valeurs de continuité culturelle, de lien avec la collectivité et de bien-être à long terme des enfants et des jeunes du Nunavut.

S'appuyant sur cet engagement, la division s'efforce d'officialiser les pratiques de sauvegarde culturelle dans le cadre du processus d'adoption. Il s'agit notamment de veiller à ce que les parents adoptifs, en particulier ceux qui résident à l'extérieur du territoire, reçoivent des informations sur la culture, la langue et les valeurs communautaires inuites; d'encourager la conclusion d'accords volontaires d'ouverture culturelle entre les familles biologiques et les familles adoptives; et de renforcer les protocoles de suivi post-adoption afin de maintenir les liens dans la mesure du possible.

Ces mesures reflètent l'engagement politique de la division à défendre le droit des enfants à l'identité culturelle et à l'appartenance, conformément aux valeurs sociétales inuites et à la loi fédérale. Grâce à une surveillance continue, à une collaboration entre les différentes juridictions et à un suivi tenant compte des spécificités culturelles, la division veille à ce que chaque adoption, qu'elle ait lieu sur le territoire ou à l'extérieur, favorise le maintien d'un lien durable entre les enfants inuits et leur patrimoine, leur famille et leur communauté.

***Note de bas de page 1 :** Dans le contexte des adoptions, la distinction entre une adoption qui est administrée et une ordonnance d'adoption qui est reçue et accordée se rapporte aux différentes étapes du processus juridique et administratif. Le terme « géré » fait référence à la gestion globale du dossier d'adoption, y compris à la demande initiale, à la préparation des documents juridiques et aux mesures prises pour garantir le respect de l'ensemble des exigences légales. Il englobe l'ensemble des tâches, de la demande initiale à la conclusion.*

***Note de bas de page 2 :** Une ordonnance d'adoption est considérée comme accordée lorsque le tribunal a officiellement examiné et approuvé l'adoption, transférant légalement les droits parentaux aux parents adoptifs. Jusqu'à ce moment-là, l'adoption demeure au stade administratif.*

Adoptions selon les coutumes inuites reconnues

L'adoption selon les coutumes inuites est une pratique ancestrale ancrée dans les valeurs inuites de parenté, de liens familiaux et de responsabilité collective. Ces adoptions reflètent le droit traditionnel inuit et ne sont pas régies par les procédures légales prévues par la Loi sur l'adoption du Nunavut. Au lieu de cela, elles sont officiellement reconnues et enregistrées en vertu de la Loi sur la reconnaissance des adoptions selon les coutumes autochtones (ACARA).

L'adoption selon les coutumes autochtones est le type d'adoption le plus courant au Nunavut. Cette pratique ancestrale reflète la force des traditions culturelles inuites et l'importance accordée au maintien des liens entre les enfants et leur famille élargie, leur communauté et leur identité culturelle.

En 2024-2025, les adoptions selon les coutumes représentaient environ 86 % de toutes les adoptions conclues dans le territoire, ce qui reflète l'importance continue du droit coutumier inuit, de la prise en charge par la famille élargie et des pratiques communautaires d'éducation des enfants dans l'ensemble du territoire.

Les adoptions selon les coutumes sont gérées par des commissaires aux adoptions selon les coutumes, qui sont nommés par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour un mandat de trois ans. Tout bénéficiaire des revendications territoriales du Nunavut peut poser sa candidature pour devenir commissaire. Dans le cadre du processus de candidature, les candidats doivent fournir une lettre de recommandation de leur collectivité locale ou du représentant régional de l'association inuite.

Bien que le ministre nomme ces personnes, la division du Mieux-être familial n'oriente ni n'influence le processus d'enregistrement. Son rôle est d'assister les commissaires, notamment en les rémunérant pour le travail qu'ils accomplissent.

Une fois l'adoption selon les coutumes confirmée, le commissaire soumet les documents nécessaires à la Cour de justice du Nunavut afin de garantir la reconnaissance légale de l'adoption. Cet enregistrement officiel permet aux enfants d'accéder à des droits et avantages essentiels, notamment l'enregistrement des naissances, les soins de santé et le droit à l'héritage.

En 2024–2025 :

- **129** adoptions selon les coutumes ont été enregistrées auprès de la Cour de justice du Nunavut.
- **12** commissaires à l'adoption selon les coutumes ont été nommés au Nunavut.
- La dernière formation destinée aux commissaires chargés de l'adoption selon les coutumes s'est déroulée en juin 2023 et a réuni 9 participants. Les plans pour la prochaine formation sont en préparation, l'objectif étant de proposer celle-ci au cours du prochain exercice financier (2025-2026).

Cette année, un examen de la formation et des mesures de soutien en matière d'adoption selon les coutumes destinées aux commissaires a été lancé afin de renforcer l'harmonisation avec les pratiques culturelles inuites et d'améliorer la cohérence de la documentation et de la tenue des dossiers. Bien que la division du Mieux-être familial ne supervise ni ne dirige le processus d'adoption selon les coutumes, elle reconnaît l'importance de veiller à ce que les commissaires bénéficient d'un soutien adéquat dans l'exercice de leurs fonctions. Offrir de la formation, des ressources et une rémunération est une façon pour la division de reconnaître le rôle essentiel que jouent les commissaires dans le maintien des traditions inuites en matière d'éducation des enfants et dans le bien-être de la collectivité.

Maintien des principes Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) dans les pratiques d'adoption

Conformément aux principes fondamentaux d'Inuuqatigiitsiarniq et Piliriqatigiinniq, qui mettent l'accent sur le respect, la collaboration pour le bien commun et le maintien de relations saines, le programme d'adoption continue de soutenir les familles du Nunavut grâce à des pratiques adaptées à la culture et à la collectivité.

L'un des principaux objectifs du programme est de veiller à ce que les décisions d'adoption soient non seulement dans l'intérêt supérieur de l'enfant, mais aussi fondées sur le respect de l'identité inuite, du patrimoine culturel et des liens familiaux. Cela comprend la reconnaissance du fait que les enfants sont souvent pris en charge non seulement par leurs parents directs, mais aussi par un large cercle de membres de la famille élargie et de la collectivité, et que ces relations de prise en charge constituent un élément essentiel de la culture inuite et de l'éducation des enfants.

Le maintien du lien entre l'enfant et sa langue, sa culture et sa collectivité demeure une priorité essentielle dans toute planification liée à l'adoption. Dans la mesure du possible, le programme vise à préserver la continuité familiale et l'appartenance culturelle, reconnaissant qu'elles constituent des facteurs de protection essentiels au bien-être à long terme et à la formation de l'identité de l'enfant.

Rôles des travailleurs sociaux communautaires dans l'adoption et la préservation de la culture

Les travailleurs sociaux communautaires jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles tout au long du processus d'adoption. Qu'ils travaillent avec les parents biologiques, la famille élargie ou les familles adoptives potentielles, les travailleurs sociaux communautaires aident à guider les familles tout au long du processus avec attention, en veillant à ce que les besoins particuliers de chaque enfant soient prioritaires.

Afin d'aider les travailleurs sociaux communautaires dans cette tâche, le programme d'adoption a mis en place des sessions de formation ciblées et des présentations informatives à travers tout le territoire. Ces possibilités d'apprentissage ont été intégrées au programme de formation de

base des travailleurs sociaux communautaires et renforcées par un mentorat et des consultations régionales régulières. L'accent a été mis sur la compréhension des considérations culturelles dans la planification de la permanence, le soutien à la prise de décision par les familles et l'engagement envers les pratiques inuites en matière d'éducation des enfants.

Des efforts sont déployés à chaque étape pour garantir que les placements en vue d'une adoption :

- Respectent le contexte culturel et les liens communautaires de l'enfant;
- Favorisent les liens permanents avec l'identité inuite, notamment la langue et les connaissances traditionnelles;
- Reflètent les valeurs collectives de sécurité, d'appartenance et de bien-être.

Collaboration législative et renouvellement des politiques

En 2024-2025, le bureau principal du Mieux-être familial a collaboré avec **Nunavut Tunngavik Inc. (NTI)** afin d'appuyer l'élaboration d'un nouveau **document d'intention stratégique (DIS)** lié à la future mise à jour de la **Loi sur l'adoption du Nunavut** et de la **Loi sur la reconnaissance de l'adoption selon les coutumes autochtones (ACARA)**.

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un vaste effort de renouvellement législatif lancé en 2024-2025, qui comprend des propositions de mise à jour de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, de la Loi sur l'adoption et de l'ACARA. Ces efforts de modernisation sont guidés par la consultation communautaire et l'harmonisation culturelle, et visent principalement à renforcer l'intégrité et la pertinence des lois relatives à l'adoption au Nunavut.

En plaçant les connaissances, les expériences vécues et les traditions juridiques des Inuits au cœur de ces réformes, le bureau principal du Mieux-être familial souhaite s'assurer que la future législation en matière d'adoption reflète les valeurs et les réalités des collectivités qu'il dessert, et que les enfants et les jeunes puissent grandir avec un fort sentiment d'identité, d'appartenance et d'attachement.

Programme de subvention pour l'adoption demandée par le ministère

Le programme de subvention pour l'adoption demandée par le ministère offre une aide financière ciblée aux familles qui adoptent des enfants placés sous la garde permanente de la direction des Services à l'enfance et à la famille. Le programme est conçu pour aider à compenser les coûts permanents liés à la réponse aux besoins des enfants dont la situation nécessite des ressources supplémentaires, afin d'assurer leur stabilité et leur bien-être dans des placements familiaux permanents.

La subvention vise à compléter, plutôt qu'à remplacer, les aides existantes accordées par le gouvernement et la collectivité. Le financement peut aider à couvrir les dépenses liées aux soins médicaux, aux interventions thérapeutiques, aux besoins éducatifs et à d'autres formes de soutien essentiels pour l'enfant. Cela peut également contribuer à renforcer le sentiment d'identité et d'appartenance de l'enfant, notamment en lui permettant de maintenir des liens significatifs avec sa culture, sa langue et sa collectivité.

Bien que le programme s'adresse principalement aux familles adoptives résidant au Nunavut, les familles vivant à l'extérieur du territoire peuvent également être admissibles à la suite d'un processus complet d'évaluation et d'approbation. Les critères d'admissibilité sont basés sur plusieurs facteurs, notamment l'âge de l'enfant, ses besoins identifiés ou diagnostiqués (tels que des troubles médicaux, développementaux, émotionnels, comportementaux ou scolaires) et les besoins financiers avérés de la famille chargée des soins continus.

Dans de nombreux cas, la subvention élimine d'importants obstacles financiers qui pourraient autrement empêcher l'adoption d'avoir lieu. Lorsqu'un enfant est placé sous la garde permanente de la direction, la division assume la responsabilité de répondre à l'ensemble des besoins de l'enfant, y compris les services ou soutiens spécialisés. Sans subvention, ces coûts pourraient être entièrement assumés par la famille adoptive, ce qui serait un facteur déterminant dans la décision d'adopter ou non. En continuant à fournir le soutien nécessaire après l'adoption, le programme garantit que les enfants bénéficient d'une prise en charge cohérente et que les familles sont en mesure de répondre à leurs besoins à long terme.

En 2024-2025, le programme a accordé des subventions à **13 familles**, aidant ainsi **19 enfants au total**. Certaines familles avaient adopté plusieurs enfants et recevaient des aides financières distinctes pour chaque enfant.

Le programme de subventions à l'adoption demandée par le ministère reflète l'engagement de la division envers la planification de la permanence qui privilégie l'intérêt supérieur de l'enfant, élimine les obstacles à l'adoption, maintient l'aide essentielle et renforce la capacité des familles à offrir un foyer sûr, stable et stimulant.

Portée du programme de subventions à l'adoption

Le programme de subvention à l'adoption s'applique uniquement aux enfants adoptés sous la garde permanente de la direction des Services à l'enfance et à la famille. L'objectif de cette subvention est d'éliminer les obstacles financiers à la permanence pour les enfants pris en charge de manière permanente par la direction. Les autres types d'adoption, y compris l'adoption selon les coutumes, ne sont pas admissibles à ce programme de subvention. Les familles qui souhaitent adopter un enfant et qui ont besoin d'aide peuvent bénéficier de services dans le cadre d'une Entente de services volontaires (ESV).

SECTION 4

RESSOURCES SUR LE MIEUX-ÊTRE FAMILIAL

En renforçant les ressources en matière de mieux-être familial, la division du Mieux-être familial vise à atteindre les objectifs suivants :

Amélioration du bien-être des familles, des enfants et des communautés au Nunavut

Les services sont axés sur la prévention, la **continuité culturelle** et le soutien global qui respecte les valeurs inuites et favorise la **guérison, la résilience et la force familiale**.

Une équipe de professionnels épanouis, soutenus et confiants qui dispensent des soins sur l'ensemble du territoire.

Les investissements dans la formation, le **bien-être** et la collaboration entre les différents systèmes garantissent que le personnel est bien **équipé, connecté et sensibilisé** à la culture dans son travail avec les Nunavummiut.

L'intérêt supérieur, la sécurité et le développement des enfants sont pris en compte à chaque étape du service.

La division privilégie les interventions **promptes, relationnelles et culturellement significatives** qui préservent la dignité de chaque enfant et contribuent à son **bien-être tout au long de sa vie**.

Les droits distincts et l'intérêt supérieur des enfants inuits sont respectés et défendus.

Les programmes reconnaissent le rôle central de la **famille, de la collectivité, de l'Inuit Qaujimajatuqangit et des connaissances traditionnelles** dans la prise de décisions en matière de soins et le soutien à l'appartenance.

Ressources en matière de placement au Nunavut

Des liens familiaux, communautaires et culturels solides sont essentiels à la santé et au bien-être des enfants et des jeunes. Lorsque les enfants doivent être pris en charge en dehors de leur foyer, la division du Mieux-être familial travaille en étroite collaboration avec les familles et les collectivités afin de trouver des solutions de placement sûres et adaptées qui respectent l'identité de l'enfant, préservent les relations importantes et favorisent les liens et le sentiment d'appartenance à long terme. Cette approche s'inscrit dans la vision du Plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028), qui souligne l'importance de renforcer les services d'adoption, de placement familial et d'accueil par la famille élargie.

Lorsque possible, les enfants reçoivent un soutien qui leur permet de demeurer dans leur collectivité et de conserver leurs liens avec les aidants de leur famille, leur famille élargie et leurs réseaux culturels. Ces relations créent un sentiment d'appartenance et de stabilité lors de ce qui peut être une période difficile et perturbante de la vie d'un enfant.

L'approche suivante détermine les pratiques de placement sur le territoire et reflète l'importance de préserver le lien que les enfants ont avec leur famille, leur culture et leur collectivité. Les travailleurs sociaux communautaires collaborent avec les familles pour trouver des solutions de soins d'une manière qui privilégie la stabilité, la sécurité et l'appartenance culturelle. Lorsque possible, les options de placement sont évaluées selon l'ordre de priorité suivant :

- **Un autre parent ou tuteur**, si cela est sécuritaire et approprié.
- **Des membres de la famille élargie** qui habitent dans la collectivité de l'enfant ou ailleurs au Nunavut.
- **Des personnes ayant un lien culturel, communautaire ou linguistique** avec l'enfant, notamment au sein de collectivités inuites.
- **D'autres adultes que l'enfant ou sa famille connaissent** qui peuvent offrir un environnement culturellement sûr et accueillant.
- **Des familles d'accueil, des foyers d'accueils ou des ressources de placement spécialisées approuvées** si aucune autre option n'est disponible.

Cette pratique reflète les **valeurs de l'Inuit Qaujimajatuqangit** et le principe selon lequel les enfants s'épanouissent lorsqu'ils sont entourés de gens qu'ils connaissent et qui se soucient d'eux. Faire appel à la famille élargie et à des aidants familiaux est privilégié tôt lors du processus et les travailleurs sociaux veillent à soutenir des placements qui permettent aux enfants de préserver leur langue, leurs traditions et leur identité.

Lors de l'exercice 2024–2025, le Nunavut comptait environ 246 ressources d'accueil hors domicile, et **29,3 %** d'entre elles impliquent des membres de la famille élargie ou des personnes que l'enfant connaît dans le cadre de foyers d'accueil temporaires ou dans la famille élargie. Cela reflète l'engagement continu de la division à placer les enfants auprès d'adultes dignes de confiance qu'ils connaissent pour préserver la continuité culturelle et les soins relationnels.

En date du 31 mars 2025, un total de 245 enfants et jeunes étaient placés dans l'ensemble du Nunavut. De ce nombre, 140 (57,1 %) étaient placés auprès de leur famille élargie ou dans des foyers d'accueil temporaires, et 105 (42,9 %) étaient placés dans des foyers d'accueil ordinaires. De plus, 10 enfants et jeunes étaient placés dans des établissements d'accueil de groupe. En date du 31 mars 2025, la plupart des enfants placés l'étaient auprès de membres de leur famille élargie, ce qui reflète l'engagement de la division à préserver les liens familiaux, la continuité culturelle et les relations de confiance lorsque possible. Bien que le nombre de ressources reflète la capacité globale, ces chiffres indiquent le nombre réel d'enfants placés à un moment spécifique.

Ressources de placement sur le territoire

Portrait des enfants et jeunes placés dans les ressources de placement (2024–2025)

Les services de placement au Nunavut sont essentiels pour permettre aux enfants et aux jeunes d'avoir accès à des soins sûrs, accueillants et culturellement appropriés lorsqu'ils doivent être placés à l'extérieur de leur domicile familial. Ces services sont orientés par le principe de *priorité à la famille* et visent à permettre aux enfants de conserver leurs liens avec leur famille, leur collectivité et leur identité collective lorsque possible.

Ce que nous entendons par « priorité à la famille »

Au Nunavut, la *priorité à la famille* signifie que tous les efforts possibles doivent être déployés pour placer les enfants et les jeunes auprès de proches, de leur famille élargie ou de membres de confiance de leur collectivité avant d'envisager d'autres options de placement. Cette approche aide à préserver l'identité culturelle, à renforcer les liens avec le collectivité et à favoriser le bien-être à long terme en permettant aux enfants de rester en relation avec les gens et les lieux qui leur importent.

Les options de placement comprennent ce qui suit :

- **Prise en charge par la famille élargie**
Une prise en charge par un proche, une relation ou un autre adulte ayant une relation significative avec l'enfant ou sa famille. Cette option aide à préserver les liens familiaux et la continuité culturelle.
- **Placements en famille d'accueil**
Des placements chez des familles approuvées et soutenues par la division du Mieux-être familial. Les familles d'accueil reçoivent de la formation pour offrir une prise en charge sécuritaire, enrichissante et culturellement responsable, et sont employées comme option lorsqu'un placement auprès de la famille de l'enfant n'est pas possible.
- **Prise en charge de groupe**
Un placement structuré assuré par du personnel et destiné aux enfants et aux jeunes dont les besoins ne peuvent pas être comblés dans un contexte familial. Ces placements offrent du soutien thérapeutique ou spécialisé et sont souvent employés pour des séjours à court ou à moyen terme.

- **Autres placements spécialisés**

Des placements d'urgence temporaires comme des placements dans des établissements avec personnel ou d'autres arrangements uniques comme un hébergement en pension. Ces options sont employées lorsque des enfants ou des jeunes nécessitent des ressources spécifiques ou si aucune autre option de prise en charge n'est disponible au sein de leur collectivité.

En date du 31 mars 2025, 246 ressources de placement sur le territoire étaient disponibles.

La distribution des ressources de placement était la suivante :

- 146 ressources de familles d'accueil (59,4 %)
- 68 ressources d'accueil dans la famille élargie (27,7 %)
- 4 ressources de foyers d'accueil temporaires (1,6 %)
- 3 ressources d'accueil de groupe en milieu résidentiel (1,2 %)
- 1 ressource de lieu de sûreté (0,4 %)
- 5 ressources d'établissements (2,0 %)
- 17 ressources de placement d'autres types (6,9 %)
- 2 arrangements de pension (0,8 %)

Sur le territoire – Tous les types de placements : Répartition régionale

- **Centre de l'Arctique – Kitikmeot** : 39 ressources
- **Kivalliq – Keewatin** : 51 ressources
- **Qikiqtaaluk Nord** : 28 ressources
- **Qikiqtaaluk Sud** : 128 ressources
- **Total** : 246 ressources

Ressources de placement inuites et non inuites

Il est important de comprendre la composition culturelle des 246 ressources de placement sur le territoire, plus précisément la distribution des ressources inuites et non inuites sur le territoire. Cette compréhension nous indique où des ressources de soutien propres à la culture existent actuellement et où un développement supplémentaire pourrait être nécessaire.

Parmi toutes les ressources disponibles, **56 (22,8 %) sont des ressources de placement inuites**, et celles-ci sont distribuées de manière relativement uniforme dans les quatre régions :

- Centre de l'Arctique – Kitikmeot : 18
- Kivalliq – Keewatin : 11
- Qikiqtaaluk Nord : 9
- Qikiqtaaluk Sud : 18

Les **190 ressources (77,2 %) restantes sont des ressources de placement non inuites** et se situent principalement dans la région de Qikiqtaaluk Sud :

- Centre de l'Arctique – Kitikmeot : 21
- Kivalliq – Keewatin : 40
- Qikiqtaaluk Nord : 19
- Qikiqtaaluk Sud : 110

Bien que chaque région compte des ressources de placement inuites, la majorité de la capacité actuelle se compose de ressources non inuites. Comme une grande proportion des enfants et des jeunes placés sont inuits, cela souligne l'importance d'augmenter la capacité avec des ressources d'accueil inuites et le nombre de ressources ancrées dans la culture. Le renforcement de ce réseau permettra de placer davantage d'enfants et de jeunes dans des milieux qui soutiennent leur identité culturelle, leur langue et leurs liens avec leur collectivité tout en comblant leurs besoins de sécurité et de bien-être à proximité de leur chez-soi.

Placement familial

La division du Mieux-être familial a continué de renforcer le programme de services d'accueil sur le territoire lors de l'exercice 2024–2025 dans le cadre de ses efforts pour soutenir les liens de parenté, les coutumes et les services hors du domicile. Ce travail s'inscrit dans le cadre du plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028), qui souligne l'importance de renforcer le recrutement, la rétention et le soutien des ressources d'accueil et des soins ancrés dans la culture.

La majorité des ressources de foyers d'accueil disponibles au cours du précédent exercice fiscal étaient des foyers d'accueil ordinaire, des foyers d'accueil temporaires et des foyers d'accueil de longue durée. Ensemble, ces ressources représentaient **88,7 %** de toutes les ressources de familles d'accueil du territoire. Les familles d'accueil standard demeurent une ressource essentielle lorsqu'une prise en charge par la famille élargie n'est pas possible ou appropriée. Selon les traditions inuites de prise en charge des enfants, la famille élargie demeure l'option à privilégier lorsque possible pour préserver la continuité et le lien culturels et la stabilité émotionnelle de l'enfant.

Tout au long de l'année, la division du Mieux-être familial a accordé la priorité au recrutement et au soutien de familles d'accueil, notamment d'aidants inuits, et a déployé des efforts importants pour réduire les obstacles à devenir une famille d'accueil.

L'équipe du bien-être familial reconnaît l'importance d'offrir des services qui tiennent compte des traumatismes et de la culture et a fait progresser de nombreuses initiatives importantes :

- **Un recrutement ciblé au sein des collectivités ayant un accès limité à des services de placement**, en se concentrant sur les aidants inuits
- **Des vérifications de bien-être régulières** et un soutien individualisé pour les familles d'accueil
- **Des formations tenant compte des traumatismes** pour doter les aidants d'outils leur permettant de combler les besoins émotionnels, psychologiques et culturels des enfants

- **Une assistance financière bihebdomadaire, des soins de répit et des ateliers de formation virtuels** pour offrir un soutien continu aux familles d'accueil
- **La révision du manuel des normes et procédures pour les services d'accueil s'est poursuivie tout au long de l'année** et s'est concentrée sur l'intégration des valeurs sociales inuites et les attentes en matière de pratiques adaptées à la culture
- **Le développement continu d'une formation ancrée dans les savoirs inuits pour les aidants** élaborée conjointement avec des aînés pour assurer la sécurité culturelle lors de la prise en charge

Environ **29,3 %** des ressources d'accueil au Nunavut sont des proches ou des membres de la famille élargie, ce qui témoigne de l'importance des systèmes de parenté inuits et de la valeur accordée à la prise en charge par des proches. La division du Mieux-être familial continue de prioriser et d'élargir les possibilités de placement auprès des proches lorsque possible, car elle reconnaît les avantages culturels, émotionnels et de développement de maintenir les liens de l'enfant avec sa famille et sa collectivité. En date du 31 mars 2025, plus de la moitié des enfants placés dans des ressources d'accueil (57,1 %) vivaient avec des membres de leur famille élargie, ce qui montre à quel point la famille et la collectivité jouent un rôle important dans la prise en charge des enfants.

Une fois leur candidature approuvée, les familles d'accueil reçoivent du soutien exhaustif de la part de l'équipe du bien-être familiale, comme de l'aide financière, des allocations pour les soins et les vêtements, l'accès à des services d'entretien ménager et des possibilités de formation continue. Les aidants doivent également suivre un processus de candidature rigoureux, qui comprend notamment des vérifications du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables, pour garantir leur adéquation et la sécurité des enfants.

Lorsque le placement au sein de la famille n'est pas possible ou si le placement dans un foyer d'accueil ne permet pas de répondre aux besoins d'un enfant ou d'un jeune, un placement dans une ressource d'accueil de groupe peut être employé comme solution temporaire. En date du 31 mars 2025, 10 enfants et jeunes étaient placés dans des établissements de groupe d'accueil au Nunavut, ce qui représente environ 3,6 % de tous les enfants et jeunes placés en milieu d'accueil sur le territoire. La prise en charge de groupe offre une prise en charge en tout temps, mais ne doit être utilisée que si les autres options d'accueil familial ne répondent pas aux besoins de l'enfant.

Placements spécialisés à l'extérieur du territoire

Certains enfants et jeunes du Nunavut nécessitent des soins ou des services spécialisés qui ne sont pas actuellement offerts sur le territoire. Dans de telles situations, la division du Mieux-être familial peut coordonner des placements

à l'extérieur du territoire auprès de fournisseurs de services d'autres provinces disposant d'une attestation ou d'une approbation provisoire. De tels placements ne doivent être utilisés que si aucune option locale n'est disponible. Ce travail s'inscrit dans le cadre du plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028), qui met l'accent sur l'amélioration de la supervision et de l'efficacité des services spécialisés offerts à l'extérieur du territoire.

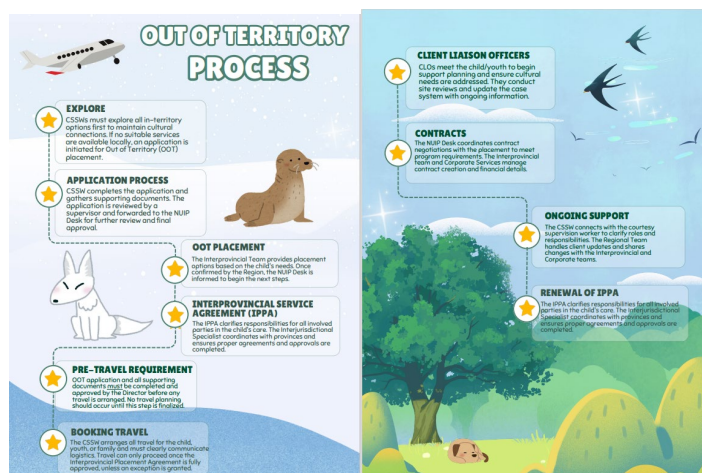
En date du 31 mars 2025, **50** enfants et jeunes, qui comptent pour **58,8 %** de tous les placements, à l'extérieur du territoire, étaient placés dans des foyers ou des groupes d'accueil médicaux en raison de leurs besoins de santé. Ces placements contribuent à un suivi à long terme, à un accès à des soins spécialisés et à une planification de transition coordonnée.

Lors de l'exercice 2024–2025, la division a réalisé plusieurs améliorations du système afin d'améliorer la qualité, la supervision et la pertinence culturelle des services à l'extérieur du territoire. Ces améliorations comprennent :

- La mise sur pied d'une **équipe centralisée de coordination des services à l'extérieur du territoire**, ce qui a permis d'améliorer l'uniformité, la supervision et les communications dans les différentes régions
- Le déploiement progressif **du système intégré de gestion de dossiers Matrix**, qui a permis d'améliorer la documentation en temps réel, le suivi des transitions et la planification culturelle dans les différentes régions et auprès des partenaires à l'extérieur du territoire.
- Le lancement d'une version préliminaire de **l'outil de suivi de plan de continuité culturelle**, qui est actuellement mis en œuvre pour aider à maintenir un lien significatif avec l'identité, la langue et le territoire inuits.
- Le développement d'un **cadre d'amélioration de la qualité**, qui est en cours de perfectionnement, pour effectuer un suivi de la sécurité culturelle et incorporer la rétroaction des partenaires inuits.
- Le développement préliminaire d'un **programme de formation pour les fournisseurs de services à l'extérieur du territoire** visant à les aider à mieux comprendre les valeurs sociales inuites et le concept de sécurité culturelle.

Ensemble, ces améliorations reflètent l'engagement global de la division envers le plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028), qui souligne l'importance d'améliorer la supervision des services à l'extérieur du territoire et de veiller à ce que les enfants et les jeunes demeurent en sécurité, reçoivent un soutien adéquat et conservent un lien avec leur famille, leur culture et leur collectivité.

Processus pour les services spécialisés à l'extérieur du territoire



1. Exploration des options

Les travailleurs sociaux communautaires doivent d'abord explorer toutes les options de placement sur le territoire pour préserver les liens culturels de l'enfant. Si aucun service adéquat n'est disponible localement, une demande de placement à l'extérieur du territoire est déposée.

2. Processus de demande

Le travailleur social communautaire remplit la demande et réunit les documents justificatifs. La demande est passée en revue par un superviseur, puis acheminée au bureau du NUIP pour examen et approbation finaux.

3. Placement à l'extérieur du territoire

L'équipe interprovinciale présente des options de placement selon les besoins de l'enfant. Une fois le placement confirmé par la région, le bureau du NUIP est avisé d'effectuer les prochaines étapes.

4. Accord interprovincial de services (AIS)

L'AIS détermine les responsabilités de toutes les parties impliquées dans la prise en charge de l'enfant. Le spécialiste interterritorial coordonne les activités avec les provinces et s'assure que les approbations et accords appropriés sont obtenus et conclus.

5. Exigence avant les déplacements

La demande de placement à l'extérieur du territoire et tous les documents justificatifs doivent être remplis et approuvés par le directeur avant que tout déplacement soit planifié. Aucune planification de voyage ne doit être effectuée avant la fin de cette étape.

6. Réservation de voyage

Le travailleur social communautaire planifie les déplacements de l'enfant, du jeune ou de la famille et communique clairement tous les aspects logistiques. À moins qu'une exception ne soit accordée, les déplacements ne peuvent avoir lieu que si l'accord de placement interprovincial est entièrement approuvé.

7. Agents de liaison avec la clientèle (ALC)

Des ALC rencontrent l'enfant ou le jeune pour commencer la planifier du soutien et veiller à ce que ses besoins culturels soient comblés. Ils effectuent une évaluation de l'établissement et soumettent des renseignements continus dans le système de gestion de dossiers.

8. Contrats

Le bureau du NUIP coordonne les négociations contractuelles avec le placement pour respecter les exigences du programme. L'équipe interprovinciale et l'équipe des services d'entreprise gèrent la rédaction du contrat et les détails financiers.

9. Soutien continu

Le travailleur social communautaire prend contact avec le travailleur de supervision pour clarifier les rôles et les responsabilités. L'équipe régionale gère les mises à jour des clients et communique les changements à l'équipe interprovinciale et à l'équipe des services d'entreprise.

10. Renouvellement de l'accord interprovincial de services

L'accord interprovincial de services détermine les responsabilités de toutes les parties impliquées dans la prise en charge de l'enfant. Le spécialiste interterritorial coordonne les activités avec les provinces et s'assure que les approbations et accords appropriés sont obtenus et conclus.

Demandes et ententes interprovinciales

La gestion des placements à l'extérieur du territoire nécessite une collaboration étroite entre les territoires pour veiller à ce que les enfants et les jeunes placés à l'extérieur du Nunavut reçoivent des soins appropriés tout en conservant des liens significatifs avec leur culture et leur collectivité. Les demandes interprovinciales formelles permettent aux provinces et territoires où est placé un enfant ou un jeune de fournir des services essentiels comme une supervision locale, un suivi du placement, des vérifications du bien-être de l'enfant ou un soutien judiciaire.

Lors de l'exercice 2024–2025, la supervision des placements à l'extérieur du territoire était centralisée au sein d'une équipe de coordination dédiée, ce qui a permis d'uniformiser la prestation de services, la documentation et les communications entre les territoires. L'équipe a travaillé en étroite collaboration avec le personnel régional et les partenaires provinciaux pour simplifier les processus interprovinciaux et améliorer la supervision.

Portrait de la supervision et de la coordination interterritoriale lors de l'exercice 2024–2025 (en date du 31 mars 2025) :

- 85,8 % des placements à l'extérieur du territoire faisaient l'objet d'un accord interprovincial de placement actif
- 97,6 % d'entre eux étaient soutenus par un agent de courtoisie local (*l'Ontario n'affecte plus d'agents de courtoisie aux nouveaux cas relevant d'ententes de soutien volontaire*)
- 100 % impliquaient un agent de liaison avec la clientèle (ALC)

Ces rôles jouent un rôle essentiel pour garantir la sécurité et le soutien culturel des enfants placés à l'extérieur du territoire et la cohérence des services qui leur sont offerts.

Spécialistes en placement interterritorial et agents de liaison avec la clientèle (ALC)

Le **spécialiste en placement interterritorial (bureau du NUIP)** joue un rôle essentiel dans la coordination des placements à l'extérieur du territoire. Ils doivent déterminer les établissements appropriés, communiquer avec les fournisseurs et organismes de permis externes, veiller à ce que les normes de placement soient respectées et effectuer le suivi de la progression des dossiers dans les différents territoires. Ces spécialistes veillent à ce que des soins individualisés de qualité et culturellement sûrs soient offerts aux jeunes du Nunavut placés à l'extérieur du territoire.

Les **agents de liaison avec la clientèle (ALC)** appuient ces spécialistes en offrant du soutien culturel et relationnel de première ligne. Les ALC visitent les établissements, demeurent en contact avec les jeunes et les équipes de soins et coordonnent des programmes culturels pour veiller à ce que les jeunes placés conservent un lien avec leur famille, leur langue, leur collectivité et leur identité liée à la terre. Leurs responsabilités comprennent ce qui suit :

- Soutenir les présentations et activités culturelles et les programmes d'activités dans la nature
- Participer aux examens annuels des services et à la planification de la transition
- Documenter les interactions avec les jeunes et l'engagement culturel dans le système **Matrix**

Lors de l'exercice 2024–2025, les ALC ont joué un rôle essentiel dans la défense des droits des enfants et le soutien de leur identité culturelle et pour garantir la continuité des soins des placements à l'extérieur du territoire. Leurs analyses sont désormais systématiquement intégrées aux plans de soins et aux examens de service grâce aux protocoles à jour du système Matrix, ce qui améliore la responsabilisation et l'uniformité.

En intégrant les valeurs sociales inuites, ce modèle de soins renforce les pratiques ancrées dans la culture et promeut une guérison et un bien-être à long terme pour les jeunes du Nunavut qui se trouvent à l'extérieur du territoire.

Garantir la sécurité des enfants placés à l'extérieur du territoire

Le Nunavut assure une supervision à niveaux multiples de tous les placements à l'extérieur du territoire pour garantir **la sécurité, la continuité et l'intégrité culturelle**. Ces chiffres forment un portrait de la situation en date du 31 mars 2025.

- **Établissements détenant un permis (67,0 %)**
Des établissements de soins détenant un permis complet conformément aux normes provinciales ou territoriales.
- **Établissement sans permis ou temporaire (32,9 %)**
Comprend les établissements faisant l'objet d'une approbation temporaire, provisoire ou exceptionnelle lorsqu'aucun établissement détenteur d'un permis n'est disponible, mais que placer un enfant est considéré comme étant dans l'intérêt de supérieur de celui-ci
- **Accord de placement interprovincial (API) (85,8 %)**
Un accord formel qui définit les rôles et responsabilités relativement à la supervision et la prestation de services
- **Agent de courtoisie (97,6 %)**
Un travailleur de protection local affecté par le territoire hôte pour offrir du soutien relativement aux visites et à la supervision. La tâche des agents de courtoisie varie d'un territoire à l'autre en fonction des politiques locales (p.ex. les ententes de soutien volontaire en Ontario)
- **Agent de liaison avec la clientèle (ALC) (100 %)**
Un travailleur culturel établi au Nunavut qui s'assure qu'un jeune placé conserve un lien avec son identité, sa langue et son territoire

Remarque : Les exceptions à l'octroi d'un permis complet sont habituellement pour une courte période. Bien que certains arrangements provinciaux demeuraient en place lors de l'exercice 2024–2025, la division n'approuve plus désormais des établissements ne détenant pas de permis. L'approche pour l'avenir est de veiller à ce que tous les enfants soient placés dans des établissements détenant un permis et fassent l'objet d'une supervision accrue.

Programme de travailleurs en ressources familiales

Un travailleur en ressources familiales est un intervenant dédié de première ligne au sein de la division du Mieux-être familial. Ces travailleurs offrent des services communautaires axés sur la prévention et ancrés dans la culture et les valeurs inuites. Leur travail aide à soutenir le bien-être des enfants, des jeunes et des familles en offrant des programmes d'aide aux parents, des activités dans la nature et une aide au bien-être adaptés aux forces et aux besoins de chaque collectivité.

Lors de l'exercice 2024-2025, le programme s'est concentré sur ce qui suit :

- Augmenter la présence des travailleurs en ressources familiales au sein des collectivités;
- Promouvoir le savoir inuit au moyen de soins axés sur la prévention;
- Nouer des partenariats locaux avec des aînés et des organismes communautaires.

En date du 31 mars 2025, on comptait **cinq travailleurs en ressources familiales** desservant des collectivités parmi les 25 collectivités du Nunavut.

Afin de permettre des améliorations à long terme, la division a lancé un examen des programmes pour concevoir un modèle de formation et de mentorat exhaustif. Les ressources de formation font l'objet de révisions afin qu'elles:

- Reflètent les valeurs sociales inuites
- Favorisent l'emploi de l'inuktitut

- Prévoient plus de pratiques dans la nature identifiées par les aînés et les collectivités
- Clarifient le rôle des travailleurs en ressources familiales au sein du manuel des normes et procédures et du programme d'intégration pour garantir l'uniformité dans les différentes régions
- Améliorent la collaboration entre les travailleurs en ressources familiales et les travailleurs sociaux communautaires afin d'assurer un soutien intégral et d'identifier rapidement les familles ayant besoin d'aide

Programmes de bien-être spécifiques aux Inuits (2024-2025)

La division du Mieux-être familial a continué d'offrir des programmes de bien-être menés par des Inuits lors de l'exercice 2024–2025 conformément aux objectifs définis dans le plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023–2028). Ces initiatives sont conçues en collaboration avec des conseillers culturels, des organismes inuits et des dirigeants communautaires et sont ancrées dans le savoir, la culture et les forces locales.

Les travaux menés lors de l'exercice se sont concentrés sur la promotion de la guérison, de la continuité culturelle et des liens familiaux au moyen de pratiques dans la nature et du savoir traditionnel. Les programmes spécifiques aux Inuits contribuent à différents volets du bien-être familial, notamment :

- Parentalité et réunification
- Revitalisation de la langue et apprentissage intergénérationnel
- Appartenance communautaire et développement de l'identité

La division maintient son engagement à intégrer les valeurs inuites à tous les aspects de la prestation de services. En assurant une continuité culturelle et en offrant des occasions d'apprentissage intergénérationnel, ces initiatives aident à renforcer la résilience, l'identité et un lien à long terme avec la collectivité.

Initiatives ancrées dans la culture menées par les travailleurs en ressources familiales lors de l'exercice 2024–2025

Lors de l'exercice 2024-2025, les travailleurs en ressources familiales ont continué à intégrer les connaissances et traditions inuites à leurs programmes pour ainsi permettre aux enfants, aux jeunes et aux familles de renforcer leurs liens culturels et communautaires.

Dans la **région de Kitikmeot**, les travailleurs en ressources familiales ont organisé des groupes de femmes et des rencontres d'aînés pour offrir des espaces sûrs pour transmettre des connaissances et bâtir des relations intergénérationnelles. Le programme de deux semaines d'activités dans la nature a accueilli 12 enfants et jeunes et leur a fait vivre des expériences concrètes qui ont renforcé les pratiques culturelles tout en favorisant le bien-être et le sentiment d'appartenance. Les travailleurs en ressources familiales ont également donné des présentations

sur l’Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) pour présenter ces valeurs à des partenaires tels que la GRC, le personnel infirmier et d’autres fournisseurs de services locaux.

Dans la **région de Kivalliq**, les travailleurs en ressources familiales ont organisé des activités de couture auprès d’enfants pris en charge pour préserver des pratiques traditionnelles tout en leur offrant des activités thérapeutiques qui aident au développement communautaire. Ils ont également collaboré avec du personnel de services en santé mentale pour offrir un programme d’activités en nature pour près de 24 enfants et jeunes qui alliait apprentissage culturel et bien-être émotionnel et mental. De plus, des activités sportives ont été organisées pour favoriser un mode de vie sain, le travail d’équipe et un engagement positif chez les jeunes.

Dans la **région du Nord de Baffin**, les travailleurs en ressources familiales ont animé des groupes de couture visant à faire participer les jeunes pour permettre un transfert de connaissance intergénérationnel et les aider à bâtir leur identité culturelle.

Lorsque nécessaire, ces initiatives ont été accompagnées de soutien pour veiller à ce que les familles reçoivent de l’aide holistique et adaptée. L’une des grandes réalisations cette année a été la finalisation et la publication du **Manuel du travailleur en ressources familiales (2024–2025)**, un guide exhaustif rédigé par la division du Mieux-être familial pour aider à l’application de pratique cohérentes et ancrées dans la culture partout au Nunavut. Ce manuel présente des directives étape par étape pour planifier, mettre en œuvre et évaluer des activités de bien-être familial ancrées dans les principes de l’Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) et de l’Inunnguiniq. Il présente également des normes relatives à la collaboration avec les aînés, les partenaires communautaires et les travailleurs sociaux communautaires pour ainsi permettre aux travailleurs en ressources familiales de disposer d’outils clairs pour offrir des programmes communautaires de prévention qui reflètent les valeurs sociales inuites. Ce manuel représente une étape importante dans la professionnalisation et le renforcement du programme de travailleurs en ressources familiales et forme un cadre unificateur pour la formation, le mentorat et la formation continue.

La finalisation du manuel s’inscrit également dans l’objectif global de la division de faire concorder les programmes de prévention avec le cadre stratégique pour le bien-être familial Ilagiitsiarniq (2023–2028). Cette réalisation reflète un investissement continu dans le développement de la capacité communautaire, de la sécurité culturelle et de la prestation de services adaptés aux forces et à la réalité de chaque collectivité.

Le programme de travailleurs en ressources familiales a franchi plusieurs étapes importantes lors de l’exercice 2024–2025. En tout, sept travailleurs inuits en ressources familiales ont été embauchés dans sept collectivités, et cinq d’entre eux offraient activement des services à la fin de l’année. Le programme a permis d’organiser 11 activités de bien-être ancrées dans la culture qui ont accueilli plus de 100 enfants, jeunes, adultes et aînés dans différentes collectivités, notamment Kinngait, Arctic Bay, Cambridge Bay, Taloyoak, Kugluktuk et Coral Harbour.

Des travailleurs en ressources familiales ont animé plus de 130 séances d'engagement, y compris des visites dans des collectivités, des séances de soutien et des rencontres collaboratives, pour renforcer les relations et obtenir des commentaires de la collectivité. Afin d'améliorer l'uniformité et la responsabilisation, la division a élaboré trois documents fondateurs : le Cadre de normes pour les programmes de ressources familiales (2024–2030), le Manuel du travailleur en ressources familiales (2024–2025) et Outiller les travailleurs en ressources familiales : guide du superviseur (2024–2025). Un nouveau plan de gestion du rendement (PGR) a également été élaboré pour simplifier la collecte de données et la production de rapports.

La division a également mené un projet pilote de modèle de formation à deux niveaux qui combine une orientation selon le rythme de l'apprenant et de la formation en personne donnée par des organismes partenaires dirigés par des Inuits comme la Société de bien-être Aqqiumavvik. Ensemble, ces étapes importantes représentent une avancée majeure dans la création d'un cadre ancré dans la culture et axé sur la prévention qui outille les collectivités et améliore le bien-être familial au Nunavut.

Programme de travailleurs en ressources familiales – Faits saillants (2024–2025)

- **7 travailleurs inuits en ressources familiales** employés dans 7 collectivités
- **5 travailleurs en ressources familiales** offraient activement des services à la fin de l'année
- **11 activités de bien-être ancrées dans la culture** qui ont accueilli **plus de 101 participants** (enfants, jeunes, adultes, aînés)
- **Activités offertes** à Kinngait, à Arctic Bay, à Cambridge Bay, à Taloyoak, à Kugluktuk et à Coral Harbour
- **Plus de 130 séances d'engagement** (séances de soutien, visites de collectivités, rencontres collaboratives)
- **3 outils de programme fondamentaux** créés
 - *Cadre de normes pour les programmes de ressources familiales (2024–2030)*
 - *Manuel du travailleur en ressources familiales (2024–2025)*
 - *Outiller les travailleurs en ressources familiales : guide du superviseur (2024–2025)*
- **Plan de gestion du rendement (PGR)** lancé pour simplifier la collecte de données et la production de rapports
- **Modèle de formation à deux niveaux** mené en projet pilote avec la **Société de bien-être Aqqiumavvik**

Programme de sécurité familiale

Le programme de sécurité familiale est un programme non législatif de soutien et de financement qui vise à combler les besoins immédiats de sécurité des personnes et des familles touchées par

la violence. Ce programme aide également les travailleurs sociaux communautaires à gérer des situations à haut risque et à coordonner des services pour aider à garantir la sécurité des personnes.

La prévention est l'objectif principal du programme. Pour atteindre cet objectif, il fournit du financement, des conseils aux superviseurs et aux travailleurs sociaux communautaires (qui sont les premiers intervenant dans les dossiers complexes) et des services de coordination aux refuges familiaux de l'ensemble du territoire. L'équipe de sécurité familiale est également responsable de la gamme de services relatifs à la violence à violence fondée sur le genre de la division et appuie le développement de politiques et de procédures permettant de mieux réagir à la violence familiale.

Le changement du nom du programme, anciennement le « Programme de lutte contre la violence familiale » et désormais le « Programme de sécurité familiale », en 2023 témoigne du changement dans la manière dont nous offrons et présentons les services, soit en mettant davantage l'emphasis sur le soutien et le bien-être.

Au cours de l'exercice 2024–2025, l'équipe de sécurité familiale a appuyé des activités de sensibilisation et de formation continue à l'échelle du territoire, y compris des séances de formation sur l'évaluation des risques, les approches tenant compte des traumatismes et la planification de la sécurité. Un module de formation revu qui tient compte de la rétroaction de collègues inuits sur l'importance de la langue et du cadre culturel continue de mettre de l'avant des pratiques respectueuses axées sur les forces qui correspondent aux valeurs sociales inuites.

Le programme a également fourni un financement continu et des services de coordination pour aider les services de refuges pour femmes à l'échelle du territoire pour veiller à ce que les personnes et familles qui ont besoin d'être en sécurité aient accès à ces ressources communautaires.

Le programme de sécurité familiale a également continué à se concentrer sur la coordination entre les régions, les ressources pour les refuges et l'examen des politiques relatives à la violence fondée sur le genre. Les efforts internes ont continué à soutenir le personnel et les approches communautaires à la sécurité et au bien-être.

Initiatives de défense des intérêts sociaux

La division du Mieux-être familial continue de considérer la prévention comme une voie vers la réussite, et cette perspective a orienté nos efforts quant aux initiatives de bien-être et de défense des droits sociaux au cours de l'exercice 2024–2025. Le Fonds pour la défense des intérêts sociaux octroie chaque année 100 000 \$ pour soutenir des initiatives qui promeuvent l'habilitation, les compétences en leadership, les connaissances traditionnelles, le mieux-être et bien d'autres domaines auprès des hommes, des garçons et des femmes. Le financement est offert aux organismes à but non lucratif et aux organisations inuites, aux particuliers (en partenariat avec un organisme) aux sociétés et aux hameaux.

Cette année, la division a poursuivi son engagement de soutenir les initiatives de lutte contre la violence fondée sur le genre en mettant à disposition plus d'un million de dollars de financement à cet effet pour l'exercice financier actuel et l'exercice financier suivant. Cet investissement à long terme a suscité l'intérêt des collectivités, ce qui a permis de veiller à ce que ces sommes demeurent au Nunavut et soutiennent des initiatives locales.

En tout, 13 projets communautaires ont été financés lors de l'exercice 2024–2025 : six par l'entremise du Fonds pour la défense des intérêts sociaux et sept par l'entremise de financement pour la lutte contre la violence fondée sur le genre. Ces initiatives reflètent les priorités des collectivités et l'importance d'offrir des programmes ancrés dans la culture qui mettent l'accent sur la résilience, la guérison et le développement du leadership.

L'un des programmes majeurs offerts cette année a été rendu possible par **l'initiative de renforcement des collectivités de la Société Ubluriak**, qui s'est déroulée à Sanikiluaq. L'initiative a offert des ateliers de couture et de perlage, des ressources pour la rédaction de CV, les compétences informatiques et l'entrepreneuriat et des séances de gestion du stress. Ces activités ont été offertes plus d'une fois et ont accueilli des jeunes, des hommes et des femmes. Elles ont été le théâtre d'expériences transformatrices qui ont renforcé la confiance, le leadership, la fierté culturelle et le bien-être mental. La réussite de l'initiative a mis en lumière le rôle important que jouent les programmes ancrés dans la culture et adaptés au genre dans le renforcement de la résilience des collectivités.

Les commentaires des participants témoignent de l'importance du programme :

- « *L'atelier de perlage m'a permis de découvrir que je peux créer et vendre des créations qui proviennent de ma culture. Je suis fière de qui je suis.* » – Participante au programme
- « *L'expérience de chasse et de guérison m'a aidé à comprendre ce que signifie être un homme bon dans notre collectivité, c'est-à-dire un homme fort, gentil et responsable.* » – Jeune participant

Le volet des initiatives de défense des intérêts continue d'englober ce qui suit :

- Initiatives de subventions pour les femmes, les hommes et les garçons
- Fonds d'initiatives de lutte contre la violence fondée sur le genre
- Programme Attaarnaqtut Inuusiqaarniq/Adopter un style de vie plus sain

Ensemble, ces programmes aident les collectivités à se réapproprier leurs traditions, à devenir plus résilientes et à guérir de manières en adéquation avec l'Inuit Qaujimajatuqangit.

Fonds pour la lutte contre la violence fondée sur le genre

Lors de l'exercice 2024–2025, le ministère a géré un flux de financement pour la lutte contre la violence fondée sur le genre dans le cadre du plan d'action national de lutte contre la violence fondée sur le genre. Le montant total s'élevait à plus de 4 millions de \$; de ce montant, 1,37 million de \$ ont été alloués au ministère de la Justice, et le reste des fonds a été géré par le ministère des Services à la famille. Environ 2,8 millions de \$ ont été distribués au cours de l'exercice financier pour soutenir des initiatives, des services et des partenariats communautaires.

En tout, 18 propositions financées par le ministère des Services à la famille ont présenté différentes approches en matière de guérison et de lutte contre la violence fondée sur le genre, dont des programmes d'activités dans la nature ancrés dans la culture, un développement des ressources, des campagnes de sensibilisation et des outils novateurs qui améliorent l'accès au soutien.

Les initiatives financées lors de l'exercice 2024-2025 comprennent :

- **Ligne d'assistance Nunavut Kamatsiaqtut** – Des services continus de ligne d'assistance et une intégration à l'application de Miinga pour améliorer l'accès à de l'aide en cas de crise à l'échelle du territoire.
- **Arctic Child and Youth Foundation (ACYF)** : Éliminer et prévenir la violence fondée sur le genre au moyen d'une sensibilisation et de programmes destinés aux jeunes.
- **Société de musique d'Iqaluit** : Atelier de violon pour jeunes à Yellowknife.
- **Centre alimentaire Qajuqturvik** : Une initiative de cercle de femmes inuites qui fait la promotion de la résilience, du soutien entre pairs et de la fierté culturelle.
- **Société patrimoniale Kitikmeot** : Des programmes culturels comme « Création de liens culturels » et un atelier d'*hivuralik kammak* pour renforcer l'identité et les liens communautaires.
- **Hameau de Pangnirtung** : Des programmes de chasse au phoque et de pêche sur glace pour permettre un transfert de connaissances et un mentorat intergénérationnel.
- **Société Akquimavik** : Des initiatives de perfectionnement pour soutenir la guérison de traumatismes.
- **Hameau de Coral Harbour** : Un programme de fabrication de mitaines et de cuisine traditionnelles axé sur le bien-être et la continuité culturelle.
- **Hameau de Nauyasat** : Un programme de fabrication de kammak visant à faire découvrir des talents traditionnels aux jeunes.

- **Conseil Qullit de la condition féminine au Nunavut** : Un financement fondamental visant à soutenir des activités de défenses des droits et de prévention de la violence fondée sur le genre à l'échelle du territoire.
- **Barreau du Nunavut** : Développement d'un guide de ressources sur la violence sexuelle fondée sur le genre et de formation sur l'accès à la justice.
- **Association Pinnguaq** : Développement d'une application mobile en lien avec la violence fondée sur le genre.
- **Conseil Embrasser la vie** : Des livres pour enfants portant sur la violence fondée sur le genre, une campagne sur les relations saines et une campagne de sensibilisation sur les enjeux de la communauté LGBTQ+.

Grâce à cette gamme diversifiée d'initiatives, le Fonds pour les initiatives de lutte contre la violence fondée sur le genre a continué à élargir la capacité communautaire, à améliorer la prévention et à augmenter le nombre de ressources ancrées dans la culture offertes aux Nunavummiut.

Ces flux de financement visent non seulement à lutter contre la violence fondée sur le genre, mais aussi à renforcer les efforts de prévention qui réduisent les risques de maltraitance d'enfants. La violence fondée sur le genre et la maltraitance d'enfants sont souvent interreliées et issues de problèmes systémiques d'inégalité et d'iniquité en matière de pouvoir. En soutenant des initiatives communautaires ancrées dans la culture, ces efforts aident à créer des environnements plus sûrs et à fournir des outils de guérison et de résilience. Parallèlement, il est important que les personnes qui commettent des actes violents de toute nature soient tenues responsables d'une manière qui permet d'assurer la justice et la guérison. Lutter ainsi contre la violence fondée sur le genre aide à briser le cycle de la violence, et diminuer la vulnérabilité des enfants et des jeunes aide de manière générale les collectivités à agir plus rapidement et à éviter que la violence se répète d'une génération à l'autre.

Programmes communautaires de bien-être et de défense des droits pour l'exercice 2024–2025

Financés par l'entremise du Fonds pour la défense des intérêts sociaux et du Fonds pour la lutte contre la violence fondée sur le genre

Le Fonds de défense des intérêts sociaux a continué à soutenir des programmes culturels et de guérison communautaires lors de l'exercice 2024-2025 pour aider les Nunavummiut à se réapproprier leurs traditions, renforcer la résilience et favoriser le bien-être. Ces initiatives ont été financées à l'échelle du territoire lors de l'exercice 2024–2025, ce qui représente environ 230 000 \$ en investissements communautaires, dont 140 000 \$ provenaient du financement pour la lutte contre la violence fondée sur le genre.

Initiatives communautaires financées lors de l'exercice 2024-2025

1. Fabrication d'armature de tente – Arviat

Pendant une période de quatre semaines, près de 30 jeunes garçons ont participé à un programme pratique dirigé par des aînés. Les jeunes ont bâti une armature de tente et exploré la nature, et la structure qu'ils ont bâtie sera utilisée tout au long de l'année pour effectuer des activités traditionnelles.

2. École de sculpture – Coral Harbour

Ce programme animé par un coordonnateur communautaire a fait découvrir la sculpture de pierre de savon à des jeunes. En plus d'offrir une formation de sculpture, le programme a organisé des cercles de partage, des espaces sûrs où les participants ont pu demander de l'aide, obtenir du soutien de leurs pairs et mener des discussions sur les choix de vie positifs.

3. Programme d'activités en nature – Taloyoak

Comme de nombreux jeunes n'ont pas l'occasion d'apprendre des aptitudes de survie en nature, ce programme de cinq jours visait à enseigner aux participants comment chasser, pêcher et se déplacer de manière sûre dans la nature. Ce programme était dirigé par des aînés, des guides, des aidants et un coordonnateur pour s'assurer de transmettre ces aptitudes à la jeune génération.

4. Initiative de panier de soins personnels pour femmes et filles – Arviat

Mené par le Hameau d'Arviat, ce programme visait à promouvoir l'importance de prendre soin de soi auprès des femmes et des filles; plus de 50 % des participantes étaient âgées de moins de 18 ans. Cent paniers de produits de soins personnels ont été distribués pour favoriser le bien-être et diminuer l'anxiété, la dépression et la frustration.

5. Programme de fabrication de Parka – Rankin Inlet

Ce programme animé par une couturière et une instructrice a aidé des femmes et des filles à développer leurs aptitudes de couture et leur a permis de fabriquer des vêtements chauds pour elles-mêmes et leur famille. Le projet a également été une activité de groupe qui a fait la promotion de la santé mentale et du soutien mutuel.

6. Camp de base d'activités culturelles – Sanirajak

Lors de cette initiative animée par des aînés avec le soutien de jeunes, des jeunes ont bâti une hutte de terre tout en apprenant des valeurs traditionnelles. Le programme a

également donné aux aînés l'occasion de revivre et de raconter des souvenirs de leur jeunesse et de créer ainsi des liens intergénérationnels.

7. **Chasse au phoque et pêche sur glace – Pangnirtung**
Un programme d'activité dans la nature où les participants ont pratiqué des activités de chasse et de pêche traditionnelles, ce qui a permis des échanges de connaissances intergénérationnels et de renforcer la résilience.
8. **Renforcement des collectivités – Sanikiluaq**
Cette initiative a offert aux participants des activités de leadership et de groupe visant à renforcer la confiance, la fierté culturelle et le bien-être communautaire.
9. **Atelier d'hivuralik kammak – Cambridge Bay**
Un programme de couture traditionnelle visant à revitaliser les aptitudes et la fierté culturelle inuites tout en appuyant le bien-être et la guérison.
10. **Programme de fabrication de mitaines et de cuisine traditionnelles – Coral Harbour**
Un programme conçu pour soutenir le bien-être des femmes et des filles en leur enseignant comment coudre des mitaines et préparer des aliments traditionnels.
11. **Fabrication de kamik – Nauyasat**
Un programme culturel qui enseigne aux femmes à fabriquer des couvre-pieds inuits traditionnels et renforce leur résilience, leur fierté et leur sentiment d'appartenance tout en répondant aux besoins en bien-être de la collectivité.
12. **Créations de liens culturels – Cambridge Bay**
Un programme culturel conçu pour offrir du mentorat et de la formation aux compétences traditionnelles aux hommes inuits qui ne fréquentent pas l'école ou qui n'ont pas d'emploi afin de renforcer l'identité culturelle, la résilience et l'engagement communautaire.
13. **Atelier de guérison – Arviat (société Aquimavvik)**
Des ateliers de développement de compétences visant à aider les participants à renforcer leur résilience et à surmonter leurs traumatismes au moyen d'approches culturellement pertinentes.

En plus d'offrir un développement des compétences et de permettre un partage de connaissances culturelles, ces initiatives renforcent des facteurs protecteurs fondamentaux pour le bien-être des enfants et des familles. En cultivant une fierté culturelle, en permettant l'apprentissage de compétences traditionnelles et en offrant des espaces sécuritaires pour le mentorat et la guérison, ces programmes aident à réduire l'isolement, à développer la confiance et à prévenir la violence et la négligence. De nombreuses initiatives font participer directement les enfants et les jeunes et leur offrent des occasions d'interagir avec des aînés et des modèles. Cet échange intergénérationnel renforce la résilience et aide à préserver l'unité familiale en soutenant l'autosuffisance, le bien-être et des relations saines. À titre d'efforts communautaires, ces programmes sont un élément essentiel de l'approche globale de prévention et aident les Nunavummiut à prospérer, réduisent les risques de maltraitance des enfants et améliorent la sécurité et le bien-être des collectivités.

Ensemble, ces initiatives soulignent l'importance continue d'offrir des programmes communautaires ancrés dans la culture pour favoriser la guérison, la fierté culturelle et la résilience partout au Nunavut.

→ Consultez la carte à la page suivante pour obtenir un aperçu visuel des programmes communautaires de bien-être et de défense des droits pour l'exercice 2024–2025.

Programmes communautaires de bien-être et de défense des droits pour l'exercice 2024–2025

Programmes et lieux confirmés : Fonds pour la défense des intérêts sociaux :

- **Arviat – Fabrication d'armature de tente** (financé par le Fonds pour la défense des intérêts sociaux)
- **Coral Harbour – École de sculpture** (financé par le Fonds pour la défense des intérêts sociaux)
- **Taloyoak – Programme d'activités dans la nature** (financé par le Fonds pour la défense des intérêts sociaux)
- **Arviat – Panier de soins personnels pour femmes et filles** (financé par le Fonds pour la défense des intérêts sociaux)
- **Rankin Inlet – Programme de fabrication de parka** (financé par le Fonds pour la défense des intérêts sociaux)
- **Sanirajak – Camp de base d'activités culturelles** (financé par le Fonds pour la défense des intérêts sociaux)
- **Arviat – Atelier de guérison** (financé par le Fonds pour la défense des intérêts sociaux)

Programmes et lieux confirmés : Fonds pour les initiatives de lutte contre la violence fondée sur le genre :

- **Pangnirtung** – Programme de chasse au phoque et de pêche sur glace (financé par le Fonds pour les initiatives de lutte contre la violence fondée sur le genre)
- **Coral Harbour** – Programme de fabrication de mitaines et de cuisine traditionnelles (financé par le Fonds pour les initiatives de lutte contre la violence fondée sur le genre)
- **Naujaat** – Programme de fabrication de kammak (financé par le Fonds pour les initiatives de lutte contre la violence fondée sur le genre)
- **Sanikiluaq** – Renforcement des collectivités (financé par le Fonds pour les initiatives de lutte contre la violence fondée sur le genre)
- **Cambridge Bay** – Atelier d'hivernalik kammak (financé par le Fonds pour les initiatives de lutte contre la violence fondée sur le genre)
- **Cambridge Bay** – Création de liens culturels (financé par le Fonds pour les initiatives de lutte contre la violence fondée sur le genre)

Programmes communautaires de développement et pour jeunes

Lors de l'exercice 2024–2025, le ministère a continué à investir dans des initiatives communautaires qui aident les jeunes, sensibilisent les gens à la violence fondée sur le genre et font la promotion d'une résilience ancrée dans la culture partout au Nunavut. Ces programmes s'appuient sur les efforts précédents en mettant de l'avant l'Inuit Qaujimagatuqangit, en augmentant la capacité locale et en élargissant l'accès à des outils et à des ressources novateurs.

Initiatives de prévention et d'éducation

- **Livres et campagnes pour les enfants :** De nouvelles ressources ont été conçues pour renforcer la compréhension au sein des collectivités et augmenter le soutien pour les groupes vulnérables. Celles-ci comprennent *My Heavy Secret* (version 1), un livret illustré de 62 pages qui présentent des affirmations, des autoréflexions et des ressources pour les enfants et les jeunes. Le livret est en cours d'impression et sa distribution est prévue cette année. Le public cible est les jeunes, les éducateurs et les écoles de toutes les collectivités. Des vidéos supplémentaires, du contenu de campagne et du matériel éducatif ont également été créés pour sensibiliser les gens au risque plus élevé de violence fondée sur le genre chez les communautés LGBT et pour promouvoir les relations saines chez les jeunes Nunavummiut.
- **Application de sécurité et ateliers communautaires de Miinga :** En partenariat avec la ligne d'assistance Kamatsiaqtut Nunavut, Miinga a animé des visites communautaires à **Arctic Bay, à Grise Fiord, à Resolute Bay et à Kugluktuk** de novembre 2024 à mars 2025. Lors de cette période, **56 ateliers sur la prévention de la violence fondée sur le genre** ont accueilli **624 participants** comprenant des enfants, des jeunes, des jeunes parents et des aînés. Les commentaires ont souligné l'ancrage culturel et l'accessibilité pratique de l'application et les participants ont indiqué que celle-ci offre du soutien sans les juger et propose des ressources essentielles. L'application est désormais offerte dans certaines collectivités. Voici des exemples de témoignages :
 - « *C'est impressionnant à quel point vous avez réussi à tout réunir à un même endroit. Cette application incarne l'IQ. Elle est pratique pour amener de nouvelles personnes au sein de la collectivité et ceux qui en font déjà partie. Elle offre des ressources en santé mentale et des renseignements importants dans plusieurs autres domaines. J'aimerais que tous les éducateurs du Nunavut puissent l'utiliser.* » – Administrateur principal d'éducation, Kugluktuk
 - « *L'application m'a beaucoup aidé. (...). Je suis mère monoparentale et je souffre de dépression. J'étais sur le point d'abandonner, puis j'ai téléchargé l'application, et celle-ci m'a beaucoup aidée.* » – Membre de la collectivité, Arctic Bay
 - « *Vous avez créé quelque chose de fantastique, et obtenir de l'aide est justement ce dont nous avons besoin aujourd'hui au Nunavut.* » – Étudiant, Grise Fiord

Projet de ressources de bien-être

- *L'application Isumajunnattiarniq (esprit tranquille)* a été lancée lors de l'exercice 2024–2025 comme plateforme mobile ancrée dans la culture visant à soutenir l'équilibre

émotionnel, les liens culturels et le bien-être mental chez les Inuits de 13 ans et plus. Développée en collaboration avec des aînés, des gardiens du savoir et des locuteurs de langues inuites et avec le soutien technique de Pinnguaq/IKELC, l'application intègre les langues et traditions inuites à sa conception. L'application est accessible publiquement dans les boutiques et sites Web d'application et propose des ressources culturellement pertinentes aux collectivités inuites, aux autochtones et aux autres personnes qui recherchent des outils de bien-être holistiques.

Programme de financement d'initiatives pour la jeunesse

Le programme de financement d'initiatives pour la jeunesse est demeuré une pierre angulaire de l'engagement auprès de la jeunesse lors de l'exercice 2024–2025 et a poursuivi son octroi égal de **300 000 \$ par région (900 000 \$ en tout)**. Les demandes auprès du programme de financement d'initiatives pour la jeunesse ont continué d'augmenter **et dépassent les 2,41 millions de dollars**, un chiffre bien supérieur au budget disponible.

Le programme a soutenu un grand nombre d'initiatives menées par des jeunes, y compris dans les domaines des arts culturels, de la prévention du suicide et de la guérison communautaire. L'une de ces initiatives a été le **programme Safe Savvy Kids**, un programme communautaire de formation sur la sécurité ancré sur le mentorat et les valeurs inuites. L'initiative a proposé des ateliers sur la réduction des risques et des formations sur la sécurité adaptées à la culture locale à plus de **1 500 jeunes à Cambridge Bay, à Iqaluit, à Sanirajak et à Sanikiluaq**, soit plus du double de sa cible de 700 jeunes.

« À Cambridge Bay, Safe Savvy Kids a réussi à effectuer en quelques mois une mobilisation qui prendrait normalement des années. Cela nous a apporté un soutien inestimable. » –
Coordonnateur récréatif

En plus du programme Safe Savvy Kids, le ministère a également approuvé plusieurs autres projets financés par le fonds d'initiative pour la jeunesse lors de l'exercice 2024–2025 :

- **Refuge pour jeunes du Hameau de Cambridge Bay :** L'exploitation du premier refuge pour jeunes du Nunavut, qui a ouvert ses portes en 2021 sous le nom de Refuge pour jeunes Okalik, s'est poursuivie. L'établissement offre un environnement sûr et stable aux jeunes et incarne la valeur *d'Inuuqatigiitsiarniq* (aide communautaire et mutuelle). 20 jeunes (12 à 18 ans) se sont inscrits au cours de l'exercice 2024–2025. Le refuge vient en aide aux jeunes en situation d'itinérance, victimes de violence et qui ont des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues en leur offrant un lieu sûr et stable et des possibilités de développement personnel.

« Grâce à notre soutien et à notre empathie, les jeunes se sentent en sécurité et valorisés. » Équipe des programmes du refuge pour jeunes du Hameau de Cambridge Bay.

- **Refuge du Hameau de Gjoa** : Des programmes destinés aux jeunes offerts tout au long de l'année, notamment des activités dans la nature, orientés par le principe d'*Avatittinnik Kamatsiarniq* (lien avec la nature).
- **Société des arts Redfish (Cambridge Bay)** : Un programme de soudure et de préparation à l'emploi qui offre également des services d'alphabétisation et de numératie et enseigne des aptitudes de résolution de problème tout en créant des relations de mentorat. 14 participants (18 à 29 ans) se sont inscrits au cours de l'exercice 2024–2025; plusieurs ont obtenu ou sont en voie d'obtenir un diplôme d'études secondaires et obtenus des attestations de RCR et de premiers soins, de sécurité relative aux arcs électriques, de sécurité pour motoneige, de conduite défensive, d'utilisation d'extincteur et de formation en informatique.

« Le programme a aidé de nombreux jeunes adultes à développer des compétences d'une manière consciente et holistique et à transformer leurs difficultés en fierté et en leadership. » •Partenaire communautaire de la Société des arts Redfish.

« Ce programme m'a aidé mentalement et émotionnellement plus que toute autre chose et m'a donné envie d'améliorer ma situation. » Participant de la société des arts Redfish.

Les débours de financement pour l'exercice 2024–2025 totalisent environ 983 000 \$. Avec ces initiatives, le ministère a démontré son engagement à renforcer une prévention culturellement responsable de la violence fondée sur le genre, à augmenter les ressources pour le bien-être mental et à investir dans le leadership des jeunes à l'échelle du Nunavut.

Les valeurs inuites soulignent depuis longtemps l'importance d'aider au développement des jeunes au moyen de pratiques ancrées dans la culture. Offrir aux jeunes des espaces où ils peuvent apprendre, mener et guérir dans un environnement respectueux et accueillant aide à renforcer leur résilience et leur confiance en plus de créer un important sens d'identité. Ces programmes jouent un rôle essentiel dans le renforcement des collectivités et le soutien à la croissance et au bien-être des futures générations.

Faits saillants des programmes pour jeunes et communautaires de l'exercice 2024–2025

Programme Safe Savvy Kids, Cambridge Bay, Iqaluit, Sanirajak, Sanikiluaq

Le programme Safe Savvy Kids a connu une expansion rapide lors de l'exercice 2024-2025 et a offert de la formation en sécurité ancrée dans la culture et des ateliers de réduction des méfaits à plus de **1 500 jeunes**, soit plus du double de sa cible de départ. Fondée sur les valeurs inuites et appuyée par du mentorat local, l'initiative a offert aux jeunes des outils pour les aider à surmonter leurs difficultés tout en renforçant leur résilience et leur confiance. Les collectivités ont fait l'éloge de la capacité du programme à effectuer rapidement une mobilisation et à combler un besoin urgent.

« À Cambridge Bay, Safe Savvy Kids a réussi à effectuer en quelques mois une mobilisation qui prendrait normalement des années. Cela nous a apporté un soutien inestimable. »

– Coordonnateur récréatif

Application et ateliers de prévention de la violence fondée sur le genre de Miinga, Arctic Bay, Grise Fiord, Resolute Bay, Kugluktuk

De novembre 2024 à mars 2025, la ligne d'assistance Kamatsiaqtut Nunavut et Miinga a animé **56 ateliers sur la prévention de la violence fondée sur le genre** au sein de quatre collectivités qui ont accueilli **624 participants**, dont des jeunes, des parents et des aînés. Les ateliers ont fait la promotion des relations saines et présenté l'application mobile Miinga comme une ressource sûre et accessible pour obtenir de l'aide en cas de crise. Les participants ont indiqué que l'application a changé leur vie et loué son ancrage culturel et sa facilité d'utilisation.

« J'étais prêt à abandonner, puis j'ai téléchargé l'application, et cela m'a beaucoup aidé. » – Membre de la collectivité d'Arctic Bay

« Cette application incarne parfaitement l'IQ. J'aimerais que tous les éducateurs de toutes les collectivités du Nunavut puissent l'utiliser. » – Administrateur principal d'éducation, Kugluktuk

Programme de fabrication de parka – Rankin Inlet

À Rankin Inlet, des femmes et des filles se sont réunies pour apprendre des techniques de couture traditionnelles dans un contexte de coût de la vie élevée dans les régions nordiques. Sous la direction d'une animatrice et d'une couturière, les participantes ont fabriqué des vêtements chauds pour elles-mêmes et leur famille tout en développant leur confiance et un réseau d'assistance mutuelle. Ce programme combine la continuité culturelle au bien-être mental et montre comment les pratiques traditionnelles peuvent augmenter la résilience des collectivités.

SECTION 5

PRINCIPALES RÉALISATIONS

2024-2025

Principales réalisations menées à bien lors de l'exercice 2024-2025

Lors de l'exercice 2024–2025, la division du Mieux-être familial a réalisé des progrès dans l'atteinte d'objectifs stratégiques concordant avec le plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023–2028). Au moyen d'efforts coordonnés et d'un suivi continu, la division a lancé différentes initiatives conçues pour améliorer la qualité des services, la continuité culturelle et la capacité organisationnelle. Les réalisations présentées ci-dessous représentent non seulement des améliorations techniques, mais également notre engagement à nous assurer que les enfants et les familles se sentent en sécurité et soutenus et que leurs liens culturels sont respectés. Celles-ci sont regroupées conformément aux domaines prioritaires énumérés dans le plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq.

Priorité no 1 : Améliorer l'efficacité organisationnelle

- **Normes sur les pratiques des services à l'enfance et à la famille**
Un examen préliminaire de toutes les normes sur les services à l'enfance et à la famille a été mené pour déterminer les priorités dans les domaines de pratique importants. À la suite de cet examen, quinze (15) normes mises à jour ont déjà été intégrées au système de gestion de dossiers Matrix pour aider le personnel à offrir aux familles des services cohérents et ancrés sur la culture. D'autres normes font actuellement l'objet d'un examen approfondi par le comité d'examen des normes. Cet examen intègre le savoir inuit et une rétroaction opérationnelle pour garantir la prestation de services ancrés dans la culture.
- **Lancement du système de gestion de dossiers Matrix**
Le système Matrix a été lancé pour permettre un suivi en temps réel des dossiers, de la chronologie des interventions et des suivis. La formation du personnel et une migration des données sont en cours pour uniformiser l'utilisation du système dans toutes les régions. En mettant en place une plateforme numérique pour l'ensemble du territoire, la division peut ainsi uniformiser les pratiques, réduire les retards administratifs et assurer une supervision plus fiable des services offerts aux enfants et aux familles. Le système Matrix améliore la supervision tout en instaurant un climat de confiance : les familles et les collectivités peuvent être certaines que les décisions prises se fondent sur des renseignements exacts, complets et respectueux de la culture.

Priorité no 2 : améliorer et optimiser les services d'adoption, de famille d'accueil et de proche aidant

- **Cartographie des placements à l'échelle du territoire**
Une initiative de cartographie exhaustive a été entreprise pour déterminer la capacité de placement en famille et en foyer d'accueil des différentes régions. Les premiers résultats aident à déterminer à quels endroits les familles ont le plus besoin d'aide et orientent la planification de l'embauche et des infrastructures de sorte à permettre aux enfants de demeurer plus près de chez eux.

Priorité no 3 : Améliorer les programmes et services de bien-être familial culturellement pertinents et communautaires

- **Élargissement des programmes culturels**

Les travailleurs en ressources familiales ont soutenu des initiatives culturelles comme des groupes de couture, des rassemblements d'aînés et des programmes d'activités dans la nature pour les enfants et les jeunes. Ces activités ont permis aux participants de transmettre le savoir inuit, de participer à un apprentissage intergénérationnel et de favoriser la guérison en étant en lien avec la terre et les traditions. De plus, des travailleurs en ressources familiales ont effectué des présentations sur l'Inuit Qaujimajatuqangit et ont collaboré avec des partenaires communautaires comme la GRC et le personnel des services de santé locaux pour intégrer les connaissances culturelles aux pratiques quotidiennes.

- **Rédaction de la version finale du Manuel du travailleur en ressources familiales (2024–2025)**

La division a finalisé et lancé le *Manuel du travailleur en ressources familiales (2024–2025)*, un guide exhaustif conçu dans le cadre du programme de ressources familiales. Le manuel fournit des directives claires et culturellement pertinentes aux travailleurs en ressources familiales du Nunavut et présente des normes pour les programmes axés sur la prévention, la collaboration avec les aînés et les partenaires communautaires et la prestation de services ancrés sur les principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) et de l'Inunnguiniq. La finalisation de ce manuel représente une étape importante dans l'amélioration des programmes de prévention, la professionnalisation des travailleurs en ressources familiales et l'offre d'un soutien uniforme et communautaire aux enfants, aux jeunes et aux familles.

- **Refuge pour jeunes de Cambridge Bay**

Le refuge pour jeunes de Cambridge Bay a continué à offrir un hébergement sûr et stable et du soutien aux jeunes pendant l'exercice 2024–2025. Financé par le fonds d'initiative pour la jeunesse, le refuge incarne la valeur d'Inuuqatigiitsiarniq (aide communautaire et mutuelle) en offrant un environnement sûr aux jeunes à risque. Son fonctionnement continu témoigne de l'importance d'un investissement continu dans des services culturellement appropriés pour les jeunes.

- **Programme Safe Savvy Kids**

Safe Savvy Kids est un projet financé par le Fonds d'initiative pour la jeunesse qui a offert des ateliers sur la réduction des risques et des formations sur la sécurité adaptées à la culture locale à plus de 1 500 jeunes à Cambridge Bay, à Iqaluit, à Sanirajak et à Sanikiluaq, soit plus du double de sa cible. Ancré sur les valeurs inuites et le mentorat, le programme offrait aux jeunes des outils pratiques pour les aider à surmonter leurs difficultés tout en renforçant leur résilience et leur fierté culturelle.

- **Application et ateliers sur la prévention de la violence fondée sur le genre de Miinga**

En partenariat avec la ligne d'assistance Kamatsiaqtut Nunavut, Miinga a animé 56 ateliers sur la prévention de la violence fondée sur le genre à Arctic Bay, à Grise Fiord, à Resolute Bay et à Kugluktuk qui ont accueilli 624 participants, dont des jeunes, des parents et des aînés. Ces ateliers ont présenté l'application mobile Miinga comme un outil de soutien accessible et culturellement sûr qui offre aux familles et aux collectivités davantage de moyens pour obtenir de l'aide et être en sécurité.

Priorité no 4 : Améliorer les normes, la formation et la collaboration pour mener des enquêtes efficaces sur le bien-être des enfants

- **Évaluations de sécurité mensuelles obligatoires**
Une nouvelle pratique exigeant que des évaluations de sécurité mensuelles soient menées pour tous les enfants et jeunes pris en charge a été mise en place. Cette politique vise à garantir une meilleure uniformité et responsabilisation dans la surveillance de sécurité de première ligne. Elle garantit que chaque enfant pris en charge est soutenu et pris en compte, non seulement dans les dossiers écrits, mais également au sein de pratiques actives et soutenues.
- **Nouveau leadership de formation et de développement**
Un gestionnaire de la formation et du développement a été embauché pour superviser la prestation de la formation obligatoire et sur la culture inuite. Ce poste permet non seulement de renforcer le développement de la capacité, mais également de garantir que la formation est pertinente et uniforme et qu'elle tient compte de la culture.

Priorité no 5 : Améliorer la qualité, l'efficacité et la collaboration de la gestion des dossiers

- **Formation sur le bien-être familial pour les différents rôles**
En date de mars 2025, 89 % du personnel a participé à au moins une séance de formation depuis le déploiement du nouveau système en octobre 2024. Près de 9 employés sur 10 ont donc été dotés de nouvelles compétences pour mieux aider les familles grâce à des outils pratiques, sur la sécurité culturelle et sur les soins tenant compte des traumatismes pour leur rôle. Les domaines de formation comprenaient l'orientation générale, les compétences culturelles et des modules propres aux différents rôles comme les agents de liaison et les travailleurs en ressources familiales.
- **Réengagement du groupe de travail sur l'accord CANRA**
L'examen multiterritorial de l'Accord d'intervention en cas de maltraitance et de négligence envers les enfants (CANRA) s'est poursuivi. Ces travaux permettent de réagir de manière plus uniforme et coordonnée aux abus et à la négligence dans toutes les régions. Cette collaboration garantit que les risques de maltraitance et de négligence sont abordés de manière cohérente et d'une manière qui reflète la responsabilité collective dans les différentes régions.

Priorité no 6 : Améliorer la surveillance et l'efficacité des services spécialisés à l'extérieur du territoire

- **Développement d'un cadre de continuité culturelle**
Un cadre d'amélioration de la qualité a été élaboré pour orienter la conception de plans de continuité culturelle individuels pour les enfants placés à l'extérieur du territoire. Cette initiative a été influencée par des consultations communautaires et met l'accent sur l'identité et les liens culturels. Ce cadre permettra de garder l'identité culturelle et les liens familiaux au centre des plans d'aide des enfants, même lorsque ceux-ci sont placés loin de leur chez-soi.

- **Nouvelles exigences de permis pour les fournisseurs de services à l'extérieur du territoire**

Toutes les nouvelles demandes de placements à l'extérieur du territoire nécessitent désormais que les fournisseurs de ces services possèdent un permis dans le territoire concerné. Cette exigence améliore la supervision et la qualité des services aux enfants du Nunavut placés à l'extérieur du territoire. Cette étape renforce la supervision et permet d'assurer aux familles que les enfants placés à l'extérieur du territoire sont pris en charge dans des environnements sûrs qui rendent des comptes.

- **Adoption de nouvelles normes pour les placements à l'extérieur du territoire**

Deux nouvelles normes pour les placements à l'extérieur du territoire ont été adoptées, y compris une norme pour les placements d'urgence. Ces normes fixent des attentes claires quant au soutien à offrir et aident à garantir que les enfants reçoivent un soutien culturellement sûr, même en cas de situations d'urgence.

- **Examens des services à l'extérieur du territoire par des tiers**

Des examens des placements dans des familles d'accueil et des établissements résidentiels à l'extérieur du Nunavut ont été menés par des évaluateurs tiers indépendants. Cette initiative améliore la supervision et garantit l'adéquation aux objectifs des services à l'enfance et aux familles. En faisant appel à des évaluateurs externes, la division augmente la transparence, renforce le lien de confiance avec le public et s'assure que les services correspondent aux objectifs de bien-être des enfants et des familles du Nunavut.

Priorité no 7 : Renforcer l'embauche, la rétention et le développement de la main-d'œuvre

- **Élargissement du soutien pour le bien-être du personnel**

La division a amélioré ses ressources de bien-être et ajouté des services de consultation complets, des rencontres régulières et des séances de bien-être régionales mensuelles. Ces services favorisent la santé mentale et la rétention du personnel. Ces ressources de soutien reconnaissent la difficulté du travail de première ligne et garantissent que le personnel peut prendre soin de soi tout en continuant à aider des familles.

- **Coordination avec les partenaires du GN quant aux logements pour le personnel**

La division a travaillé de concert avec le ministère des Ressources humaines et la Société d'habitation du Nunavut pour prioriser l'affectation de logements aux travailleurs sociaux communautaires. Cette initiative vise à résoudre les problèmes récurrents d'embauche et de rétention de personnel dans les collectivités éloignées. Offrir un logement stable au personnel facilite la prestation de services stables aux enfants et aux familles, notamment dans les collectivités éloignées, où l'embauche et la rétention de personnel demeurent difficiles.

Travaux stratégiques en cours (en date du 31 mars 2025)

Les initiatives suivantes étaient actives et en cours à la fin de l'exercice financier 2024–2025. Bien que celles-ci soient encore en cours de développement, chacune représente une étape menant à un système plus efficace et plus accueillant qui favorise le bien-être du

personnel tout en veillant à ce que les enfants, les jeunes et les familles reçoivent des services sûrs, uniformes et culturellement pertinents.

- Une **nouvelle norme de signalement des blessures graves et des décès** est en cours de développement, et des flux de travail et des outils de suivi à jour seront intégrés au système de gestion de dossiers Matrix.
- Le **processus d'examen des normes de la division** se poursuit. Des ébauches ont été préparées pour 80 % des normes de pratique et des consultations sont en cours pour s'assurer que ces normes concordent avec les valeurs et pratiques culturelles inuites.
- Des efforts sont en cours pour élaborer un **cadre adapté de formation des proches aidants** axé sur des pratiques de soins tenant compte de la culture et des traumatismes.
- Des aînés, des gardiens du savoir et des conseillers culturels développent conjointement un **programme de formation en compétence culturelle spécifique au Nunavut** pour le personnel.
- Un **cadre de réunification** visant à permettre des réunifications de familles sûres et durables est en cours de développement. Des consultations ont été menées et une version préliminaire est en cours d'examen.
- Un **examen de l'aide financière pour les proches aidants** est en cours pour déterminer si les dispositions actuelles répondent aux besoins des familles qui offrent des soins.
- Un **programme de formation spécialisée pour les fournisseurs de soins de l'extérieur du territoire** est en cours de développement pour les doter d'une meilleure compréhension culturelle et garantir une prestation de services réactive.
- **Trois nouvelles politiques relatives à la sécurité du personnel et au bien-être au travail**, soit la *politique de santé et de sécurité au travail*, la *politique sur les travailleurs isolés*, et la *politique sur les milieux de travail respectueux et exempts de harcèlement*, ont été élaborées lors de l'exercice 2024-2025 et font actuellement l'objet de consultations avant leur mise en œuvre. Collectivement, ces politiques renforcent l'engagement de la division à assurer des environnements de travail sûrs, accueillants et respectueux qui respectent les valeurs de l'Inuit Qaujimajatuqangit et les lois du territoire.

Système de gestion de dossiers Matrix : une étape majeure pour la division du Mieux-être familial du Nunavut

L'exercice financier 2024–2025 a été marqué par le lancement et le déploiement réussi à l'échelle du territoire du **système de gestion de dossiers Matrix (système de renseignements intégré de bien-être familial)**, une étape importante dans l'amélioration des services à l'enfance et à la famille au Nunavut.

Le système Matrix n'est pas qu'une amélioration technologique : c'est également une étape transformative vers l'élaboration de services cohérents, transparents et tenant compte de la culture qui placent les enfants, les jeunes et les familles au centre des prises de décisions.

Principales réussites du système Matrix lors de l'exercice 2024–2025 :

- **Documentation en temps réel :** Le personnel de première ligne peut maintenant documenter les notes de dossier, les évaluations et les plans en temps réel, ce qui permet de répondre plus rapidement aux besoins des enfants et de doter le personnel de renseignements fiables auxquels ils peuvent accéder facilement lorsqu'ils prennent des décisions.
- **Pratique normalisée :** Quinze normes de service revues ont été intégrées directement au système pour aider le personnel des quatre régions à fournir des services uniformes et fiables qui respectent les valeurs culturelles inuites.
- **Supervision améliorée :** Les superviseurs et les gestionnaires peuvent effectuer un suivi plus efficace des chronologies, des évaluations de sécurité et des résultats, ce qui renforce la responsabilisation et permet de garantir aux familles que les services font l'objet d'un suivi étroit.
- **Formation dans l'ensemble du Nunavut :** Plus de 145 employés ont participé à des formations sur le système Matrix pour développer la confiance et les compétences nécessaires pour utiliser efficacement le système afin de pouvoir concentrer leurs efforts sur l'aide aux familles.

L'importance du système Matrix

Matrix renforce l'efficacité et l'intégrité du système. Il aide à garantir aux familles et aux collectivités que leur histoire est documentée avec exactitude, que leur opinion est prise en compte et que les services offerts sont fondés sur des renseignements complets qui tiennent compte de leur culture. Au fil du temps, le système Matrix améliorera également notre capacité à communiquer clairement des résultats importants comme la réunification des familles, la stabilité des placements et la participation aux programmes culturels et à présenter ainsi des preuves de la concordance entre les services et les valeurs et priorités des Nunavummiut.

Le système Matrix change déjà la donne. Les renseignements sur les services offerts sur le territoire et à l'extérieur du territoire sont désormais recueillis d'une manière plus uniforme et fiable. Le Nunavut peut ainsi mieux contrôler ses propres données, ce qui facilite la collaboration avec les autres provinces et territoires et aide à garantir que la planification se fonde sur les besoins réels des enfants, des jeunes et des familles.

Engagement du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse (BREJ) est un organisme de supervision qui veille à ce que les droits, la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes et du Nunavut soient protégés. En effectuant de la surveillance, des enquêtes sur les plaintes et une intervention

systémique, le BREJ assure une reddition de comptes indépendante quant à la qualité et à la réactivité des services à l'enfance et aux familles.

Les observations du BREJ, qui sont présentées dans son rapport annuel 2023-2024, renforcent plusieurs priorités importantes que visent les travaux de la division, notamment : améliorer la planification de placement et les options de soins sur le territoire, renforcer les ressources de transition pour les jeunes qui quittent le système de protection, augmenter la reconnaissance envers les foyers d'accueil et le soutien pour ceux-ci, améliorer la supervision des placements à l'extérieur du territoire, garantir la stabilité de la main-d'œuvre et la clarté des rôles et offrir au personnel de première ligne une formation tenant compte des traumatismes et de la culture.

Au cours du dernier exercice fiscal, la division a déployé des efforts significatifs dans les domaines suivants :

Améliorer la supervision des placements à l'extérieur du territoire – Une équipe centralisée de services à l'extérieur du territoire a été mise en place pour améliorer la surveillance, le suivi et la reddition de comptes. De nouvelles normes de placement à l'extérieur du territoire et des exigences revues de permis et de placement d'urgence ont été mises en place pour garantir que tous les placements soient effectués dans des établissements qui détiennent un permis ou un permis temporaire.

Formation améliorée – Un responsable de la formation a été nommé pour coordonner une formation aux pratiques tenant compte des traumatismes et culturellement sûres auprès de tout le personnel de première ligne donnée sous différentes formes (en personne, en ligne, à son propre rythme). Des modules de formation sont en cours d'élaboration en collaboration avec des aînés et des membres des collectivités pour garantir leur pertinence culturelle

Soutenir le bien-être du personnel – Des suivis de santé mentale et de bien-être réguliers ont été mis en œuvre pour le personnel afin de réduire l'épuisement professionnel, de renforcer la résilience et d'améliorer la rétention du personnel.

Améliorer la collecte de données et la gestion des dossiers – Le système Matrix a été perfectionné pour améliorer l'exactitude, l'organisation et la communication des données dans tous les domaines de service. Le système est élargi progressivement pour documenter tous les aspects de la prestation de service et garantir ainsi des données sûres et uniformes qui permettent de prendre des décisions fondées sur des preuves pour améliorer la qualité des données.

Développement d'une formation améliorée pour les parents d'accueil – Une formation mise à jour pour les parents d'accueil a été lancée pour enseigner aux aidants des approches tenant compte des traumatismes et de la culture et des compétences pratiques pour favoriser le bien-être et la stabilité des enfants et des jeunes pris en charge.

Malgré tous les progrès accomplis, la division reconnaît qu'il reste beaucoup de travail à faire. Plusieurs des recommandations du BREJ concernent des enjeux complexes aux facettes multiples qui nécessitent une attention soutenue. Ces efforts demeureront une priorité continue pour améliorer le système de services à l'enfance et aux familles, augmenter la réactivité et la

responsabilisation et garantir la conformité avec les directives du BREJ dans tous les domaines importants de la prestation de services. Ces priorités sont intégrées au plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028) et à la planification annuelle des travaux de la division et sont la base de notre voie d'avenir pour améliorer les résultats pour les enfants, les jeunes et les familles du Nunavut.

SECTION 6

STRATÉGIES POUR ALLER DE L'AVANT

Renforcer les bases et améliorer le bien-être

La division du Mieux-être familial demeure engagée à prendre des mesures à long terme stratégiques qui changent la vie des Innuvialuim pour le mieux et de manière significative et durable. En regardant le bilan de l'exercice 2024–2025, nous reconnaissons que les progrès transformatifs nécessitent des efforts soutenus, du temps et une vision commune. Les réussites de la division se mesurent non seulement par les politiques et programmes mis en œuvre, mais aussi par ce qu'ils apportent aux enfants, aux jeunes et aux familles du Nunavut. Bien que nous ayons des réussites à célébrer, nous reconnaissons également la présence de défis chroniques, comme les contraintes en matière d'infrastructure et les lacunes de capacité de main-d'œuvre, qui continuent d'avoir des conséquences sur la prestation de services à l'échelle du territoire.

Le plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023–2028) demeure notre cadre directeur, et il nous aide à faire concorder les actions immédiates aux changements à long terme des systèmes. Au cours de la dernière année, la division a accordé la priorité aux collaborations interrégionales, à un développement de capacité ciblé et à l'élaboration de pratiques tenant compte de la culture. Ces efforts reflètent un engagement non seulement envers l'amélioration des services, mais aussi envers une transformation culturelle approfondie fondée sur les systèmes de connaissances inuits, des partenariats avec les collectivités et une planification pluriannuelle. Plus important encore, ils reflètent notre responsabilité de veiller à ce que les enfants et les familles se sentent soutenus, connectés et respectés à chaque point de contact du système.

Nous avons pris des mesures conscientes pour améliorer les systèmes, les relations et les outils qui aident les familles du Nunavut en veillant à intégrer continuellement l'Inuit Qaujimajatuqangit et les principes directeurs du plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq. Ces mesures comprennent l'élaboration de modèles de prévention tenant compte de la culture, le renforcement de la responsabilisation et de la supervision et l'élargissement des ressources pour mieux répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles de toutes les régions.

Les efforts pour traduire le plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq en mesures concrètes et séquencées sont mis de l'avant dans le plan de mise en œuvre en cours de développement. Ces efforts font concorder les priorités stratégiques avec des échéanciers, des mesures de responsabilisation et les ressources nécessaires pour réussir. Le plan, qui se fonde sur les travaux précédents, oriente les ministères, les bureaux régionaux et les partenaires communautaires au moyen d'une approche coordonnée qui veille à ce que chaque action soit réaliste, ancrée dans la culture et adaptée à la réalité des familles du Nunavut. À mesure que ces travaux progressent, ils créent une voie claire de la vision à la pratique et renforcent les bases permettant un changement systémique à long terme.

Nous sommes guidés par les valeurs inuites, notamment *Inuuqatigiitsiarniq* (respect et création de liens), *Piliriqatigiinniq/Ikajuqtiigiinniq* (travailler ensemble), *Qanuqtuurniq* (innovation et ingéniosité) et *Pijitsirniq* (service aux familles et aux collectivités). Ces principes forment la base des efforts en cours pour créer un système de bien-être familial plus réactif, efficace et équitable, un système qui grandit au fil du temps grâce à un investissement, une innovation et un leadership commun soutenus.

Excellence organisationnelle

La division vise à atteindre les plus hautes normes de service dans tous les aspects du bien-être familial. Ces efforts reflètent directement les grandes priorités du plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028), qui met l'emphasis sur le développement du leadership, des normes de pratique uniformes et un apprentissage à l'échelle du système. Lors de l'exercice 2024–2025, la division a concrétisé cet engagement au moyen d'initiatives conçues pour améliorer la qualité des services, simplifier les processus et augmenter la responsabilisation dans les différentes régions.

Cette année, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives pour améliorer la transparence et l'uniformité des documents, de la supervision des placements et de la conformité. Grâce à notre programme d'assurance qualité et de suivi, nous avons élargi notre capacité à analyser les données des services, à suivre les indicateurs de rendement clés et à communiquer les résultats dans les différentes régions. Le lancement de nouveaux outils d'amélioration de la qualité et les améliorations apportées au système de gestion de dossiers Matrix permettent de recueillir plus efficacement des données, de renforcer la responsabilisation et de planifier des services plus réactifs. Ces efforts permettent de prendre des décisions éclairées, mettent en évidence les domaines nécessitant un développement et garantissent une adéquation avec les besoins des collectivités et les valeurs sociales inuites.

La mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation, qui se fonde sur ces efforts, a permis à la division de mesurer les progrès et les résultats de manière plus structurée et transparente. Le cadre intègre l'Inuit Qaujimajatuqangit et met l'emphasis sur la participation communautaire, la collaboration de l'ensemble du gouvernement et de la reddition de comptes au public. Il vise à développer et à mesurer des indicateurs clairs et fondés sur des résultats, comme la stabilité de placement, le niveau de réunification des familles et la participation aux programmes culturels, tout en recueillant des renseignements qualitatifs auprès des enfants, des familles et des collectivités.

Le cadre de suivi et d'évaluation formalise la publication régulière de rapports, les avis consultatifs communautaires et des cycles d'examen continus pour garantir que les services puissent être adaptés aux besoins changeants. En intégrant la compétence culturelle, des approches centrées sur l'enfant et une analyse systémique à la mesure du rendement, le cadre garantit que l'assurance-qualité ne sert pas qu'à respecter les exigences de conformité, mais aussi à instaurer un système d'apprentissage qui peut s'adapter et s'améliorer au fil du temps. À mesure qu'il acquiert de la maturité, le cadre de suivi et d'évaluation orientera la prise de décisions, déterminera l'affectation des ressources et renforcera notre responsabilisation face aux familles du Nunavut.

Formation et développement

Les investissements dans le développement de personnel demeurent une pierre angulaire de notre stratégie. Lors de l'exercice 2024–2025, nous avons approfondi notre engagement envers l'excellence de la main-d'œuvre en offrant davantage d'occasions de développement professionnel et en améliorant les ressources d'intégration. Ces efforts répondent directement

aux objectifs pluriannuels du plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq quant aux grandes priorités et visent à améliorer la capacité, les compétences culturelles et la rétention du personnel à l'échelle du territoire.

En plus de suivre une formation fondatrice, le personnel des différentes régions a participé à de nouvelles occasions d'apprentissage portant sur la sécurité culturelle, les pratiques tenant compte des traumatismes et la conformité à la loi.

Les modules de formation ont été mis à jour pour tenir compte des valeurs sociales inuites et un nouveau gestionnaire de la formation et du développement a été embauché pour mener des initiatives de développement de capacité tenant compte de la culture.

Nous avons également jeté les bases pour élaborer des modèles améliorés de formation et de soutien pour les aidants correspondant aux besoins des collectivités et aux normes de service. Des progrès ont été réalisés dans la conception d'un programme de formation en compétence culturel conjointement avec des aînés et des conseillers culturels, et un cadre de formation pour proche aidant est en cours de développement. Ces efforts permettront de doter tous les employés et les fournisseurs de service des connaissances, des outils et de la confiance nécessaires pour offrir des services de qualité tenant compte de la culture dans toutes les régions du Nunavut.

Développer et maintenir une main-d'œuvre de qualité

Un système de bien-être familial efficace et résilient nécessite une main-d'œuvre efficace composée de professionnels qualifiés et soutenus outillés pour répondre aux besoins complexes des enfants, des jeunes et des familles du Nunavut. Lors de l'exercice 2024–2025, la division s'est penchée sur cet objectif en travaillant à renforcer la capacité du personnel et à améliorer les structures et ressources de soutiens qui lui permettent d'effectuer son travail au fil du temps. Ces efforts, qui sont orientés par le plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028) et ses priorités, reconnaissent que l'embauche, la rétention de personnel, la formation et le bien-être sont interreliés. Les sous-sections suivantes présentent les travaux effectués pour améliorer les compétences professionnelles et les systèmes qui rendent possible la stabilité à long terme de la main-d'œuvre.

Investir dans les compétences et la mise en pratique

Lors de l'exercice 2024-2025, la division du Mieux-être familial a élargi son engagement envers une main-d'œuvre confiante, adéquatement soutenue et dotée de compétences culturelles. Guidés par le plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028), nos efforts ont visé à doter le personnel des outils, des connaissances et des valeurs nécessaires pour offrir des services ancrés dans l'Inuit Qaujimajatuqangit.

Les modules de formation fondamentaux ont été revus et de nouvelles possibilités de formation ont été lancées pour renforcer les pratiques tenant compte des traumatismes, la sécurité culturelle et la conformité à la loi. Du personnel de toutes les régions a participé à des séances interactives conçues avec des experts en la matière et des conseillers

culturels qui mettent l'emphasis sur des pratiques axées sur les relations, des apprentissages par scénario et une pertinence régionale. La supervision clinique et l'évaluation du rendement sont demeurées centrales à la qualité du service avec des conseils adaptés pour la gestion des dossiers, la documentation et les techniques thérapeutiques. Les commentaires recueillis lors des évaluations ont déterminé les futures priorités de formation et ainsi créé un environnement d'apprentissage continu qui s'adapte aux besoins changeants des familles et des collectivités des Nunavummiut.

Renforcer la capacité et les systèmes de soutien

Reconnaissant le fait que les améliorations à long terme dépendent de la stabilité et de la rétention du personnel, la division a mis en phase la formation, l'embauche et la planification des ressources humaines avec la réalité spécifique des collectivités du Nunavut. Les processus d'intégration ont été renforcés au moyen de voies d'orientation améliorées, de ressources de soutien adaptées aux régions et à des points d'entrée plus structurés pour le nouveau personnel. Le programme de formation en ligne de 19 modules lancé lors de l'exercice financier précédent a continué à fournir une formation uniforme et accessible dans toutes les régions pour permettre une approche évolutive de développement des effectifs.

Afin de résoudre les problèmes récurrents d'embauche, la division a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Ressources humaines et la Société d'habitation du Nunavut pour déterminer des stratégies à long terme en matière d'hébergement du personnel et d'accès équitables aux services. Le bien-être mental et la sécurité psychologique sont demeurés d'importantes priorités et ont été appuyés avec des services de consultation en continu, des rencontres régulières et des initiatives de bien-être proactives. Ces investissements reflètent la compréhension qu'une équipe résiliente et adéquatement soutenue est essentielle pour offrir des services culturellement sûrs et tenant compte des traumatismes qui respectent les valeurs sociales inuites.

Protéger nos espaces et planifier les infrastructures

La capacité à offrir des services réactifs de haute qualité partout au Nunavut nécessite des infrastructures stables et des espaces sûrs et accessibles tant pour les enfants que le personnel. Comme indiqué dans les priorités principales du plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023–2028), la division du Mieux-être familial s'engage à réaliser des investissements à long terme qui améliorent l'accès aux services, réduisent le déplacement et aident à conserver le personnel dans toutes les régions.

Les nouveaux établissements de soins de groupe sur le territoire aideront à réduire la dépendance aux ressources situées à l'extérieur du territoire et permettront aux enfants qui ont des besoins plus complexes de demeurer plus près de leur famille, de leur collectivité et de leur environnement culturel. Une collaboration a actuellement lieu avec les partenaires communautaires et les organisations inuites pour veiller à ce que les nouveaux établissements

soient conçus d'une manière qui tient compte des valeurs sociales inuites et permet une guérison et assure une continuité culturelle.

Nous avons également collaboré étroitement avec le ministère des Ressources humaines et la Société d'habitation du Nunavut pour trouver des solutions à long terme pour combler la pénurie de logements pour le personnel. Ces efforts comprennent l'identification des lacunes de logement du personnel dans les régions mal desservies et des discussions sur la manière d'intégrer le logement aux futures stratégies d'embauche et de rétention de personnel.

Offrir des espaces appropriés, tant pour offrir des soins que pour loger ceux qui les offrent, est essentiel pour assurer un service équitable à long terme. À mesure que son système évolue, la division continue d'axer ses efforts sur la création d'environnements culturellement sûrs, qui tiennent compte des traumatismes et conçus en partenariat avec les collectivités qu'elles desservent.

Partenariats stratégiques et collaboration entre les ministères

Les partenariats significatifs sont essentiels pour que la division du Mieux-être familial puisse offrir des services réactifs et efficaces aux enfants, aux jeunes et aux familles du Nunavut. Ces efforts sont essentiels pour les priorités principales du plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028), qui vise à renforcer la confiance et la coordination dans les différents secteurs.

Pendant l'exercice 2024-2025, la division a continué à élargir sa collaboration avec les ministères du territoire, les organisations inuites et les fournisseurs de services externes pour améliorer la coordination entre les secteurs et favoriser le bien-être des Nunavummiut.

Ces partenariats aident à combler les lacunes de service, à améliorer l'expertise culturelle et clinique et à permettre une reddition de comptes commune pour assurer le bien-être des enfants, des jeunes et des familles. Les efforts conjoints des ministères se sont concentrés sur l'harmonisation des mandats, l'amélioration des voies de recommandation et l'identification de possibilités de développement de programmes collaboratifs, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et le suivi du placement à l'extérieur du territoire.

La division demeure engagée à développer et à entretenir des partenariats qui reflètent les valeurs sociales, renforcent les pratiques de première ligne et garantissent une prestation de service holistique et communautaire.

Assurance de la qualité et reddition de comptes

La division du Mieux-être familial continue de renforcer les systèmes d'assurance qualité qui respecte la transparence, la sécurité culturelle et l'uniformité des pratiques au Nunavut. Lors de l'exercice 2024-2025, les efforts concordant avec le plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023-2028) ont entraîné des progrès en matière de pratiques de documentation, d'analyse des données régionales et de suivi réactif des services.

Grâce au développement continu du programme d'assurance qualité et de suivi de la division, le personnel est mieux outillé pour effectuer des évaluations de placement en temps opportun, gérer des dossiers complexes et répondre aux besoins identifiés par la communauté. Ces efforts favorisent une prise de décision fondée sur des preuves et aident à garantir que les familles de toutes les régions reçoivent des services conformes aux valeurs sociales inuites.

La division a également déployé des efforts pour intégrer un apprentissage commun et une supervision de réflexion aux processus internes pour favoriser une culture de responsabilisation, de collaboration et d'amélioration continue. Ces efforts renforcent l'engagement à long terme de la division à bâtir un système de bien-être qui s'adapte aux besoins changeants du Nunavut et est fondé sur l'Inuit Qaujimajatuqangit.

Le nouveau cadre d'assurance qualité orientera ces efforts en fournissant une structure claire pour effectuer un suivi, mener des évaluations et améliorer la prestation de services. Bâti en fonction des principes de la sécurité culturelle, de la transparence et de l'apprentissage continu, le cadre intègre l'Inuit Qaujimajatuqangit aux pratiques exemplaires de supervision des services à l'enfance et aux familles. Il présente des normes, des indicateurs et des processus définis qui veillent à ce que toutes les régions aient une approche uniforme tout en disposant de la souplesse nécessaire pour s'adapter à la réalité locale.

Le cadre met de l'avant quatre composants interdépendants :

- Concordance des normes et des pratiques – veiller à ce que les politiques et les procédures soient clairement définies, communiquées et appliquées dans toutes les régions.
- Suivi et examen – effectuer des examens de dossier réguliers, un suivi du placement et des examens de rendement pour déterminer les forces et les aspects à améliorer.
- Développement de l'apprentissage et des capacités – utiliser des analyses de qualité pour appuyer une formation, un encadrement et un développement de ressources ciblées.
- Rétroaction et adaptation – incorporer les perspectives de la collectivité, du personnel et des détenteurs de droits pour améliorer les services en temps réel.

En intégrant ces éléments aux activités courantes, le cadre d'assurance-qualité aidera la division à aller au-delà de la conformité et à offrir un modèle de service réactif et responsable. Au fil du temps, cela renforcera la confiance du public, aidera les enfants et les familles à recevoir les services appropriés au bon moment et de la bonne manière et instaurera une culture où la qualité est continuellement mesurée, abordée et améliorée.

Soutenir les familles et le bien-être communautaire

Fondée sur les valeurs sociales inuites et forte d'un engagement envers des pratiques culturellement sûres, la division du Mieux-être familial appuie les efforts visant à améliorer le bien-être familial et communautaire. Conformément aux priorités principales du plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023–2028), nous travaillons à élaborer un système qui valorise la dignité familiale, établit un climat de confiance et empêche toute séparation non nécessaire.

En 2024–2025, la division a élargi le rôle des travailleurs de ressources familiales dans les différentes régions et créé davantage de possibilités pour soutenir et renforcer les initiatives de bien-être menées par les collectivités. Ces efforts comprennent des groupes de couture à Kivalliq et à North Baffin, des rencontres d'aînés et des présentations d'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) à Kitikmeot et des programmes d'activités dans la nature et sportives pour les jeunes en collaboration avec des partenaires communautaires.

En ce qui concerne l'avenir, nous nous concentrerons sur la création de programmes d'aide aux familles conjointement avec les collectivités pour garantir que les services sont accessibles, axés sur les forces et fondés sur la continuité culturelle. Il faut pour cela créer des espaces où les familles se sentent à l'aise de nous demander de l'aide en sachant que leur dignité, leurs relations et leur identité culturelle seront respectées. Cela comprend une amélioration des modèles de soutien par des aidants, l'investissement dans les soins par des proches et le renforcement de la collaboration avec les organisations inuites pour veiller à ce que les services de prévention soient non seulement disponibles, mais également dignes de confiance, pertinents et communautaires.

Ces efforts représentent un changement à long terme vers l'adoption d'une pratique centrée sur la guérison où les familles reçoivent de l'aide pour rester ensemble, s'épanouir et élever leurs enfants selon leurs propres valeurs, dans leur langue et dans leurs systèmes de relation.

Développer des systèmes de données respectueux

Le bien-être des enfants et des familles au Nunavut dépend de notre capacité à recueillir et à utiliser efficacement des renseignements exacts, respectueux et ancrés dans la culture. Les données ne sont pas que des chiffres : elles reflètent des expériences personnelles, l'histoire des collectivités et les possibilités d'avenir. Chaque point de donnée représente un enfant, un jeune ou une famille et doit être traité avec le même soin et la même intégrité que nous offrons à ces personnes. Des données de haute qualité peuvent indiquer ce qui fonctionne, où les lacunes demeurent et comment les services de soutien peuvent évoluer pour répondre aux besoins des Nunavummiut.

Afin de permettre des rapports publics transparents et une prise de décision éclairée, nous renforçons nos systèmes de données pour recueillir des indicateurs quantitatifs et des renseignements qualitatifs qui reflètent la réalité des collectivités. Ces efforts comprennent le développement d'une infrastructure solide et sécuritaire capable de faire un suivi des progrès dans les différentes régions tout en protégeant la confidentialité et la dignité des personnes représentées.

Au fil du temps, ces systèmes de données renforcés nous permettront de suivre la progression plus efficacement, d'identifier plus rapidement les besoins émergents et de prendre des décisions éclairées à tous les niveaux. Plus important encore, ils permettront de raconter l'histoire du bien-être des enfants et des familles d'une manière qui respecte la voix, les droits et l'autodétermination des Nunavummiut.

Conclusion

Lors de l'exercice 2024–2025, la division du Mieux-être familial a continué à mettre de l'avant une panoplie de services de sources d'aide qui correspondent aux forces, aux besoins et aux priorités des Nunavummiut. Grâce à un investissement continu dans le développement du personnel, la qualité des services, l'infrastructure et la collaboration dans les différents secteurs, nous avons réalisé des progrès quant aux priorités du plan d'action stratégique Ilagiitsiarniq (2023–2028).

Ces efforts reflètent un engagement à long terme à collaborer avec les collectivités d'une manière respectueuse, réactive et fondée sur l'Inuit Qaujimajatuqangit. Bien que nous faisons encore face à des problèmes systémiques et structurels, y compris des infrastructures limitées, des difficultés de main-d'œuvre et les répercussions de la colonisation et traumatismes intergénérationnels, notre approche est fondée sur la compréhension que les changements significatifs et durables doivent être apportés en collaboration avec les personnes que nous desservons.

Ce rapport reflète à la fois les étapes franchies et l'élan des efforts. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous continuons à nous concentrer sur des pratiques tenant compte des traumatismes, un apprentissage collaboratif et des services qui reflètent les valeurs et les objectifs des Nunavummiut.

Ultimement, nous agissons pour le compte des enfants et des jeunes du Nunavut. Leur voix, leurs expériences et leurs espoirs sous-tendent chacune de nos actions. En 2025 et 2026, nous continuerons d'accompagner les familles, les collectivités et les organisations inuites pour renforcer les ressources de soutien tenant compte de la culture et créer des espaces de guérison, de croissance et d'appartenance.

ANNEXE

GLOSSAIRE

Appréhension

Acte légal par lequel un enfant est détenu par les services de protection de l'enfance en raison de préoccupations relativement à leur sécurité ou à leur bien-être.

Appréhension de moins de 72 heures

Situation d'appréhension temporaire durant moins de 72 heures; cette mesure est habituellement employée lors de situations urgentes nécessitant une protection immédiate.

Enfant

Personne qui n'a pas atteint l'âge de la majorité, habituellement définie comme une personne de moins de 16 ans.

Préjudice émotionnel subi par un enfant

Fait par un aidant ou une autre personne en position de confiance d'infliger à un enfant un préjudice émotionnel ou des traumatismes psychologiques.

Exposition d'un enfant à de la violence familiale

Situation où un enfant est témoin ou victime de violence domestique ou d'autres formes de violence familiale.

Préjudice physique subi par un enfant

Fait par un aidant ou une autre personne en position de confiance d'infliger à un enfant des blessures ou des préjudices physiques.

Ordonnance de protection d'un enfant

Ordonnance rendue par un tribunal pour protéger un enfant contre des abus, des préjudices ou de la négligence qui restreint habituellement les interactions avec certaines personnes ou exige le retrait de l'enfant d'un environnement préjudiciable.

Préjudice sexuel subi par un enfant

Fait par un aidant ou une autre personne en position de confiance d'exploiter ou de molester sexuellement un enfant.

Travailleur social communautaire

Professionnel qui fournit des services sociaux et de l'aide aux personnes et aux familles au sein d'une collectivité.

Directeur des Services à l'enfance et à la famille

Fonctionnaire responsable de la supervision des services de protection de l'enfance et de soutien à la famille au sein d'un territoire ou d'une organisation.

Accord de soutien prolongé

Accord prévoyant la prestation de soutien et de services supplémentaires au-delà de l'âge de la majorité pour un jeune qui transitionne depuis le système de protection de l'enfance.

Inuit Qaujimajatuqangit

Connaissances, valeurs et pratiques culturelles traditionnelles inuites qui orientent la prise de décision et la manière d'agir au sein des collectivités inuites.

Valeurs sociétales inuites

Principes fondamentaux et croyances des collectivités inuites qui façonnent leurs normes sociales, leurs relations et leurs structures de gouvernance.

Négligence

Manquement à fournir des soins, une supervision ou un soutien adéquats aux besoins fondamentaux d'un enfant, y compris l'alimentation, le logement, l'éducation et les soins médicaux.

Placement spécialisé hors du territoire

Placement d'un enfant ou d'un jeune dans un établissement ou des services de soins spécialisés situés à l'extérieur du territoire du Nunavut.

Ordonnance de garde permanente

Ordonnance, généralement rendue par un tribunal, accordant la garde permanente d'un enfant à la direction des Services à l'enfance et à la famille.

Accord de plan de soins

Accord formel énonçant les soins, le soutien et les services à fournir à un enfant ou à un jeune sous la supervision des services de protection de l'enfance.

Comité de plan de soins

Comité responsable de l'élaboration et de la supervision de la mise en œuvre d'un plan de soins pour un enfant ou un jeune pris en charge par les services de protection de l'enfance.

Ordonnance de supervision

Ordonnance d'un tribunal exigeant qu'un enfant soit supervisé par les services de protection de l'enfance ou d'autres personnes désignées.

Accord de services de soutien

Accord énonçant les services que doivent fournir les services de protection de l'enfance ou d'autres fournisseurs de service à un enfant, à un jeune ou à une famille.

Ordonnance de garde temporaire

Ordonnance, généralement rendue par un tribunal, accordant la garde temporaire d'un enfant à la direction des Services à l'enfance et à la famille.

Accord de service volontaire

Accord que conclut volontairement une famille pour recevoir des services d'aide.

Jeune

Personne qui a atteint l'adolescence, mais qui n'est pas encore majeure; habituelle définie comme une personne âgée de 13 à 18 ans.